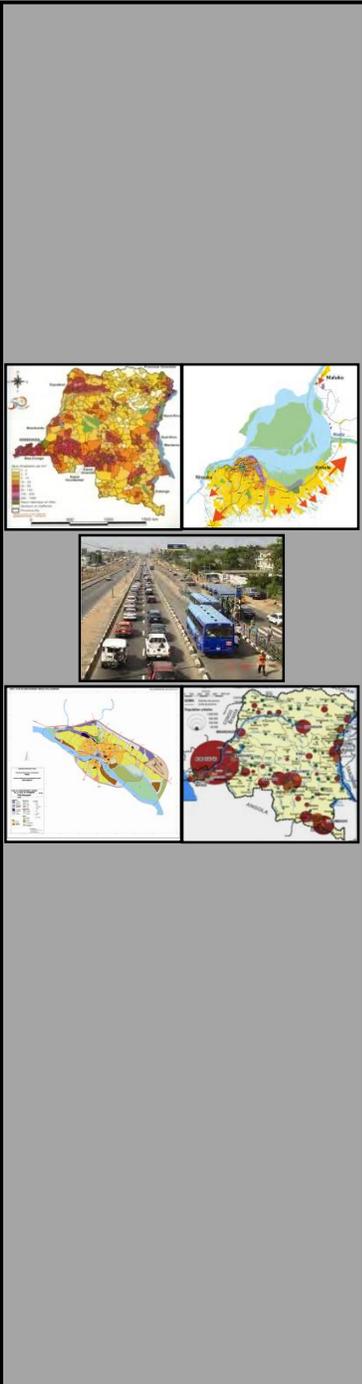




REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
URBANISME ET HABITAT

Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat



HABITAT III R.D.CONGO RAPPORT FINAL

Kinshasa, Octobre 2015

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	iii
LISTE DES PHOTOS	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iv
REMERCIEMENTS	vi
RESUME EXECUTIF	vii
MINITERIAL SUMMARY	x
INTRODUCTION GENERALE	1
1. <i>PRESENTATION DE LA RD CONGO ET SA CAPITALE</i>	1
2. <i>CADRE MACROECONOMIQUE DU PAYS</i>	3
3. <i>JUSTIFICATIF DE L’HABITAT III</i>	4
4. <i>OBJECTIFS ET METHODOLOGIE</i>	6
4.1. Objectifs du rapport.....	6
4.2. Méthodologie	6
5. <i>CONTRAINTES DE LA MISSION</i>	8
6. <i>STRUCTURE DU RAPPORT</i>	8
CHAPITRE I : ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES A RELEVER EN MILIEU URBAIN	9
I.1. Gestion du phénomène de l'urbanisation rapide	9
I.2. Gestion des relations entre le monde rural et les villes.....	10
I.3. Besoins des jeunes en milieu urbain congolais	11
I.4. Besoins des personnes âgées en milieu urbain congolais.....	12
I.5. Intégrer la parité entre les sexes dans le développement urbain	12
CHAPITRE II: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE	15
II.1. Du maintien de la planification et aménagement durables des villes	15
II.2. Amélioration de la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain.....	16
II.3. De l'amélioration de la production alimentaire en milieu urbain.....	17
II.4. De la réduction de la congestion de la circulation	18
II.5. De l'amélioration des capacités techniques de planification et de gestion des villes	18
2. Gestion du territoire national et contrôle de l'étalement urbain	19
CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT ET URBANISATION	21
III.1. Lutte contre le changement climatique	21
III.2. Réduire les risques de catastrophes.....	22
III.3. Lutte contre la pollution de l'air en milieu urbain congolais	23
CHAPITRE IV : GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES	26
IV.1. Du renforcement de la législation urbaine	26

IV.2. Décentraliser et renforcer les collectivités locales	26
IV.3. Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain..	27
IV.4. Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain.....	27
IV.5. Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale	28
CHAPITRE V : ÉCONOMIE URBAINE	30
V.1. Amélioration de financement des municipalités (collectivités locales)	30
V.2. Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement	32
V.3. Appui au développement économique des communautés locales.....	33
V.4. Création des emplois décents et des moyens de subsistance.....	34
V.5. Intégration de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national	36
CHAPITRE VI : LOGEMENT ET SERVICES DE BASE	40
VI.1. Réaménagement des bidonvilles et prévention de leur prolifération.....	40
VI.2. Améliorer l'accès au logement convenable	40
VI.3. Assurer l'accès permanent à l'eau potable.....	41
VI.4. Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage.....	42
VI.5. De l'amélioration de l'accès à l'énergie domestique dans les villes	44
VI.6. Améliorer l'accès aux moyens de transport viables	47
1-Réaménagement des bidonvilles et prévention de leur prolifération.....	48
2-Améliorer l'accès au logement convenable	48
3-Assurer l'accès permanent à l'eau potable.....	48
5-De l'amélioration de l'accès à l'énergie domestique dans les villes	48
VII. PLAN D'ACTION NATIONAL D'AMELIORATION DE L'HABITAT (Documents strategiques)....	49
ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	60
ANNEXES.....	i
Annexe 1: Les indicateurs urbains	ii
Annexe 2 : Etude de cas.....	iii
Annexe 3 : Termes de référence du consultant national	vi
Annexe 4 : Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux de l'Habitat III.....	xii
Annexe 5 : Experts et personnes ressources	xviii
Annexe 6 : Equipe de rédaction	xix
Annexe 7 : Liste des enquêteurs.....	xx

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Subdivision administrative et villes de la R.D. Congo.....	Page 2
Tableau 2	: Evolution de la population urbaine congolaise par province.....	Page 9
Tableau 3	: Evolution des Taux de croissance démographique urbaine et rurale en R.D. Congo.....	Page 11
Tableau 4	: Les enjeux démographiques urbains.....	Page 13
Tableau 5	: Aménagement du territoire et planification urbaine.....	Page 19
Tableau 6	: Les inventaires des risques les plus courants en RDC.....	Page 22
Tableau 7	: Environnement et urbanisation.....	Page 25
Tableau 8	: Gouvernance et législation urbaines.....	Page 29
Tableau 9	: Evolution de la situation économique du pays (2001-2010).....	Page 31
Tableau 10	: Economie urbaine.....	Page 38
Tableau 11	: Indicateurs et production d'eau potable en RDC.....	Page 42
Tableau 12	: Evolution en % de l'état des toilettes en milieu urbain.....	Page 44
Tableau 13	: La production Hydroélectrique de 2001 à 2011.....	Page 45
Tableau 14	: La production Thermique de 2001 à 2011.....	Page 45
Tableau 15	: Situation de transport de l'énergie.....	Page 46
Tableau 16	: Réseaux de distribution de l'énergie électrique dans les villes.....	Page 47
Tableau 17	: Les enjeux et défis en logement et services urbains de base	Page 48

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Evolution de la croissance économique de la R.D.Congo (1988 -2013)	Page 4
-----------------	--	--------

LISTE DES PHOTOS

Photo 1	: Boulevard Lumumba à Mbuji-Mayi	Page 24
Photo 2	: Place Moïse Tshombe à Lubumbashi	Page 24
Photo 3	: La Place de la gare à Kinshasa	Page 24
Photo 4	: Place TSHUKUDU à GOMA	Page 24
Photo 5	: Le nouveau palais de justice	Page 28
Photo 6	: L'hôtel du gouvernement à Kinshasa	Page 28
Photo 7	: Le parc agro alimentaire de Bukanga-Lonzo	Page 37

SIGLES ET ACRONYMES

ADIR	: Action pour le Développement des Infrastructures en milieu Rural
ASODEV	: Action pour la Solidarité et le Développement
B.M.	: Banque Mondiale
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCDC	: Banque Commerciale du Congo
BEAU	: Bureau d'étude d'aménagement et d'urbanisme
BIAC	: Banque Internationale pour l'Afrique Centrale au Congo
BIC	: Banque International du Congo
CET	: Centre d'Enfouissement Technique
CIAT	: Comité International de l'accompagnement pour la Transition
CNH	: Commission National de l'Habitat
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CTB	: Coopération Technique Belge
DFID	: Department for International Development, United Kingdom
DGI	: Direction Générale des Impôts
DSCRCP	: Document stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DVDA	: Direction des Voies de Desserte Agricole
ENHAPSE	: Enquête Nationale sur l'habitat et le profil socio-économique
EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FAO	: Food and Agriculture Organisation
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FONER	: Fonds d'Entretien Routier
FOPEM	: Fonds Provincial de l'Emploi
GIZ	: Coopération Technique Allemande
HAIMO	: Haute Intensité de Mains d'Œuvres
IMF	: Institution de Micro Finance
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
INS	: Institut National de Statistique
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
ISAU	: Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme
MEC-NT	: Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme
MECRECO	: Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Congo
Min. ITPR	: Ministère des Infrastructures, Travaux publics et reconstruction
OGFREM	: Office de la Gestion de Fret Maritime
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONGD	: Organisme Non Gouvernemental

ONU/H	: Organisation des Nations Unis/ Habitat
OR	: Office des Routes
OVD	: Office de Voirie et Drainage
PAN	: Plan d'Action Nationale
PARAU	: Projet d'Assainissement
PDU	: Programme de Développement Urbain
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNA	: Programme National d'Assainissement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	: Plan Particulier d'Aménagement
PPH	: Partenaires du Programme pour l'Habitat
RATPK	: Réseau d'assainissement et Travaux Publics de Kinshasa
REGIDESO	: Régie de distribution d'eau
REJER	: Réseau des Jeunes et Enfants de la Rue
REK	: Région Economique de Kinshasa
SDAU	: Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SNV	: Organisation Néerlandaise de Développement
SONAS	: Société Nationale d'Assurance
SOSAK	: Schéma d'Orientation Stratégique de l'Agglomération Kinois
TMB	: Trust Merchant Bank
UE	: Union Européenne
UN-Habitat	: United Nations-Habitat

REMERCIEMENTS

Au terme de cette mission, nous avons le devoir d'exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude à l'ensemble des institutions et des personnes qui ont contribué à sa réalisation et surtout à sa réussite.

Nous tenons à remercier d'abord le Gouvernement de la RD Congo, qui à travers Son Excellence Monsieur le Ministre des ITPR-ATUH, Fredolin Kasweshi, à fait preuve d'un degré d'engagement remarquable pour financer cette mission, notamment, dans l'étape de réalisation des enquêtes dans les provinces. Aussi, nos remerciements vont à son Excellence Mr. Omer Egbwake, Ministre de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, Madame Thérèse Bafalanka, Secrétaire Général du Ministère de l'Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat, qui ont bien voulu mettre à notre disposition les moyens matériels qui ont permis la réalisation de cette mission. Nous remercions en particulier le chargé de programme de l'ONU-Habitat, son Assistante administrative pour leur disponibilité, conseils et soutiens. Que le Directeur Claude Pombo, Point Focal de la mission de l'Habitat III en RD Congo, trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour les encouragements et sa disponibilité continue pour la bonne marche de cette mission.

Nous remercions également les différentes équipes de travail qui ont réalisé les enquêtes en provinces : les Cadres du Secrétariat général de l'Urbanisme et Habitat, les Chefs de travaux et Assistants de l'ISAU, ... pour le travail abattu grâce à leur sens élevé de responsabilité et leur engagement patriotique. Les mêmes remerciements et notre reconnaissance s'adressent aux Maraîchers, citoyens, et aux Jeunes qui ont répondu nombreux aux Focus-groups organisés en province et ici à Kinshasa.

Nos remerciements vont aux différentes institutions publiques et privés qui nous ont accueillies et livré les multiples informations et documents stratégiques. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour leur disponibilité et leurs apports aux différentes phases du processus du travail. Nous pensons à la Cellule des infrastructures des ITPR, à l'Office des Routes, à l'OVD, au BEAU, au Ministère des Affaires Foncières, au Ministère du Plan, au Ministère de l'environnement conservation de la nature et Tourisme, à l'Hôtel de ville de Kinshasa, aux Banques consultées, à la FEC, etc.

RESUME EXECUTIF

Pays immense au cœur de l’Afrique centrale, la République Démocratique du Congo (RD Congo, RDC) regorge d’un potentiel remarquable pour l’urbanisation de son territoire. Le réseau urbain actuel marque fortement l’organisation du pays et offre à la fois beaucoup d’avantages et d’inconvénients à la population qu’il mérite de cerner. Contraintes, enjeux et défis sont mis en exergues dans ce rapport après analyse, de façon inclusive, de l’évolution du rythme de l’urbanisation du pays depuis 1996. Aussi, un regard est porté sur l’avenir de l’Habitat de ce pays pour les vingt années suivantes.

La question démographique relève beaucoup d’enjeux et défis en milieu urbain congolais. La RD Congo connaît une urbanisation rapide, avec des taux exceptionnels (plus de 40% en 2014 contre 26,4% pour la décennie antérieure et quasi les mêmes taux pour les projections à venir, soit en 2024 et 2034). La gestion du phénomène urbain devrait de ce fait être maîtrisée, le problème majeur étant que l’urbanisation s’effectue en dehors de toutes normes d’urbanisme. Les défis urbains se cristallisent ici autour de l’accélération de l’exode rural, due en grosse partie à la présence des conflits et à l’insécurité dans nombre de régions du pays. Le croît naturel est également important, les taux de natalité et de fécondité étant élevés (5,1% et 7,7% par exemple pour Kinshasa). L’intensification de la vie de relations entre le monde rural et villes engendre des difficultés de tous genres, les villes attirant de plus en plus de ruraux. D’où des besoins sans cesse multiples à satisfaire en milieu urbain, tant pour les jeunes que les personnes âgées, y compris celles vivant avec handicap. Quant à la place de la femme, qui compte pour environ 51% de la population totale dans les villes, des efforts restent encore à faire.

Les enjeux de l’urbanisation sont de taille, les gouvernants se devant à la fois de réguler les flux de l’exode rural, d’entretenir et de réhabiliter les infrastructures, de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance et de favoriser la promotion d’emplois et la formation.

Les enjeux de **l’Aménagement du territoire et de la planification urbaine** ne sont pas les moindres. Le chaos de l’urbanisation en RD Congo milite pour la planification et l’aménagement durable des villes, à l’instar du Schéma d’Orientation Stratégique de l’Agglomération Kinois (SOSAK, 2014) dont la mission est double : le rattrapage du sous-équipement pour la ville existante et l’équipement et l’aménagement préalables des extensions. Pour les autres villes du pays, l’amélioration de la gestion des territoires urbains s’impose, notamment le contrôle de l’étalement urbain, d’autant que les problèmes corollaires à l’urbanisation sont multiples : l’amélioration de la production alimentaire urbaine, la réduction de la congestion de la circulation urbaine, l’amélioration de la capacité managériale du point de vue de la gestion et de la planification urbaine, etc.

Dans le secteur de l’aménagement et de la planification urbaine, les obstacles rencontrés tiennent à la crise sociopolitique et à l’occupation anarchique des espaces, les pouvoirs publics se montrant dépassés par les enjeux de gestion des espaces urbains.

L’urbanisation est corrélée aux autres problèmes environnementaux d’ordre général, tels la lutte contre le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes, la lutte contre la pollution de l’air en milieu urbain, etc. En dépit des instruments légaux (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, processus REDD+ intégrant la RD

Congo), les défis de gestion urbaine restent multiples, les facteurs déterminants étant d'ordre démographique, économique et institutionnel. Les défis de l'urbanisation dans ce domaine se marquent par l'exploitation abusive des ressources naturelles à la périphérie des villes. Devant la poussée de la pauvreté et l'absence d'une politique efficace de gestion, il faudrait une gouvernance solide pour rétablir l'équilibre des écosystèmes urbains.

La gouvernance et la législation urbaine rencontrent d'énormes difficultés, étant donné que la politique de la décentralisation n'est pas encore effective au niveau local, surtout dans les matières touchant à la législation urbaine ou aux compétences des entités urbaines de base. Les axes d'amélioration de la gouvernance urbaine passent par plusieurs pistes : (a) décentraliser et renforcer les collectivités locales ; (b) améliorer la participation de la population et les droits de l'homme dans le développement urbain ; (c) renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain ; (d) et améliorer l'intégration et la justice sociales. Face aux obstacles rencontrés dans le domaine de la décentralisation, le nouveau programmes de développement urbain devrait se fonder sur le renforcement de la législation concernant les l'urbanisme et l'amélioration de l'intégration sociale, pour éviter que les villes deviennent de zones de non droit et de poches d'insécurité urbaine.

Les indicateurs de **l'économie urbaine** sont difficiles à cerner, étant donné que les municipalités (dont le financement doit être amélioré), ne tiennent pas une comptabilité urbaine rigoureuse, les lois en la matière étant encore en cours d'élaboration. La capacité des autorités locales à améliorer le financement des municipalités est remis en question par une décentralisation toujours incomplète et inachevée. En dépit des progrès économiques réalisés en 2010, avec un taux de croissance générale de l'ordre de 5,3% et un PIB de 12,5 milliards de dollars US (Ministère du Plan), le secteur de l'économie urbaine doit être boosté, entre autre par les mécanismes ci-après : le renforcement et l'amélioration au financement du logement, l'appui au développement économique des communautés locales, à travers le renforcement des structures d'appui au développement, et la création d'emplois décents et de moyens de subsistance.

La construction d'une armature de développement économique urbain est un enjeu déterminant pour le secteur économique. Le pouvoir public doit *déterminer à la fois les zones prioritaires* pour le redéploiement de l'emploi local et *des pôles de développement* favorisant la concentration d'activités économiques en périphérie des villes. L'exemple de Bukanga Lonzo reste sans doute éloquent.

L'épineux problème de logement et des services de base. Les villes congolaises sont confrontées à un déficit criant en logement dont les besoins s'estiment à 3 millions de logements par année pour l'ensemble du pays entre 2001 et 20215. Les autres services de base souffrent de ce même déficit. Les pouvoirs publics se doivent d'améliorer l'accès au logement convenable, assurer l'accès permanent à l'eau potable (le taux de desserte étant tombé de 49 % en 1990 contre 38 en 2009 et 2010), assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage (d'après une enquête, l'état des toilettes en milieu urbain est rudimentaire à 74,5 % entre 2007 et 2014), etc.

L'accès à l'énergie domestique pose réellement problème dans les villes : 88,6 % de ménages urbains utilisaient encore le combustible solide en 2007 contre 86 % en 2014, ceci

malgré le potentiel hydroélectrique du pays. Le mode de transport viable s'impose, notamment pour *le transport de masse sur site propre* à Kinshasa, par exemple.

Les indicateurs sur les services urbains de base déterminent des taux d'encadrement différenciés dans les villes congolaises. Ces données cachent des disparités importantes qui existent entre les principales villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani) et les autres d'importance moyenne (Matadi, Kikwit, Bandundu, Kananga, Mbuji-Mayi, Goma, Kindu, Bukavu, Mbandaka, etc.).

L'étude de cas, concerne ici le cas de Kinshasa, où un état des lieux sur le type d'habitat planifié est présenté, à travers un échantillon regroupant les réalisations urbaines qui sortent quelque peu de l'ordinaire.

Enfin, de perspectives et documents stratégiques. Le rapport de l'Habitat III se clôture par une présentation de synthèse, intégrant sous forme de tableau le chronogramme d'actions d'orientation stratégique du Plan National d'Amélioration de l'Habitat. Y sont dégagés les axes ci-après : (1) domaine d'activités ; (2) actions à mener ; (3) résultats attendus ; (4) indicateurs ; et (5) sources de vérification.

./.

MINITERIAL SUMMARY

Huge country to the heart of central Africa, the Democratic Republic of the Congo overflows with a remarkable potential for the urbanization of its territory. The present urban network marks the organization of the country and offers strongly at the same time a lot of advantages and disadvantages to the populations that it deserves to surround. Constraint, stakes and challenges are pointed up in this report after analysis, in inclusive way, the evolution of the rhythm of the urbanization of the country since 1996. Also, a look is carried on the future of the habitat of this country for the twenty following years.

The demographic question raises a lot of stakes and challenges in Congolese urban area. The D.R.Congo knows a quick urbanization, with the exceptional rates (more than 40% either in 2014 against 26,4 % for the previous decades and almost the same rates for the future projections, or in 2014 and 2034). The management of the urban phenomenon would be controlled, the major problem being that the urbanization takes place outside of all norms of urbanism. The urban challenges crystallize here around the acceleration of the rural depopulation because of a big part to the presence of the conflict and to the insecurity in number of regions of the country. Believes it naturally is also important, the birth rate and fertility being raised to (5,1% and 7,7% for Kinshasa). The intensification of the life of relations between the farming world and cities generate difficulties of all sorts, cities attracting more and more farming. Where needs constantly multiple to satisfy in urban area, as for the place of women that counts for about 51% of the total population in cities, the efforts remain to make again.

The stakes of the urbanizations are big, the governing must themselves at a time control the fluxes of the rural depopulation, to clear and to maintain the infrastructures, to promote the democracy and the good governance and to encourage the promotion of jobs and training. The stakes of the regional development and urban planning are not the least. The chaos of the urbanization in Democratic Republic of the Congo militates for the planning of the cities, example strategic orientation diagram of Kinshasa agglomeration (in 2014) whose mission is double: the correction of the under- equipment and the previous planning of extensions. For the other cities of the country, the improvement of the management of the urban territories impose himself, notably the control of the urban display, as long as the problems corollary to the urbanization is multiple: the improvement of the urban food production, the reduction of the congestion of the urban traffic, the improvement of the managerial capacity of the point of view of the management and urban planning, tec.

In the sector of the planning and urban planning, the obstacles met result from the socio-political crisis and the anarchical occupations of the spaces, the public authorities appearing out of date by the stakes of management of the urban spaces.

The urbanization is linked to the other environmental problems of general order, such the struggle against the climate change, reduction of the risks of catastrophes, the struggle against the pollution of air in urban area, etc. Despite of the legal instruction (framework convention of United Nations on the climate changes, REDD+ process integrating the Democratic Republic of the Congo; the challenges of urban management remain multiple, determining the factors being demographic, economic, and institutional order. The challenges of the urbanization in this domain mark themselves by the excessive exploitation of the natural resources in the periphery of the cities. Before the thrust of poverty and the lack of an efficient politics of management, it would be necessary a strong governance to re-establish the balance of the urban ecosystem.

The governance and urban legislation meet many difficulties as long as the politics of decentralization is not even efficient to the local level, especially in the matters touching to the urban legislation or competences of the basic urban entities.

The axes of improvements of the urban governance pass by several track: (a) to decentralize and reinforce the local collectivities; (b) to improve the participation of the population and the human

rights in the urban development; (c) to reinforce the security and the serenity in urban environment; (d) to improve the integration and the social justice.

Facing the obstacles met in domain of the decentralization, the new programs of urban development should found on the backing of the legislation concerning the urbanisation and the improvement of the social integration; for avoiding that the cities become the zones of non right and of urban insecurity pockets.

The indicators of the urban economy are difficult to surround since the townships whose financing must be improved don't hold a rigorous urban accounting, the laws on the subject being again under development. The capacity of the local authorities to improve the financing of the townships is always thrown into question by an incomplete decentralization. Despite of the economic progress achieved in 2010, with a general growth rate of order of 5, 3 and a GDP of 12, 5 billions of us dollars, (Ministry of the Plan), the sector of the urban economic must be boosted, by the following mechanisms: the backing and the improvement to the financing of the accommodation, the support to the economic development of the local communities, through the reinforcement of the support structures to the development, and the creation of decent job and subsistence means. The construction of an urban economic development armature is a determining stake for economic sector.

The public authorities must determine the important areas at a time for the redeployment of local employment and the poles of development encouraging the concentration of economic activities in periphery of the cities. Example of BUKANGA-LONZO that remains probably eloquent.

The spiny problem of accommodation and the basic services. The Congolese are confronted to a crying deficit in accommodation whose needs estimate themselves to 3 million accommodations per years for the whole country between 2001 and 2015. The other basic services endure the same deficit. The public authorities must improve the access at the appropriate accommodation, to assure the permanent access to the drinking water, the rate of servicing being fallen of 49% in 1990 against 38% in 2009 and 2010, to assure the permanent access to the elementary systems of purification and drainage, (according to an investigation, the condition of the toilets in urban environment is rudimentary to 74, 5% between 2007) etc.

The access to the domestic energy poses really problem in the cities: 88,6% of urban households used the strong fuel again in 2007 against 86% in 2004, in spite of the hydroelectric potential of the country for example, the fashion of viable transportation impose himself, notably for the public transportation on proper site in Kinshasa.

The indicators on the basic urban services determine the rates of supervising differentiated in the Congolese cities. These data hide the important disparities that exist between the main cities (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani) and the other of middle importance (Matadi, Kikwit, Bandundu, Kananga, Mbuyi-Mayi, Goma, Kindu, Bukavu, Mbandaka, etc.).

The survey of case, concern here the case of Kinshasa where the state of the places on the type of habitat planned is presented, through a sample regrouping the urban realizations that leaves somewhat of the plain.

Finally, the perspectives and strategic documents. The report of the habitat III encloses itself by a presentation of synthesis, integrating as the picture the chronogram of actions of strategic orientation of the National Plan of improvement of the habitat. Here are the following axes cleared: (1) domain of activities; (2) actions to lead; (3) results waited; (4) indicators; and (5) sources of verification.

INTRODUCTION GENERALE

1. PRESENTATION DE LA RD CONGO ET SA CAPITALE

- Un pays riche et à cheval sur l'Equateur

Pays immense, à la fois à cheval sur l'équateur et au cœur de l'Afrique centrale, la population de la République Démocratique du Congo connaît une évolution très soutenue : de 13,5 millions en 1958, la population est passée de 21,6 millions en 1970, à 30,7 millions en 1984, date du dernier Recensement Scientifique de la Population réalisée dans le pays. Depuis, les chiffres de la population utilisés proviennent des projections établies par l'INS. Ainsi en 2012, la population totale du pays s'estime à 77,8 millions d'habitants avec un taux de croissance de 3,4%. Avec ses 2.345.409 km², le pays reste sous-peuplé avec seulement 24 habitants km² (EDS-RDC, 2014). Aussi, la population congolaise reste à dominance rurale avec 68% contre 32% de la population urbaine. La population de la RD Congo se caractérise par son extrême jeunesse, car près de 50% de la population ont moins de 15 ans et moins de 5% ont moins de 60 ans (EDS-RDC, 2007).

La RD Congo présente un relief en forme d'amphithéâtre où le centre est occupé par la cuvette centrale dont l'altitude moyenne s'élève à 300 m. Une première couronne des moyens plateaux (500 m d'altitude moyenne) entoure la cuvette ; viennent les hauts plateaux de 1.000 m au sud (Kwango), au nord (Gemena, Uélé), puis suivent les élévations graduelles de hauts plateaux de l'Est qui vont jusqu'à 2.000 m, et enfin les chaînes montagneuses de l'Est qui culminent à 5.000 m d'altitude et plus.

La R.D. Congo est voisin à 9 pays frontaliers. Ainsi, presque enclavé, la R.D.Congo a un seul couloir constitué par la province du Bas-Congo, qui lui donne accès à l'océan atlantique sur un littoral de 40 km à l'embouchure du fleuve Congo. Pays très bien arrosé grâce aux nombreux affluents du fleuve, il jouit d'une variété des types climatiques bien marqués : type équatorial chaud et humide dans la cuvette où les précipitations moyennes annuelles atteignent 2000 mm durant les douze mois de l'année ; viennent le climat tropical humide et sec sur les moyens et hauts plateaux avec 1.500 mm des pluies en moyenne par année et le climat des montagnes de l'Est avec des précipitations moyennes annuelles de 1.750 mm.

Sous l'influence des zones climatiques variées et de son relief particulier, le sol et le sous-sol de la R.D. Congo regorgent des potentiels agricoles et miniers immenses. En effet, le potentiel hydroélectrique représente 13% du total mondial, une réserve de pétrole non encore exploitée dans le reste du pays à l'exception de celle du long de la côte Atlantique, et la forêt couvre près de 45% de la superficie totale du pays avec des espèces et des essences rares en flore et faune (Mupepele M. : 2012). Aussi, les terres arables couvrent 22% de la superficie du pays et les possibilités de pêche sont immenses et sous exploitées tandis que l'élevage de petits et gros bétails notamment, dans les régions de montagne, offre des potentiels immenses (BEAU, 1991).

La subdivision administrative du pays se présente comme suit :

Tableau 1 : Subdivision administrative et villes de la R.D. Congo

Province	Subdivision administrative du territoire				
	Territoires	Collectivités	Groupements	Villes	Cités
Bas-Congo	10	55	358	2	7
Bandundu	18	94	766	2	16
Equateur	24	87	812	3	7
Province-Orient.	24	198	1176	1	17
Maniema	7	34	314	1	2
Nord-Kivu	6	17	97	3	5
Sud-Kivu	8	23	184	1	6
Katanga	22	92	504	3	22
Kasaï-Oriental	16	84	730	2	9
Kasaï-Occidental	10	53	456	2	6
Total R.D.C (+Kinshasa)	145	737	5.397	21	98

Source : L. De Saint Moulin et Kalombo T. (2005)

La R.D. Congo a 11 provinces au sein desquelles on note 25 districts, 145 territoires, 737 collectivités secteurs/chefferies, et 5.397 groupements. Le pays a une vingtaine de villes dont trois métropoles (Kinshasa, Lubumbashi, et Kisangani), suivis d'une centaine des petites villes. Les villes congolaises sont divisées en communes et les communes en quartiers. Le défi d'une bonne gestion de ces villes reste grand. Kinshasa la capitale reste le miroir du pays et devrait servir naturellement de modèle pour une meilleure pratique de gestion urbaine.

- Kinshasa la capitale : une véritable mégapole

Kinshasa reste la grande métropole d'Afrique noire avec ses 10 millions d'habitants en 2010. Doublant sa population presque tous les dix années depuis 1960, la capitale congolaise doit ainsi voir ses fonctions et son organisation spatiale renforcées et mieux gérées. Kinshasa est subdivisée en 4 districts, 24 communes et 450 quartiers, (Fumunzanza M, 2012).

Kinshasa exerce une forte attraction sur tout l'espace national, voire sur les pays voisins. Mais cette influence reste très marquée sur les régions proches (Bas-Congo et Bandundu) qui forment la région immédiate de la capitale. La province du Bas-Congo forme un couloir privilégié équipé d'une voie macadamisée et doublé d'une voie ferrée d'où arrivent les produits d'importation à partir des ports de Boma et de Matadi. L'apport de cette région vers Kinshasa se remarque aussi au niveau de l'approvisionnement en produits viviers divers. La province de Bandundu, à vocation agricole confirmée et très peuplée, vient en complément à celle du Bas-Congo pour approvisionner Kinshasa, grâce notamment à la réhabilitation de la route nationale goudronnée Kinshasa - Kikwit. Les relations ville-campagne doivent ici attirer plus d'attention dans

cet espace dit « région économique de Kinshasa » (R.E.K.). Les deux provinces constituent donc les zones de forte émigration vers Kinshasa.

Depuis la décennie 2006, Kinshasa connaît des mutations notoires pour son développement. En effet, les gouvernements central et provincial travaillent pour l'amélioration durable des services urbains : construction et modernisation des routes, renouvellement des parcs automobiles de sociétés de transport collectif, gestion des déchets urbains, construction des bâtiments administratifs et bureaux des quartiers municipaux, investissements notoires tant du gouvernement central que provincial dans les parcs immobiliers...

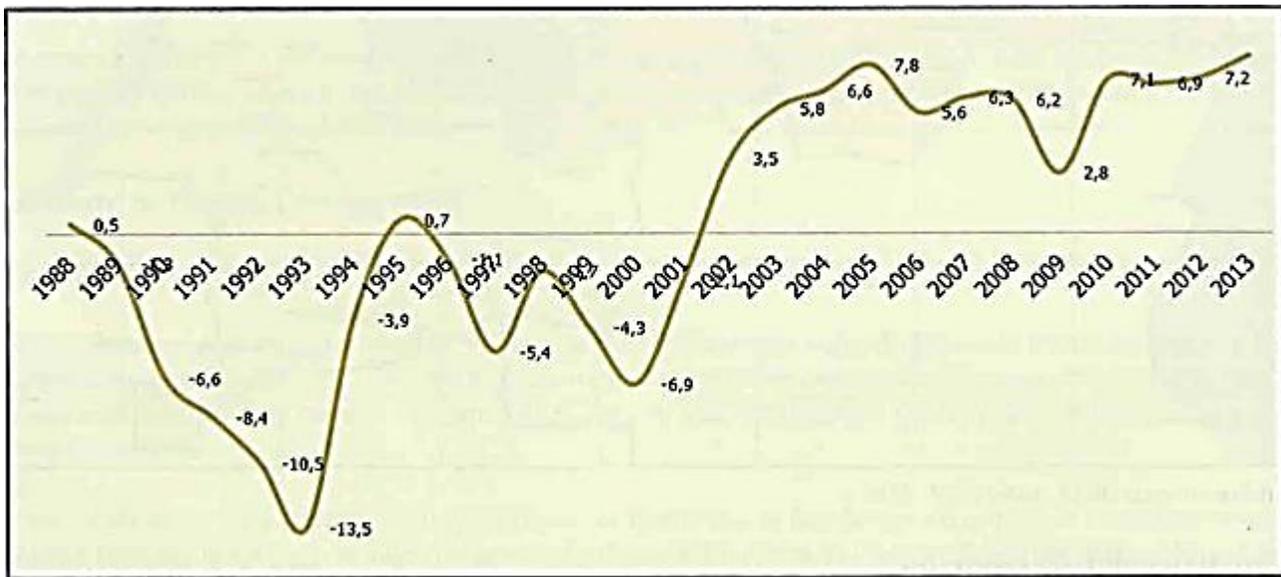
Sur le plan de l'habitat, l'auto-construction demeure la pratique par aisance qui produit les 2/3 du tissu urbain de Kinshasa et dont l'étirement au noyau original, « le centre-ville », s'estime à au moins 35 km du nord vers le sud de l'agglomération, et les points extrêmes d'est à l'ouest s'estime à 80 km. Néanmoins, on note des initiatives types de production de l'habitat planifié mais à petite échelle : Cité du fleuve à Limete, Cité KIN-OASIS à Bandalungwa, Cité de l'Espoir, Cité Kabila à Ngaliema, Cité Millenium à Mont-Ngafula, le projet 4100 maisons du gouvernement central essayées à travers le pays, etc.

2. CADRE MACROECONOMIQUE DU PAYS

La République Démocratique du Congo a connu, depuis l'avènement de la démocratie proclamée en avril 1990, un tournant qui a aggravé les conditions socioéconomiques de la population, entraînant une grande pauvreté. En effet, le PIB/habitant est passé de 157,8 à 116,1 entre 1992 et 2004. Selon l'INS (1995), la pauvreté frappe indistinctement et à de degrés divers, toutes les classes sociales, notamment en milieu urbain. On note ainsi près de 80 % de ménages des employés et environ 74 % de ménages des cadres qui sont pauvres. Donc la longue transition politique (de 1990 à 2006) n'a fait qu'aggraver le délabrement du tissu économique du pays et par ricochet les conditions sociales et économiques de la population urbaine. La constitution promulguée le 18 février 2006 s'est engagée résolument pour la décentralisation comme nouveau mode de gestion des affaires publiques car, l'expérience du pouvoir fortement centralisé n'a pas permis l'émergence des capacités locales pour la gestion de proximité et le développement local. La crise générée par la longue transition politique a fortement paralysé le fonctionnement des entités territoriales du pays. C'est dans ce contexte que le PNUD, la Banque Mondiale, la BAD, et tant d'autres partenaires ont accompagné la R.D. Congo pendant la période post-conflit jusqu'à l'installation des Institutions de la Troisième République en 2006.

Depuis, la gouvernance économique connaît une stabilité du cadre macro-économique qui est devenue une marque distinctive de notre économie que le gouvernement s'efforce, avec succès, de préserver jusqu'ici. Le défi et l'urgence du moment consistent à engager résolument l'Etat et le secteur privé dans un programme d'investissements productifs, créateurs de richesses et d'emplois, gages de l'augmentation de revenu par tête d'habitant et de la réduction des inégalités sociales. La figure ci-dessous en dit long.

Fig. 1 : Evolution de la croissance économique de la R.D.Congo (1988 -2013)



Source : Institut national de la statistique, compte nationaux (2014)

3. JUSTIFICATIF DE L'HABITAT III

Le premier forum international sur les "Etablissements Humains " s'est tenu à Vancouver en 1976, où les nations ont discuté sur l'importance, le dynamisme et les enjeux futurs que présentait le phénomène d'urbanisation mondiale dans la seconde moitié du 20^e siècle. Ce forum a été une occasion de sensibiliser les nations du monde pour une prise de conscience collective qui doit conduire à une meilleure gestion des villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain.

En 1996, à Istanbul, ce fut une seconde occasion pour toutes les nations de discuter autour d'un thème central ; "La ville", et d'établir le premier bilan des recommandations faites à Vancouver vingt ans plus tôt sur les villes. A l'issue de deux forums sur l'Habitat I à Vancouver et sur l'Habitat II à Istanbul, les constats furent en effet alarmants : les pays du tiers-monde connaissaient un phénomène d'urbanisation rapide où le taux d'urbanisation atteignait 30% en Afrique noire (P. Vennetier, 1991), et que plus de la moitié de la population mondiale vivrait dans les villes en 2000, etc. Cette situation interpelait, bien entendu, toutes les nations du monde afin de mieux gérer les « Etablissements humains ».

Les recommandations d'Istanbul furent très éloquentes et au lendemain de ces assises, le gouvernement avait conçu un programme quinquennal d'amélioration des services urbains et de la gestion des villes, qu'on nomma « Plan national du Zaïre pour l'amélioration des établissements humains » devenu plus tard, en 2001, « Plan d'Action National pour l'Habitat »(PANH)».

Huit axes constituaient alors le programme des politiques de l'habitat au Zaïre de l'époque, à savoir :

1-Meilleure gestion foncière

2- Production de logements

3- Amélioration et protection de l'environnement

4-Meilleure gestion urbaine et fourniture des services urbains

5- Appui à la création d'emplois

6- Prise en compte des besoins des femmes

7- Développement sociale urbain

8- Aménagement du territoire et organisation du réseau urbain (*Plan d'action nationale, 2001 ; Habitat II, 1996*).

L'arrivée de la Troisième République, et notamment grâce à la vision du Chef de l'Etat, engage la RD Congo dans une série des réformes économiques en vue de récupérer le retard dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), afin d'accroître l'efficacité des divers secteurs et relancer définitivement l'économie du pays sur la voie du développement durable. Plusieurs stratégies sont alors mise en place par le Gouvernement et ses Partenaires à travers la production de plusieurs documents de base qui définissent les stratégies et les actions à entreprendre.

Le Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (*DSCR*), phase 1, présente alors 12 axes prioritaires de développement. Lorsque le plan programme du chef de l'Etat sur les *Cinq chantiers* est divulgué, le *DSCR* passe à la seconde phase pour inclure les actions du Chef de l'Etat dans le document stratégique de programme d'actions du gouvernement et, récemment encore le slogan de la *modernité* impliqua une révision des actions gouvernementales et des partenaires pour fixer, enfin, le *Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)*.

Ainsi, chaque Ministère du Gouvernement central, inscrit ses programmes d'actions conformément au PAG. Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat (ATUH) faisant partie du groupe thématique 12 du *DSCR* (Socioculturel, Genre et pauvreté urbaine) a bénéficié du soutien de partenaires dans ces actions. C'est donc dans ce contexte que le Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat a fixé le cadre de sa programmation, le « *Plan d'action National pour l'Habitat (PANH)* » dans le PAG. Le Ministère de l'ATUH, quant à lui, appui ses actions autour des axes suivants :

- *Moderniser les villes congolaises,*
- *Maitriser la gestion foncière urbaine,*
- *Promouvoir les logements sociaux,*
- *Lutter contre la pauvreté urbaine. (RD Congo, Document de Programme-pays, 2008).*

Vingt années après Istanbul, les nations vont se retrouver à Quito en 2016, pour la conférence internationale sur Habitat III. Un bilan mérite d'être fait afin d'évaluer, de mesurer les actions entreprises jusqu'ici par le gouvernement congolais et ses partenaires au regard des actions entreprises dans le Plan d'Action National pour l'Habitat.

Le présent rapport, conformément aux directives du Secrétariat Général de l'Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat se fondant sur le PANH, fait ce bilan en présentant le profil actuel de « *l'Habitat urbain* » en RD Congo.

4. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

4.1. Objectifs du rapport

Les objectifs assignés au Consultant sont les suivants :

- a) Mener des consultations nationales permettant de valider le cadre d'analyse et les grandes orientations du Rapport national à présenter à la Conférence de l'Habitat III ;
- b) Mener une enquête auprès des citoyens en vue de déterminer les priorités des citoyens compatibles avec l'amélioration de leur avenir en milieu urbain aux fins d'incorporation dans le Rapport national à présenter à la Conférence de l'Habitat III ;
- c) Procéder à une évaluation nationale et rédiger un Rapport National pour la Conférence de l'Habitat III qui couvrira la mise en œuvre du Programme de l'Habitat partant de 1996 en faisant ressortir :
 - **Les réalisations,**
 - **Les défis, les lacunes,**
 - **Les nouveaux enjeux et priorités pour un Nouvel Agenda Urbain,**

4.2. Méthodologie

- **La recherche documentaire**

Sur le fond d'un éparpillement des compétences des services de l'Urbanisme et Habitat à travers plusieurs ministères et de l'instabilité même sur l'existence du Ministère de l'Urbanisme et Habitat, nous nous sommes appuyé sur les différents rapports consultés du Secrétariat général de l'Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat, des études du BEAU, du rapport de l'habitat II, de la Banque Mondiale, du PNUD, de l'ONU-Habitat et autres (ENHAPSE, 1999; PANH, 2001 ; DSCR, 2003 ; MICS I, II, III , 2008; EDS-RDC, 2007 ; EDS-RDC, 2013-2014 ; RNDH, 2014 ; Rapport national OMD, 2014 ; Document de programme-pays UN-Habitat, 2008-2009), pour permettre de capitaliser au maximum les différents aspects du secteur de l'habitat et de l'urbanisme examinés, projetés ou laissés en suspens. Les multiples visites dans des Institutions publiques et privées tant à Kinshasa qu'en province ont permis une collecte d'informations qualitatives et quantitatives féconde.

La base des données démographiques se fonde sur le recensement administratif de 1970, le recensement scientifique de 1984, les projections démographiques de l'INS à l'horizon 2000, les projections de la population urbano-rurale établie minutieusement par Léon De Saint Moulin (2010) et nos propres projections. Ces sources demeurent solides et nous ont naturellement permis d'avoir une vue récapitulative et prospective de la population générale du pays, mais aussi de voir la remarquable évolution fulgurante de la population urbaine qui nous préoccupe ici.

Aussi, avant d'envoyer les enquêteurs dans toutes les provinces, nous avons procédé à la réalisation d'une *pré-enquête* à Kinshasa afin de tester les questionnaires, sur base des orientations de l'ONU-Habitat, avant leur exploitation en provinces. Six enquêteurs ont évalué le terrain en abordant les institutions, en visitant les bidonvilles, les modèles types de production de l'habitat, en organisant le Focus, etc. Les premières impressions furent encourageantes pour le recueil des informations. Ce test a duré deux semaines.

- ***La formation des enquêteurs***

Nous avons formé 22 enquêteurs à Kinshasa, en raison de deux par province. Cette formation est fondée sur les orientations des axes d'études sur le secteur de l'habitat et de l'urbanisme telles que suggérées par l'UN-Habitat. Cette étape avait permis aussi de prévenir les enquêteurs sur les éventuelles contraintes rencontrées lors de la pré-enquête. Après avoir expliqué et discuté du contenu des différents items, nous avons procédé à la remise de quatre types de questionnaires à exploiter sur le terrain. La durée de la formation était de deux jours.

- ***Le déroulement des enquêtes***

Les enquêteurs sont allés en provinces collecter des données au niveau des différents services publics ou privés. Ils se sont appuyés en province sur la direction provinciale de l'urbanisme et habitat, avec comme missions principales de :

- Réaliser des contacts multiples avec les instances du gouvernement provincial, le parlement provincial, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les différents services urbains, etc., pour avoir des informations diverses sur l'habitat ;
- Organiser des Focus (2 au moins par ville) avec les jeunes et les maraîchers,
- Collecter les données sur les 8 axes d'actions politiques sur l'habitat, identifier les différentes actions menées par les pouvoirs publics, privés, etc. dans le secteur de l'Habitat et en dégager les contraintes, les défis et les enjeux futurs ;
- Etablir les divers indicateurs qui contribuent de façon inéluctable au développement de la ville sous étude ;

Cette étape a été suivie d'une consultation des acteurs sur base d'un sondage (questionnaire type ONU-Habitat) auprès de participants au Forum pour obtenir les 8 priorités des citoyens congolais.

Mini-ateliers de restitution des enquêteurs

Après une mission de 15 jours en province, les enquêteurs ont présenté leurs travaux en Mini-atelier de restitution deux jours durant en présence des quatre Experts nationaux qui ont évalué les différents travaux présentés. Après chaque présentation, les enquêteurs ont remis le rapport sous forme électronique et en dur pour exploitation par le consultant national.

5. CONTRAINTES DE LA MISSION

-La lenteur des démarches administratives et la réticence de citoyens lors des enquêtes ont occasionné une suite de fixation de rendez-vous, notamment à Kinshasa, ce qui n'a pas permis d'accéder rapidement aux données. Bien plus, le caractère souvent incomplet dans certains rapports de missions en province, ont imposé une lecture documentaire approfondie et des contacts institutionnels suivis pour alléger certaines faiblesses.

Au stade de la rédaction du rapport final, le défi majeur et non le moindre était de tenir bon dans le volume de pages du rapport à livrer (50 pages !). Ainsi par endroit, les précisions et commentaires ont fait l'objet d'économie d'informations.

Bien plus, dans le fond du travail, on note nombre de similitudes entre certains sous-thèmes qui vous laisse parfois perplexe. En effet, on note de situations qui s'interpénètrent et qui vous entraîne dans des répétitions interminables, exemples :

(1) Gérer le phénomène de l'urbanisation rapide et (2) Gérer les relations ville-campagne ;

Examiner le point (1) conduit à faire appel aux aspects du point (2).

(11) Relever les défis de la mobilité urbaine et (39) Améliorer l'accès à de moyens durables de transport ;

La question de la mobilité urbaine évoque celle de mode de déplacement avec l'efficacité énergétique.

(15) faire face au changement climatique, (16) la réduction des risques de catastrophes et (17) la pollution atmosphérique. Ces 3 sous-thèmes sont des aspects de la question de changement climatique.

En dépit de ses difficultés, nous avons pu réunir les informations ayant fait l'objet du présent rapport, dont voici le canevas.

6. STRUCTURE DU RAPPORT

En dehors de l'introduction et de la conclusion, huit axes de réflexions structurent ce rapport, à savoir : - Les enjeux et défis démographiques urbains ; Les enjeux et défis de l'aménagement du territoire et planification urbaine ; Les enjeux et défis de l'environnement et de l'urbanisation ; Les enjeux et défis de la gouvernance et législation urbaine ; Les enjeux et défis de l'économie urbaine ; Les enjeux et défis en Logement et services urbains de base ; L'évolution des indicateurs de l'habitat urbain et Etudes de cas et documents stratégiques habitat III.

CHAPITRE I : ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES A RELEVER EN MILIEU URBAIN

I.1. Gestion du phénomène de l'urbanisation rapide

L'urbanisation de la RD Congo s'est effectuée à un rythme très rapide ces vingt dernières années, et tout cela en dehors de toutes normes d'urbanisme. La population urbaine est passée de 28,8% en 1970, à 32% en 1984, puis 34,1% en 2004.

Elle représente aujourd'hui (2014) près de 40,8%. Comme on s'en aperçoit (tableau 1), le mouvement d'urbanisation se poursuit mais le gouvernement semble être en mauvaise posture pour mettre en place une politique d'aménagement du territoire, notamment en milieux urbain et rural qui permettrait de réduire l'exode rural.

Tableau 2 : Evolution de la population urbaine congolaise par province

villes et centres	1958	1970	1975	1984	2004	2014	2024
KINSHASA	389547	1142761	1679091	2664309	7273947	11638315	18621304
BAS-CONGO	110422	253471	437871	463639	828615	1325784	2121254
BANDUNDU	58114	264526	428800	501040	931830	1490928	2385485
EQUATEUR	98773	254981	379188	511234	894501	1431202	2289923
PROVINCE ORIENTAL	202540	405056	561087	727542	1502827	2404523	3847237
MANIEMA	40867	100579	123892	152096	270609	432974	692759
NORD KIVU	21522	96433	136109	361661	794081	1270530	2032847
SUD KIVU	50237	149861	202504	274368	762891	1220626	1953001
KATANGA	408075	829066	1299561	1635813	3188476	5101562	8162499
KASAI ORIENTAL	115853	355009	452407	913647	2042926	3268682	5229891
KASAI OCCIDENTAL	173454	399079	473780	550071	1288756	2062010	3299215
TOTAL VILLES	1669404	4250822	6174290	8755420	19779458	31647133	50635413
TOTAL RDC	14000000	17000000	30729443	58000000	75000000	77.433.744	192000000
Tx Urba.	12	25	20,1	15,1	26,4	40,9	26,4

Sources : INS-Kinshasa (1993) ; L. De Saint Moulin (2010)

Au cours de deux dernières décennies, les conflits ont accéléré le mouvement d'exode rural déjà amorcé depuis des décennies, mais qui s'est développé à un rythme et dans des conditions effroyables. Des millions de populations rurales congolaises, poussées par les violences et la peur, se sont agglutinées dans des villes déjà surchargées, sans activité économique ou infrastructures suffisantes pour les accueillir. Quand bien même une partie de ces populations entretient des projets de retour vers leur zone d'origine, il est clair qu'un grand nombre est resté dans les villes où elles se trouvent aujourd'hui. Cette population urbaine est faite à 60 % de jeunes de moins de 25 ans. Les taux de natalité et de fécondité sont partout élevés (5,1% et 7,7% respectivement pour Kinshasa par exemple). Le seul mouvement naturel assure ainsi, malgré un

taux de mortalité élevé, un taux d'accroissement de près de 4,5% par année. Ce mouvement naturel reste un indicateur majeur de la croissance démographique urbaine, sur lequel viennent s'ajouter les flux migratoires (De Saint Moulin L., 2010).

Le défi démographique urbain n'est donc pas un événement passager, mais bien un phénomène durable, qui est appelé à s'aggraver encore avec la poursuite de l'exode rural. Malheureusement, on ne note aucune politique démographique mise en place et surtout, aucune politique de rééquilibrage régional capable de stabiliser la population rurale. Les villes continueront à faire de l'attrait incontestablement sur les ruraux.

I.2. Gestion des relations entre le monde rural et les villes

Avec un réseau de routes d'intérêt général qui s'estime à 58.000km, doublé d'un important réseau multimodal (fluvial et ferré), la vie de relations entre les villes et leurs campagnes respectives demeure soutenue en RD. Congo nonobstant, le temps de crises qui viennent nuire ces bons rapports, en enclavant des régions entières. Nous avons assisté à l'écartèlement du territoire nationale durant la décennie 90 et plus tard encore, lorsque toutes les provinces et leurs chefs-lieux avaient tourné le dos au pays en organisant les échanges avec les pays voisins (J.C. Bruneau et T. Simon, 1991, BEAU ; L. Pourtier, 1998). Le pays a connu alors une véritable désarticulation de l'espace avec une forte dépendance envers les pays voisins.

L'avènement de la Troisième République a permis, grâce au gouvernement et à l'assistance permanente des différents partenaires, la réhabilitation de 21.000 km de routes dont 2000 km en bitume. Mais aussi, en matière de chemin de fer, 38 locomotives ont été commandées, dont 20 sur fonds propres de la République et vingt-et-une de ces locomotives arrivent en avril 2015. Il faut noter également les constructions ou rénovation de bacs et ponts, marchés ruraux, chemins de fer, aéroports, etc., à travers le pays. Ces réalisations ont permis la reprise des relations villes-campagnes et la relance de l'emprise des villes dans l'organisation de leurs territoires immédiats et lointains. Actuellement, 72 villes et Chefs-lieux de territoires sur 159 ont été désenclavés (Office de Route, 2013). Les aéroports de Ndjili, de Luano, de Bangboka, ainsi que celui de Goma sont en pleine modernisation.

Certes, les difficultés de tous genres demeurent parce que les villes attirent fortement les ruraux notamment, car l'économie rurale congolaise est en forte crise : les provinces du Sud-ouest connaissent une régression de leurs économies huilières, la culture de coton de la Province-Orientale et de Kabinda dans le Kasai n'existe plus, la Minière de Bakwanga au centre du pays est en agonie, l'économie de plantation de thé, quinquina, café, etc. à l'Est du pays sont instable. Cette désorganisation du milieu rural congolais pousse alors les jeunes à partir vers les villes, influençant de la sorte le taux de croissance urbaine (tableau 3).

Kinshasa, véritable mégapole reste la région de grande immigration, au moment où les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et du Kasai-Occidental se révèlent comme des provinces de forte émigration. Le flux migratoire est constitué en majorité par les personnes âgées de 20 à 30 ans quel que soit le sexe considéré (INS, 1993).

Tableau 3 : Evolution des Taux de croissance démographique urbaine et rurale en R.D. Congo

Années	Taux de croissance urbaine annuelle (%)	Taux de croissance rurale annuelle (%)	Taux de croissance globale annuelle (%)
1995 – 2000	3.44	2.07	2.47
2000 – 2005	4.47	2.35	3.01
2005 – 2010	4.61	1.82	2.76
2010 – 2015	4.46	1.58	2.65

Source : *Rapport annuel de la Banque Mondiale, 2008.*

Les difficultés actuelles dans les relations villes-campagnes demeurent encore et de façon pénible sur les voies fluviales et ferrées à cause surtout de manque des embarcations modernes de navigation, du délabrement des chemins de fer qui enclavent des régions entières à la fois, de forts peuplements et de fortes productions vivrières. La campagne demeure toujours non attrayante : manque de desserte régulière d'électricité, d'eau, etc. Assurer la mobilité régulière des biens et des personnes ainsi que la relace de l'économie rurale dans le pays aurait un impact sur la stabilité de la population rurale.

I.3. Besoins des jeunes en milieu urbain congolais

L'explosion démographique de la jeunesse constitue une opportunité sans précédent pour la R.D. Congo. Aujourd'hui, un Congolais sur deux a moins de 25 ans et ce sont de milliers qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Pour que cette jeunesse devienne motrice du développement, il importe qu'elle intègre des emplois productifs et pourtant c'est le secteur privé (informel) qui crée le plus d'emplois en milieu urbain. La crise des entreprises reste au cœur des défis de la jeunesse congolaise en général et en milieu urbain en particulier. Cette situation est à la base de la délinquance de jeunes dans les villes. Déjà en 2006, ces jeunes délinquants étaient estimés à 11.000 à Kinshasa, 6.500 à Lubumbashi, 4.000 à Goma et 3.500 à Kisangani (Journal le Quotidien).

Le gouvernement congolais fait des réalisations notoires pour la formation et l'encadrement des jeunes en réhabilitant certaines universités et certains collèges. Sur 1000 écoles prévues à construire, on note déjà 500 écoles construites par le gouvernement et ses partenaires. La mise en œuvre de la mesure de gratuité de l'enseignement primaire depuis 2010 a permis au gouvernement de scolariser plus de 2 millions d'enfants supplémentaires. Il sied de signaler la volonté des gouvernants de réhabiliter une trentaine de terrains des sports dans la ville de Kinshasa. On note à l'actif du gouvernement, une première opération de recrutement de jeunes, qui a eu lieu en 2008, pour le Service National. Manifestement, l'insertion des jeunes au monde de travail apparaît avec les emplois offerts par les Mairies de grandes villes (Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu, notamment) grâce aux travaux de « Cinq chantiers » et on estime ainsi à environ 4500 emplois temporaires. En cette matière, il faut signaler les actions notoires des privés qui accompagnent les efforts du gouvernement pour l'encadrement des jeunes désœuvrés

en ville avec la création des Centres d'encadrement de jeunes, Associations et autres groupements comme le REJER qui va au secours des enfants menacés dans la rue à Kinshasa.

Certes, ces réponses sont loin de satisfaire les besoins des jeunes en ville car la pauvreté de la majorité des ménages urbains accentue le phénomène d'exclusion. La pauvreté des ménages et la crise d'emploi en ville constituent des défis majeurs aux réponses de besoins des jeunes.

I.4. Besoins des personnes âgées en milieu urbain congolais

On estime à 7.500 le nombre des personnes de troisième âge dans les grandes villes congolaises, dont 55% des femmes. Kinshasa vient en premier avec 4.078, Kananga 245 personnes, Kindu 448 personnes, Kisangani 698, Lubumbashi 1.076, etc. Cette catégorie de personnes chère à tous attendent plus du gouvernement et des partenaires une plus grande mobilisation de leur part en termes d'amélioration des conditions de vie, en augmentant le nombre d'institutions spécialisées pour leur encadrement, les doter des moyens (nourritures, soins médicaux, lits, couvertures, formations pour veuves et orphelins, etc.) pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Quelques hospices des vieillards sont construits, voire réhabilités majoritairement par les privés (Fondations et confessions religieuses).

Pour ce qui est des personnes vivants avec handicap, l'effort du gouvernement est très faiblement ressenti notamment à Kinshasa et Lubumbashi où l'on note la présence de quelques centres d'encadrements professionnels. Ailleurs, dans les autres grandes villes du pays, quelques centres ont été ouverts notamment par les missionnaires catholiques pour l'encadrement de cette population et quelques organisations non gouvernementales de développement(ONGD) s'efforcent de leur apporter soutiens et formations. Il est toutefois vrai que leurs actions demandent plus de moyens financiers et du soutien de l'Etat. Très souvent, les personnes de 3ème âge ou vivant avec handicap sont poussées à la mendicité et arrivent même à forcer les portes des Institutions publiques et privés pour obtenir une assistance modique.

I.5. Intégrer la parité entre les sexes dans le développement urbain

Le principe de parité en RDC tire son origine dans la constitution de 2006 où il est recommandé que la femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat a donc garanti la mise en œuvre de la parité homme-femme dans les institutions et la loi fixe les modalités pour que les femmes puissent jouir de cette égalité de chances dans la vie sociale. Cette parité n'étant pas encore effective dans tous les secteurs, des efforts sont fournis par le gouvernement avec l'appui de ses partenaires pour que la femme soit présente à au moins 30% de poste de représentativité dans les Institutions démocratiques.

Il y a lieu de noter une certaine évolution dans la représentation de la femme au sein des institutions nationales et provinciales. Les enquêtes urbaines de l'Habitat III (2014) exposent nombreux postes occupés par la femme congolaise notamment dans la gestion urbaine. Sur les 11

viles capitales de provinces nous avons 40% des maires de villes qui sont des femmes, sur l'ensemble des communes urbaines, on a 25% des Bourgmestres femmes. Dans la ville de Kananga par exemple, le secrétaire du gouvernement provincial et le maire de la ville sont ses femmes. Sur 44 chefs de division provinciale, trois sont des femmes, etc. Sans compter les députés nationaux, provinciaux.

Des efforts sont donc à fournir quant au changement de mentalité vis-à-vis de la place de la femme dans la société car certaines pratiques culturelles dégradantes persistent encore tels que les mariages précoces, le non accès à l'école pour les jeunes filles, la relégation aux travaux ménagers et champêtres pour la femme, etc. A travers les 450 ethnies que présente la R.D. Congo, ces considérations sont encore d'actualité. De vastes campagnes de sensibilisation doivent être menées pour réduire si pas éliminer cette forme de discrimination face à ces coutumes ancestrales qui accompagnent la vie quotidienne des femmes. Le gouvernement doit continuer à encourager les jeunes filles à aller à l'école pour accéder plus tard à des postes de responsabilité et favoriser donc un développement harmonieux de la société congolaise.

La femme compte pour environ 51% de la population totale dans les villes congolaises et constitue également la quasi majorité de la main d'œuvre agricole en ville. Elle occupe donc un rôle majeur dans ce secteur. Pour un nouveau programme de développement urbain, il faut que les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurer sa protection et la promotion de ses droits.

Tableau 4 : Axe 1 : Les obstacles, enjeux et défis démographiques urbains

Domaines	Obstacles rencontrés	Défis et enjeux futurs
1. Gestion de l'urbanisation rapide	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique et économique comme facteurs aggravants l'exode rural. - Absence des SDAU, des POS et des outils juridiques et leurs applications dans les villes congolaises. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir un programme d'investissement dans la vingtaine des villes moyennes du pays afin de rééquilibrer la répartition de la population urbaine sur le territoire national -Relance de l'économie rurale
2. Gestion des relations ville-campagne	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu trop faible des ruraux. -Destruction des ouvrages de liaison villes-campagnes (routes, chemins de fer, ponts détruits, bacs amortis, flottes fluviales et 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulièrement les routes de desserte (méthode HAIMO) pour désenclaver les régions souvent de forte production, - Réguler les flux de l'exode rural en fixant davantage les ruraux à la campagne. Améliorer les conditions

	lacustres réduites ou presque inexistantes.	<i>des revenus des ruraux. La forte pauvreté rurale peut conduire à la révolte du milieu rural.</i>
3. Besoins des jeunes en ville	- Les jeunes sont confrontés incontestablement aux problèmes de formation et d'emplois.	- <i>Construction des écoles professionnelles adaptées au marché de l'emploi.</i> - <i>Création d'emploi pour les jeunes</i>
4. Besoins des personnes âgées	- Les personnes âgées ne sont pas correctement prises en charge par manque d'une politique de sécurité sociale dans le pays.	- <i>Définir un programme optimal de sécurité sociale claire pour l'ensemble des Congolais susceptible de résorber le crucial problème de prise en charge des personnes âgées ou vivant avec handicap.</i> - <i>Opérationnaliser l'assurance maladie pour tous</i>
5. Intégration de la parité	- Les mariages précoces, le non accès à l'école pour les jeunes filles, la relégation aux travaux ménagers et champêtres pour la femme, etc. sont les principaux obstacles rencontrés dans ce domaine.	- <i>Favoriser la formation des jeunes filles avec par exemple une scolarité gratuite à l'école primaire.</i> - <i>Renforcer la présence de la femme dans les postes à responsabilité.</i> - <i>Changement de mentalité de la société congolais envers les femmes.</i> - <i>Améliorer le niveau d'instruction des femmes congolaises.</i>

CHAPITRE II: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE

II.1. Du maintien de la planification et aménagement durables des villes

L'urbanisation rapide et chaotique des villes de la RD Congo est marquée par la croissance accélérée de grandes villes depuis les années septante : Kinshasa, Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kananga, Kisangani en sont de cas types. Néanmoins, les villes capitales des provinces ont souvent bénéficié des plans d'aménagement de leur territoire. Depuis les années soixante, en effet, Kinshasa est à son troisième outil de planification (1967, 1978, 2014) ; Kisangani à son troisième plan (1978, 2008, 2010), Lubumbashi à son deuxième plan de développement (1979, 2006). Bien plus, cette dernière décennie, suite aux catastrophes naturelles (inondations, ensablements, érosions...) que connaissent de nombreuses villes congolaises, les partenaires (CTB, B.M., PNUD/ONU-Habitat, etc.) appuient solidement les gouvernements central et provincial en produisant des Plans de Développement Urbain (P.D.U.) de quelques villes notamment ; Kindu, Kolwezi, Kananga, Kikwit, etc.).

Cet apport reste louable pour l'aménagement harmonieux et durable des villes. Mais au fil de temps, le constat reste amer car, ces différents documents d'urbanisme ne sont pas opérationnels, faute incontestablement de moyens financiers requis pour matérialiser les projets contenus dans ces outils d'aménagement urbain. Le cas particulier de Kinshasa, la capitale du pays, reste suggestif. Depuis Habitat II, Kinshasa vient de connaître son tout récent Plan Général d'Aménagement en 2014, dénommé Schéma d'Orientation Stratégique de l'Agglomération Kinois, en sigle SOSAK.

- **Le Schéma d'Orientation Stratégique de l'Agglomération Kinois (SOSAK) de 2014.**

Ce dernier schéma de Kinshasa a pour objet de cerner les grandes orientations stratégiques qui doivent accompagner l'aménagement de l'agglomération de Kinshasa dans les 15 prochaines années autrement dit, jusqu'à l'horizon 2030. Tenant compte du retard des investissements tel que prévu par le SDAU de 1978, le Sosak s'est donnée une double mission, à savoir :

- 1) le rattrapage du sous-équipement pour la ville existante et,
- 2) équiper et aménager préalablement l'extension attendue.

Ce schéma est marqué de *huit orientations stratégiques* pour redorer l'image de Kinshasa en tant que métropole nationale et internationale :

- Etendre le maillage de voiries pour désenclaver la ville et ses quartiers ;
- Développer le transport en commun autour d'axe structurant et organiser l'articulation de différents moyens de transport (multi modalité);
- Désengorger le centre ville et proposer d'autres pôles d'activités et de commerces spécialisés et équipés ;

- Anticiper les extensions de la ville en reprenant le contrôle sur les procédures d'aménagement ;
- Mettre à niveau les quartiers existants sous-équipés et enclavés,
- Penser à une autre échelle les infrastructures et les équipements pour renforcer la fonction métropole ;
- Réconcilier la ville avec son environnement naturel et son passé ;
- Promouvoir la spécificité de Kinshasa aux échelles nationale et internationale.

Ces huit axes sont traduits dans un *parti d'aménagement* très ambitieux marqué par au moins sept opérations majeures dont le coût des investissements pour les réalisations des équipements et infrastructures est estimé à 4.700 millions de USD, soit, en gros 300 millions de USD en moyenne par année, d'ici 2030.

Depuis Habitat II, Kisangani a connu deux plans d'aménagement urbains, réalisés respectivement en 2008 (PDU-Kisangani, PNUD/ONU-Habitat) et en 2010 (CTB). Quant à la ville de Lubumbashi, nous avons un seul plan d'aménagement urbain de 2006 appelé PDU-Lubumbashi(BEAU).

Pour les autres villes moyennes congolaises telles que Kindu, Kikwit, Kolwezi, Kananga, etc., des plans d'aménagement urbain du type « profil urbain » ont été élaborés particulièrement avec l'appui des partenaires : CTB, BAD, etc.

II.2. Amélioration de la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain

Depuis 1960, la gestion foncière a connu de sérieux problèmes. Le manque des spécialistes dans le domaine foncier a favorisé l'implication des chefs coutumiers dans la distribution des terres à bâtir. Cet état de choses se fait encore sentir jusqu'à ce jour à travers plusieurs études urbaines (RD Congo, Atelier national sur la réforme foncière, 2012 ; Lelo N., 2008 ; Lusamba K.M., 2010). Pour accéder facilement à une parcelle de terre à bâtir dans les villes congolaises, la population préfère aller voir le chef coutumier en lieu et place de l'Etat. Les villes issues de ce mode d'appropriation sont bâties essentiellement par la population au moyen de l'auto construction. Elles sont, par ailleurs, dépourvues des infrastructures de base (eau potable et électricité) et des équipements sociocommunitaires (écoles, hôpitaux, foyers sociaux, etc.) et s'étendent sur les zones non aedificandi voire les flancs de collines.

Pour remédier à cette croissance démesurée des villes, les pouvoirs publics doivent doter celles-ci non seulement des PDU à vocation d'orientation spatiale, mais les efforts doivent se concentrer aussi sur l'établissement des Plans Particuliers d'aménagements (PPA) à vocation d'implantation, opposables à tous. Cet outil reste une des voies pour mieux contrôler les extensions des communes urbaines et sortir de la faiblesse de l'évolution chaotique actuelle des villes de la RD Congo. Le contrôle et le suivi restent de mise dans la réalisation effective de ces outils d'aménagement urbain.

II.3. De l'amélioration de la production alimentaire en milieu urbain

La question de la « ceinture verte urbaine » a toujours été prise en compte par les gouvernants dans les différents plans de développement urbain pour préserver les espaces verts agricoles. Les pouvoirs publics y tiennent, pour de raisons évidentes à la fois de sécurité alimentaire et d'emplois des citoyens. Toutefois, la pauvreté qui sévit dans les villes congolaises est un véritable dilemme pour les populations qui sont confrontées à la fois aux difficultés alimentaires et de logement. En effet, l'évolution démographique rapide des villes influe sur l'étalement urbain et les espaces agricoles sont phagocytés par l'étalement de l'habitat.

Bien plus, comme le souligne Lelo N. (2010), « cette croissance démographique et spatiale s'effectue sur fonds de pauvreté et de graves crises de l'habitat, de l'emploi, des transports et des loisirs, etc. ». Ainsi dans les villes congolaises les gouvernants ont du mal à faire le choix entre nourrir la population et la loger, notamment dans les grandes villes.

Il n'est pas rare de voir les champs de manioc, de maïs et autres cultures maraîchères rasées par le Bourgmestre (Maire) sous prétexte d'assainissement contre les moustiques ou pour lutter contre le banditisme, mais en réalité ce sont des projets de lotissements qui sont projetés sur ces sites par des gestionnaires urbains. Le long de la rivière Simi-Simi à Kisangani, le quartier Masamba à Kikwit, des quartiers riverains de Kingabwa et Masina à Kinshasa sont des cas types. Les espaces de cultures urbaines et péri urbaines subissent fortement la pression des logements et pourtant, face à la pauvreté de ménages urbains, l'agriculture urbaine mérite des améliorations car elle est pourvoyeuse d'emplois. Ce motif justifie à coup sûr l'importance de ce type d'agriculture.

Certes les efforts du gouvernement et des partenaires sont perceptibles sur ces activités : encadrement des maraîchers et formation de ceux-ci aux techniques de production, etc. Mais les résultats semblent généralement mitigés aux yeux des pratiquants, car ils vivent dans l'incertitude foncière et l'Etat peut les déguerpir à tout moment.

Les résultats des enquêtes urbaines sur l'habitat(2014) montrent nettement l'importance des maraîchers dont le nombre est estimé à 950.000 dans les grandes villes et dont la majorité, 73% est constituée des femmes. Malgré les multiples tracasseries dont sont victimes les agriculteurs urbains : spoliations, grignotage, pression foncière, manque d'encadrement et absence d'une volonté politique agissante pour moderniser les ceintures maraîchères urbaines, le gouvernement central, les provinciaux et autres partenaires (FAO, CTB, etc.) sont agissant auprès des ces maraichers. Ils leur fournissent les outils de travail (houes, manchettes, râteliers, brouettes, etc.), des semences améliorées, les engrais, la formation, les crédits, etc.

La question de l'agriculture urbaine montre à suffisance qu'une amélioration de la production alimentaire passe par une bonne planification urbaine. Les municipalités devraient disposer des PPA protégeant de façon durable les aires maraîchères. Il est question de renforcer les interactions entre les maraîchers et les acteurs du développement urbain. La ceinture verte, mère nourricière de la ville, devra garder encore intacte sa place périurbaine pour approvisionner la ville en produits maraîchers, créer de l'emploi et contribuer à atténuer la crise alimentaire et la

malnutrition qui sévissent dans les villes congolaises (Mpuru M.B. 1998 ; Lelo N. 2011 ; Risasi M. et ali. 2014).

II.4. De la réduction de la congestion de la circulation

Dans les villes congolaises, l'accessibilité reste aisée dans le centre des affaires ; par contre, elle est assez bonne dans la couronne qui entoure le centre des affaires. Dans les quartiers périphériques, cette accessibilité est très aléatoire voire mauvaise par manque de bonnes routes.

La congestion de la circulation dans les villes congolaises est devenue un fait urbain à cause de l'étroitesse et de la saturation des routes, de rayons de giratoires inadaptés, sources de phénomène d'embouteillage ; et pire, c'est à ces points particulièrement que la pollution de l'air se ressent.

La densité des trafics au niveau des carrefours de routes principales de villes est élevée. A Kinshasa, par exemple, cette densification avoisine 2.500 véhicules par jour. A cela s'ajoute un nombre impressionnant des commerces sédentaires autour des carrefours attirant de milliers d'usagers et favorisant la congestion des véhicules. Ces zones sont alors polluées à cause des vieux véhicules en mauvais état qui utilisent de l'essence plombée et renforcent des bouchons à des heures de pointe (LELO N. 2011).

Contrairement à toutes ces contraintes, et dans presque toutes les grandes villes les gouvernements central et provinciaux avec l'appui des partenaires, modernisent les infrastructures urbaines afin d'améliorer les conditions de la mobilité des personnes et des biens. On note la reconstruction des voies urbaines qui sont agrandies, des caniveaux et collecteurs, des carrefours, des ponts, des passerelles modernes sont prévues, etc. Toutes ces actions permettent une meilleure amélioration de la congestion urbaine à Matadi, Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Goma, Bukavu, Kisangani, et de façon remarquable à Kinshasa la capitale. Au total, près de 2500 km des voies urbaines sont ainsi réhabilitées ces dix dernières années (Cellules Infrastructures, 2013).

II.5. De l'amélioration des capacités techniques de planification et de gestion des villes

Les services du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat regorgent de techniciens formés, capables de produire des outils d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Bien entendu, le gouvernement mise sur sa politique de formation générale et en particulier celle des techniciens universitaires. Ces ressources humaines sont occasionnellement recyclées grâce aux ateliers de formation, séminaires, etc. initiés par le gouvernement central, les provinciaux et ses partenaires. Certes, c'est à Kinshasa la capitale que nous avons des *experts* de pointe en matière de planification et gestion urbaines. Par contre, à l'intérieur du pays, cette capacitation humaine fait défaut. Car les cadres universitaires spécialistes en planification des villes s'installent quasiment tous à Kinshasa au terme de leurs études. Les villes provinciales restent malheureusement dépourvues de ces experts.

Des séminaires-ateliers et conférences ont été organisés par le gouvernement et ses partenaires en vue de renforcer les capacités techniques en planification et gestion de villes des agents de l'Urbanisme et Habitat. Parmi ces séminaires nous pouvons citer :

- Le séminaire sur le « Plan National de l'Habitat », organisé par l'UN-Habitat au Grand Hôtel de Kinshasa en 2001 ;
- Le cycle de conférences sur « les villes durables et le changement climatique », organisé par l'UN-Habitat au Jardin zoologique de Kinshasa en 2011 ;
- L'atelier sur « l'aménagement du territoire », organisé par le Ministère des ITPR à l'Hôtel Venus en 2012 ; etc.

Le gouvernement central doit exprimer davantage une volonté omniprésente et agissante pour parvenir à une décentralisation soutenue des communes urbaines. Quant à la gestion actuelle des villes congolaises, elle n'est pas participative, ni inclusive parce que les Maires des villes et leurs bourgmestres ont été nommés par la hiérarchie à qu'ils doivent rendre des comptes et non aux administrés. Ce fait dénote la plus grande faiblesse ressentie dans la gestion actuelle des villes.

Tableau 5 : Axe 2 : Obstacles, enjeux et défis de l'Aménagement du territoire et de la planification urbaine

Domaine	Obstacles rencontrés	Défis et enjeux futurs
1. Planification et aménagement durables des villes	-Absence des Schéma directeur d'aménagement urbain(SDAU) dans les villes congolaises -Manque des Plan d'occupation des sols (POS) des communes congolaises	- <i>Doter toute les villes congolaises des documents de planification admise.</i> - <i>Financement de la mise en œuvre des orientations retenues dans les documents de planification validé.</i> - <i>La production des villes durables pour atteindre les objectifs de l'OMD.</i> - <i>Rattraper le retard dans la production des logements sociaux</i>
2. Gestion du territoire national et contrôle de l'étalement urbain	-Pas de suivit des outils de planification urbaine ou des esquisses régionaux élaborés, pour leur financement et la mise en œuvre. -Manque des schémas régionaux d'aménagement du territoire	- <i>Maîtrise de l'affectation des sols urbains et ruraux par l'Etat Congolais à travers le pays.</i> - <i>Doter le pays d'un code de l'urbanisme</i>

3. l'amélioration de la production alimentaire en milieu urbain	-Occupation des aires vertes maraichères par l'habitat, -l'incertitude foncière des aires de culture avec des déguerpissements spontanés.	<i>-Stratégie nationale de mise en place des ceintures vertes urbaines et amélioration de la production urbaine. -Maitrise de la gestion de l'eau -Réglementation de l'agriculture urbaine notamment, pour la sécurisation foncière.</i>
4. la réduction de la congestion de la circulation	Mauvaise état de la voirie urbaine majoritairement en terre, des carrefours saturés, absence de sociétés de transport collectif durable.	<i>-Doter les villes d'une politique nationale de mobilité urbaine, en créant des sites propres pour le transport collectifs.</i>
5. l'amélioration des capacités techniques de planification et de gestion des villes	Manque d'une politique d'affectation de compétences technique sur l'ensemble du territoire national, Pas de maîtrise sur l'affectation du sol urbain, manque d'une bonne application des lois et règlements fonciers et d'urbanisme en vigueur par l'Etat.	<i>-la mise en œuvre accélérée de la décentralisation à la base, -Formation et perfectionnement des acteurs au développement des E.T.D. -Création des centres de formation des acteurs.</i>

CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT ET URBANISATION

III.1. Lutte contre le changement climatique

Parmi les récents documents importants de lutte contre le changement climatique et plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement respectivement produits et ratifiés par la RDC, nous retenons:

- la convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (4 juin 1992) ;
- dans le processus REDD+ République Démocratique du Congo : il y a l'accord international sur les bois tropicaux (18 novembre 1992), la convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Bonn, 23 juin 1979, la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989) telle qu'amendée en 1995 et 1999 ;
- en 2005, la RDC a signé à Brazzaville le Traité relatif à la Conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Actuellement, la RDC est régie par un cadre juridique relatif à la protection de l'environnement et à la nécessité de réaliser des Études d'Impact sur l'Environnement (EIE). Pour soutenir ce cadre juridique, le parlement congolais a voté la Loi no 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Cette loi, mise en vigueur en 2011, pose les bases d'un système de gestion environnementale qui s'applique dans tout le pays. Logiquement le processus REDD est un programme qui fait partie de la politique nationale en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles telle que prévue par la précédente loi.

Par ailleurs, une autre Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture tenant lieu de Code agricole constituera une partie importante du cadre juridique encadrant les activités REDD+ une fois les décrets d'application adoptés.

Quant à la Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier, elle prévoit la division du domaine forestier en trois classes de forêts : forêts protégées ou de production permanente et forêts classées. Les forêts protégées peuvent faire l'objet de concessions forestières, dans ce cas, elles deviennent des forêts de production permanente. Les forêts classées sont les réserves naturelles intégrales, ces forêts sont notamment situées dans les parcs nationaux, les jardins botaniques et zoologiques, les réserves de faune et les domaines de chasse, les réserves de biosphère, les forêts récréatives, les forêts urbaines, les secteurs sauvegardés ainsi que les forêts nécessaires pour la protection des pentes contre l'érosion, la protection des sources et cours d'eau, la conservation de la diversité biologique, la conservation des sols, etc.

En outre, l'Arrêté ministériel n°043/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 08 décembre 2006 portant dispositions relatives à l'obligation de l'évaluation environnementale et sociale des projets en RDC et l'Arrêté ministériel n°044/CAB/MIN/ECNEF/ 2006 du 08 décembre 2006 portant création organisation et fonctionnement du Groupe d'Études Environnementales du Congo «

GEEC», en sigle, statuent que tout projet de développement doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant sa mise œuvre.

Dans le cadre du processus RED, la vision congolaise affirmée dans cette stratégie prône un usage raisonné du territoire, et la stabilisation à horizon 2030 du couvert forestier sur 63,5% du territoire national. Il s'agirait ainsi, d'ici 2035, de réduire de 56% les émissions nationales liées à la déforestation dans un contexte de développement économique soutenu et de victoire contre la pauvreté.

III.2. Réduire les risques de catastrophes

Ce tableau présente les 5 principaux risques qui menacent le vécu quotidien dans les villes congolaises:

Tableau 6 : Les inventaires des risques les plus courants en RDC

Risque	Impact	Perte en vie humaine	Durée (jour)	Etendu (Km)	Fréquence %	Tendance
Pluie intenses	5	2	3	4	3	Augmentation importante
Sécheresse saisonnière	2	1	2	4	3	Augmentation moyenne
Inondation riveraine	3	2	2	2	2	Augmentation moyenne
Crise caniculaire	3	2	2	4	3	Augmentation importante
Erosion côtière	5	1	2	2	2	Augmentation moyenne

Source : PNA/RDC (2006)

Légende : les estimations sont calculées sur une échelle potentielle

- Impacts : 1=1\$ per capita, 2=10\$, 3=100\$, 4=1000\$, 5=10000\$;
- Perte en vie humaine : 1= 1personne par événement, 2=10 personnes, 3= 100personnes, 4= 4000personnes ;
- durée : 1= 1 jour, 2=2jours, 3=100 jours (une saison) ,4=1000jours (plus d'un an) ;
- étendu spatiale : 2=10km², 3=100km², 4=1000km² ;
- fréquence : 1=1% de probabilités certaines années, 2=10% de probabilité, 3=100% (annuelle) ;

Les indicateurs de tendance montrent tour à tour des augmentations moyennes et/ou des augmentations importantes des différents risques en RD Congo. Les villes congolaises sont effectivement soumises aux aléas dus à l'influence du changement climatique et plusieurs catastrophes se manifestent ainsi en milieu urbain congolais.

Les fortes pluies intenses provoquent généralement des inondations accompagnées des ensablements et des éboulements dans presque toutes les villes congolaises qui, malheureusement, ne sont pas bien assainies. Les villes de la région de la cuvette connaissent fréquemment ces phénomènes : Kisangani, Mbandaka et la ville de Bandundu.

Par ailleurs, les manifestations des érosions ravinantes se présentent aujourd'hui comme une véritable catastrophe naturelle dans les villes congolaises et surtout dans toutes les villes perchées sur les moyens et hauts plateaux. C'est l'étalement non contrôlé des villes dans un contexte de pauvreté urbaine aigüe qui est à la base de toutes ces manifestations. Avec un tel étalement, les infrastructures d'assainissement ne suivent pas et tous ces quartiers auto construits sans plan d'urbanisme sont lacérés par des érosions. Tel est le cas de toutes les villes du cinquième parallèle sud (Kinshasa, Kenge, Kikwit, Tshikapa, Kananga, Mbuji-Mayi), de hautes terres du Katanga (Kolwezi, Likasi, Manono, etc.) et de l'Est du pays (Bukavu, Kindu, Beni, etc.). Mais aussi les villes des Plateaux du nord du pays (Bumba, Lisala, Aketi, Buta, Bunia, etc.) ne sont pas épargnés de ce fléau.

Nombreuses villes portuaires n'ont pas de quais construits et leurs ports sont victimes des érosions riveraines : Kisangani, Kikwit, Bandundu ville, etc.

Le Gouvernement central et ses partenaires mettent de fonds importants pour pallier à ces dégradations rapides de villes. Depuis janvier 2009, le Gouvernement central à travers l'office de route et l'office de voiries et drainage, et les différents partenaires exécutent des travaux de réhabilitation des infrastructures routières et des ouvrages d'assainissement dans les différentes villes du pays.

III.3. Lutte contre la pollution de l'air en milieu urbain congolais

L'air urbain congolais est souvent pollué par les déchets industriels, hospitaliers, ménagers et les gaz éjectés par les véhicules. Face à cette problématique de pollution de l'air, le Gouvernement central manque de politique adéquate pour réduire les risques de la pollution de l'air due aux déchets industriels et hospitaliers. Cependant, un effort est tout même ressenti dans certaines villes notamment à Kinshasa, à Lubumbashi et à Bukavu où les gouvernements provinciaux s'organisent dans la collecte des déchets ménagers.

A propos des déchets éjectés par les véhicules, le Gouvernement a pris des mesures saluaires pour interdire toute importation des véhicules de plus de dix ans. Aussi, en mettant tous les vieux bus de plus de dix ans hors circulation, le Gouvernement accorde des bus à crédit aux exploitants informels de ces vieux bus dénommés « esprit de mort ». L'obligation des tous les véhicules à passer chaque année au contrôle technique constitue une des mesures préventives de lutte contre la pollution de l'air.



Photo 1 : Boulevard Lumumba à Mbuji-Mayi

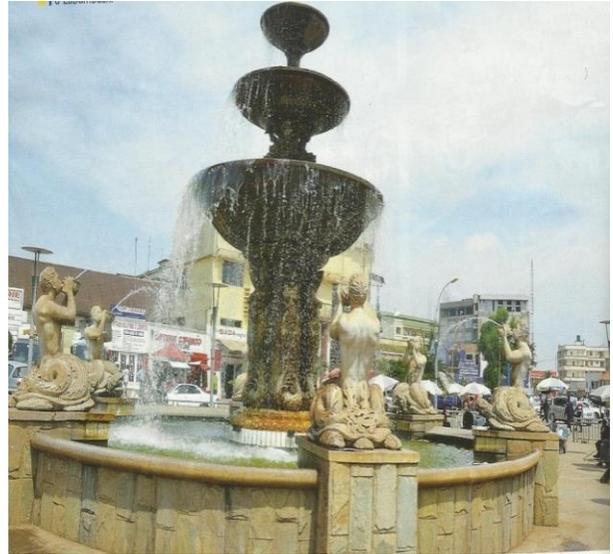


Photo 2 : Place Moïse Tshombe à Lubumbashi



**Photo 3 : La Place de l'indépendance
(gare du Nord) à Kinshasa**



Photo 4 : Place Tshukudu à Goma

Tableau 7 : Axe 3 : Obstacles et défis en Environnement et urbanisation

Domaine	Obstacles rencontrés	Défis et enjeux futurs
1. Lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Recule du couvert floristique à la périphérie des villes - Manque d'énergie électrique dans les ménages urbains - Pauvreté des ménages urbains - Manque de fonds pour reboiser la flore et réduire les émissions de gaz - Absence d'évaluation d'impacts sur l'environnement urbain ou rural, des investissements réalisés en violation des exigences requises 	<ul style="list-style-type: none"> -Stabilisation à horizon 2030 du couvert forestier sur 63,5% du territoire national. -Diminuer de 56% les émissions nationales liées à la déforestation dans un contexte de développement économique durable. -Appel de fonds pour la mise en place des actions de protection de l'environnement -Etude d'impact environnemental sur tous projets d'investissement effectivement mise en œuvre
2. Réduire les risques de catastrophes en milieu urbain congolais	<ul style="list-style-type: none"> -Extension des villes non contrôlée par les pouvoirs publics, -Production de l'habitat informel à 75% dans les villes, -Absence de déguerpissement des occupants des sites à risques, -Manque de services d'évacuation des déchets urbains, tous types confondus. 	<ul style="list-style-type: none"> -Programmation des travaux des infrastructures routières et des ouvrages d'assainissement dans les différentes villes du pays. - Appui aux structures de contrôle du respect des lois en urbanisme et construction -Vulgarisation de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté dans les écoles -Réduire à zéro la présence des bidonvilles dans les villes.
3. Lutte contre la pollution de l'air en milieu urbain congolais	<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'application du principe de <i>pollueur-payeur</i> par les pouvoirs publics, -Beaucoup des véhicules sont trop vieux (+ de 20 ans) en circulation, -Absence des services municipaux de curage des caniveaux et des rivières. -Importance de fabriques des matériaux de construction à partir des fours artisanaux dans les villes.... 	<ul style="list-style-type: none"> -Usage d'énergies alternatives (énergies solaire, électrique) par les ménages, les industries, et autres activités, - Création des stations de contrôle technique des véhicules dans les villes.

CHAPITRE IV : GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES

IV.1. Du renforcement de la législation urbaine

La gouvernance urbaine rencontre d'énormes difficultés en RD Congo, étant donné que la politique de la décentralisation n'est pas encore effective au niveau local, et surtout dans les matières touchant à la législation urbaine (urbanisme, habitat...) ou aux compétences des entités territoriales de base.

Dans la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, la Constitution du 18 février 2006 (modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011) reconnaît que les matières suivantes sont de la compétence exclusive des provinces : « 1. Le plan d'aménagement de la province ; (...) 5. Les finances publiques provinciales ; (...) 24. L'habitat urbain et rural, la voirie et les équipements collectifs provinciaux et locaux (...) » (Article 204).

En dépit de ces dispositions, la loi déterminant la libre administration des provinces et des entités territoriales décentralisées (loi organique n°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces), ni la loi sur le régime foncier et immobilier, n'ont jusqu'ici renforcé le domaine de la gouvernance et de la législation urbaine.

IV.2. Décentraliser et renforcer les collectivités locales

La décentralisation administrative et territoriale a été admise comme mode de gestion de l'Etat depuis l'adoption de la Constitution du 18 février 2006 susmentionnée, telle que modifiée à ce jour. Il nous faut souligner que la décentralisation préconisée en RD Congo est à la fois partielle et incomplète. Les collectivités locales (ici les Entités territoriales décentralisées : la ville, la commune, le secteur et la chefferie) n'ont pas les moyens de leurs politiques. Et pourtant, elles sont censées jouir de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques.

Les freins à la décentralisation semblent être persistants, les problèmes majeurs étant d'une part, la faible capacité de financement par l'Etat et, d'autre part, la faible mobilisation des ressources par les entités territoriales décentralisées. Ainsi, dans les domaines de gestion urbaine notamment, les difficultés sont évidentes, d'où la précarité des collectivités locales et leur faible emprise sur l'environnement urbain. Cependant, nombreuses lois sont votées pour accompagner la décentralisation comme nous pouvons le signaler :

Des politiques et des lois mises en place en matière de gestion des ETD, de 1996 à nos jours, montrent de progrès réalisés dans le secteur, et, nous pouvons noter :

- La loi organique n° 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces.
- La loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.
- La loi organique n°08/015 du 07 octobre 2008 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la conférence des gouverneurs de province.

- La loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.
- La loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.
- L'ordonnance-loi n°008/2012 du 21 septembre 2012 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir central.
- L'ordonnance-loi n°009/2012 du 21 septembre 2012 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition.

Cependant, la décentralisation locale urbaine n'étant pas encore effective, de la gestion des recettes et des dépenses affectées dans les communes urbaines, on retiendra que le budget de la ville est voté en équilibre et ne laisse aucune possibilité aux emprunts. Les ressources des villes proviennent ainsi essentiellement des impôts et taxes, de redevances usagers, des vignettes et autres sources de revenus local propre.

IV.3. Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain

La participation des organisations non gouvernementales au développement urbain est d'actualité dans les villes congolaises. Les mairies ont signé des protocoles d'accord avec des partenaires pour garantir l'assainissement des villes. A Kinshasa, par exemple, la Ville a créé une structure d'assainissement dénommée Réseau d'Assainissement et des Travaux Publics de Kinshasa en sigle, RATPK, qui regroupe en son sein différentes organisations non gouvernementales chargées d'assainissement de plusieurs communes de Kinshasa.

Aussi, les Mairies congolaises ont renforcé, entre 8 heures et 10 heures, la participation citoyenne quasiment populaire et obligatoire aux travaux d'assainissement tous les samedis aux alentours des équipements marchands et des complexes commerciaux des villes.

S'agissant des droits de l'homme, les médias congolais jouissent d'une grande liberté. Mais face à la recrudescence de la pauvreté urbaine, au chômage, à la délinquance urbaine,... le pouvoir public est parfois traité à tort de dictateur, par l'opinion internationale, lorsqu'il veut rendre justice.

IV.4. Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain

Les milieux urbains congolais, particulièrement les grandes villes, connaissent les phénomènes de délinquance et de banditisme qui hypothèquent lourdement la sécurité et la sérénité. Le phénomène bien connu des « Kulunas » (et autres enfants de rue), est un handicap de taille pour assurer la sécurité des biens et des personnes, tant la violence urbaine touche particulièrement les quartiers périphériques et populaires de la ville (le cas de Kinshasa).

Dans les villes congolaises, le gouvernement central et les provinciaux font régulièrement des opérations de sécurisation. A Kinshasa, par exemple, ces opérations dites « coups de poing » visent à arrêter les auteurs des actes de vandalisme perpétrés dans les quartiers sensibles de la ville.

La présence de différents postes de CIAT disséminés à travers les villes congolaises traduit à suffisance l'effort du gouvernement central pour mettre un terme au phénomène du banditisme et de délinquance urbain afin d'asseoir une police de proximité et d'assurer une meilleure surveillance dans les quartiers. Mais ces structures d'encadrement, déjà obsolètes, permet à s'imposer comme éléments de sécurité. Déjà, lors des derniers événements survenus à Kinshasa du 19 au 21 janvier 2015, la plupart des CIAT dans les quartiers populaires ont été vandalisés.

IV.5. Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale

Le développement social est en panne en RD Congo, au point que l'on ne saurait parler ni d'intégration sociale ni de justice sociale. Dans le domaine de l'habitat, un phénomène nouveau se fait jour – et qu'il importe d'encourager – c'est celui de la construction des logements dits « sociaux ». Toutefois, pour mériter pareil qualificatif, il faudrait une politique volontariste tournée vers des groupes vulnérables et fragilisés, mais qu'il est difficile de circonscrire dans des villes somme toute dominées par la misère urbaine.

D'où la difficulté de produire un habitat décent et disponible pour le grand nombre. Toutefois, aujourd'hui on parle de boom immobilier à Kinshasa avec quelques productions de parcs de logements comme le Parc Oasis, la Cité Kabila, etc. mais ces logements, dont le loyer mensuel s'estime à 2500\$, ne sont accessibles qu'à la nouvelle bourgeoisie urbaine et surtout aux expatriés.

Le gouvernement central et ses partenaires ne ménagent aucun effort dans la construction des écoles (estimées à 500 sur les 1000 projetées par le pouvoir) et des hôpitaux (Cinquantenaire et Amitié sino-congolaise à Kinshasa, hôpital Kabila à Kisangani, etc.). Mais on note seulement que ces hôpitaux ne sont pas accessibles à la majorité de la population qui est, au départ, très démunie.



Photo 5 : Le nouveau Palais de justice



Photo 6 : Hôtel du gouvernement à Kinshasa

Tableau 8 : Axe 4 : Gouvernance et législation urbaines

Domaine	Obstacles rencontrés	Défis et enjeux futurs
1. Renforcement de la législation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - Le non respect de la législation urbaine par les gouvernants et par les gouvernés - Le trafic d'influence de certaines autorités dans le processus d'infliger les sanctions aux coupables. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le renforcement de la législation des règles et lois d'urbanisme (planification spatiale et gestion foncière).</i> - <i>Créer l'Ordre des Urbanistes et des Architectes de la RD. Congo</i>
2. Décentraliser et renforcer les collectivités locales (les capacités des acteurs locaux)	<ul style="list-style-type: none"> - Un réel laxisme et un manque de volonté politique de l'application de la décentralisation au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Promouvoir la décentralisation au niveau locale (commune et collectivité secteur/chefferie).</i> - <i>Réussir totalement la gestion urbaine décentralisée</i>
3. Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain (<ul style="list-style-type: none"> - Impunités des destructeurs du tissu économique urbain. - Les tribunaux sont loin des administrés, - Les acteurs irresponsables et impunis des faits de justice. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la citoyenneté - <i>Rapprocher les tribunaux de la population en construisant des infrastructures (tribaux).</i> - <i>Renforcer les capacités des dispositifs de maillage des services de sécurité</i>
4. Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'installations adéquates et d'équipements de travail des agents de sécurité (police, etc.) - Villes congolaises trop obscure 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Doter les agents de sécurité d'équipement et de la logistique souhaitée</i> - <i>Promouvoir la sécurité communautaire.</i>
5. Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique dans le domaine de l'habitat - Absence quasi-total des financements dans la promotion immobilière, - Absence d'une politique d'encadrement social de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Promouvoir la construction des logements sociaux et des équipements accessibles même aux plus démunis.</i> - <i>Insertion des jeunes dans les emplois</i> - <i>Prise en charge des personnes âgées, à la retraite, avec handicap, etc.</i>

CHAPITRE V : ÉCONOMIE URBAINE

V.1. Amélioration de financement des municipalités (collectivités locales)

En vue d'améliorer l'économie des collectivités locales, plusieurs dispositions ont été prises dans le cadre de la décentralisation dont l'objectif général est de promouvoir le développement local en accordant la libre administration et l'autonomie de gestion des ressources économiques, humaines, financières et techniques aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

A ce jour, les actions réalisées sont : (i) la mise place d'un cadre institutionnel juridique des collectivités locales ; (ii) l'organisation des élections locales à partir de novembre 2015; (iii) la mise en place d'un régime financier des collectivités locales ; (iv) l'organisation des séminaires sur la décentralisation ; (v) l'élaboration et mise en œuvre progressive du Programme «Appui à la bonne gouvernance au Congo composante «gouvernance locale» par élaboration d'un manuel de formation pour élus locaux ; (vi) l'exécution de quelques programmes de développement local ; (vii) la construction et équipement des logements et bâtiments administratifs.

Une nouvelle loi financière vient d'être votée au Parlement tandis qu'une autre loi sur l'assiette fiscale de la Province est en cours d'élaboration. Une autre loi portant sur la mise en place de la Caisse Nationale de Péréquation devrait être élaborée pour faciliter les investissements provinciaux et locaux. D'autres instruments peuvent être imaginés selon les réalités socio-économiques de chaque province.

Cette loi détermine le cadre et les compétences en matière des finances du pouvoir central, des provinces et des ETD en déterminant entre autres les ressources et les charges.

S'agissant des ressources budgétaires des Provinces et des ETD, elles sont de deux ordres : il s'agit des ressources internes et des ressources externes. Les ressources internes sont constituées des recettes courantes, des recettes en capital et des recettes exceptionnelles détaillées par la LOFIP. Les ressources extérieures sont constituées des dons, legs extérieurs courants, des dons et legs extérieurs projets, ainsi que des emprunts garantis par le pouvoir central¹.

Quant aux charges budgétaires, elles sont classées en programmes, administration ou nature économique telles que définies par la nomenclature en vigueur ou suivant toute autre classification présentant un intérêt pour leur analyse. Les charges comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital ainsi que les prêts et avances.

La capacité des autorités locales à améliorer le financement des municipalités est remis en question par une décentralisation toujours incomplète, combinée à un contexte de crise multidimensionnelle fortement ressentie à l'échelle locale. Les autorités urbaines locales, acteurs clés du changement territorial et de la production de richesses, ne bénéficient pas assez des rétrocessions financières conformément à la loi sur la décentralisation. Cela est à la base de la

¹ Idem, p.197.

fragilisation des économies locales et de la raréfaction des sources de financement pour le développement urbain, au moment où les pressions sur les villes se font exponentielles.

Dans l'entre-temps, ces autorités se mobilisent pour s'adapter et affirmer leur rôle de leader en matière de synergies et d'outils pour le développement de leur milieu en recourant à l'emprunt pour réaliser certains gros travaux municipaux et à quelques impôts locaux qui constituent l'essentiel des recettes municipales (impôts directs et indirects), malgré qu'elles manquent souvent de temps et d'expertise spécifique pour expérimenter des nouvelles alternatives qui assureraient des opportunités pour les communautés locales.

En dépit de ces contraintes, plusieurs villes ont développé des solutions innovantes sans grand impact jusque là sur l'économie locale. En aménageant les infrastructures locales et quelques équipements socio-économiques avec les recettes réalisées localement, quelques villes congolaises prennent conscience de la diversité des opportunités de financement qui leur sont accessibles. Malheureusement, la plupart réalisent des recettes insuffisantes pour poser des actions concrètes sur le terrain dans le cadre du développement territorial urbain.

Ce faisant, le tableau 5 ci-dessous guide la réflexion et présente le progrès économique réalisé depuis, dans le pays.

Tableau 9 : Evolution de la situation économique du pays (2001-2010)

Indicateurs	2001	2010
Taux de croissance	3,9 %	5,3 %
Taux d'encadrement (dette ext. /PIB)	120 %	50 %
Budget de l'Etat	300 millions de dollars US	7 milliards de dollars US
Inflation	500 %	10 %
Produit Intérieur Brut (PIB)	5,1 milliards de dollars US	12,5 milliards de dollars US
Dette extérieur	14 milliards de dollars US	2,9 milliards de dollars US
Production minière	30.000 tonnes de cuivre	500.000 tonnes de cuivre
Exportations	120.000 tonnes	550.000 tonnes

Source : Ministère du Plan

Ces progrès résultent incontestablement de la conséquence du point d'achèvement. Point n'est à rappeler qu'avant le point d'achèvement, le stock de la dette publique extérieure de la RDC s'élevait à USD 13.704,50 millions et comprenait :

- USD 13.490,5 millions (98,4 %) dû aux créanciers officiels ;
- USD 214,4 millions (2 %) dû aux créanciers privés ;
- Le passif conditionnel constitué de la dette directe des entreprises publiques et de la dette née du contrat Sino-congolais.

Catégorie de prêteurs sur USD 8.504,5 millions :

- Aux créanciers bilatéraux, soit 62 %, à USD 4 .966, 0
- Aux institutions multilatérales (36,4 %) et \$US 214,40 millions ;
- Aux créanciers privés constitués principalement de banques commerciales (le Club de Londres) et autres privés (le Club de Kinshasa), soit 1,6%.
- Avec les allègements substantiels obtenus de tous les groupes de créanciers, en l'occurrence le Club de Paris, l'endettement du pays est aujourd'hui viable (soutenable). (Ghonda M. 2011).

V.2. Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement

Autrefois, les institutions bancaires octroyaient les crédits pour renforcer et améliorer l'accès au financement du logement des populations dans toutes les villes congolaises ; mais aujourd'hui, malgré la prolifération des banques (BCDC, BIAC, BIC, TMB, Raw-Bank, ProCrédit, etc.), cette politique n'existe plus. Le logement est produit par l'auto-construction non assistée par le pouvoir public. Seul l'emploi salarié reste la principale source de financement de l'habitat individuel. Aujourd'hui, il n'existe pas en RDC de filière organisée pour la production de logements sociaux. Celle-ci, laissée à l'initiative individuelle des ménages, se fait par plusieurs stratégies populaires d'auto-construction.

L'absence d'une bonne politique de logement ou d'habitat, l'inaccessibilité des maisons construites en partenariat entre l'Etat et les sociétés privées pour la grande majorité de la population, les difficultés d'acquisition des logements à crédit (la hauteur du crédit à accorder par rapport au revenu du demandeur), etc. ont conduit bon nombre des personnes à s'organiser en mutualités.

Deux types de mutualités sont observées, les mutualités de fait, c'est-à-dire n'ayant aucun soubassement juridique, constituée des personnes qui se connaissent ou qui travaillent dans un même service et les mutualités bien organisées avec statuts. Ces dernières mutualités sont surtout des mutualités professionnelles qui fonctionnent avec le soutien direct ou non de leur hiérarchie (pour la plupart) pour, premièrement l'acquisition des terrains et, ensuite pour la construction des maisons. Beaucoup des mutualités s'arrêtent uniquement à l'achat des terrains ainsi qu'à l'obtention de tous les documents nécessaires au niveau des affaires foncières et laisse la construction de logement à la charge des souscripteurs. La dimension des parcelles varie selon l'étendue acquise par la mutualité : 20 sur 25 ou 25 sur 30 mètres.

Les membres souscripteurs des mutualités prennent leur engagement en payant à chaque fin du mois un certain montant fixé lors de l'assemblée générale des membres et cela selon les engagements souscrits : une parcelle ou deux. L'argent à payer concerne donc,

premièrement l'achat du terrain commun, mais aussi le bornage du terrain acheté consistant au recours aux géomètres pour le tracé et la limitation des parcelles ou bornage, des bornes, du plan cadastral d'ensemble, des numéros cadastraux.

La mise en valeur de chaque terrain incombe à son propriétaire selon ses moyens. Les mutualités « pures » qui n'ont aucun parrainage font le plus souvent appel aux membres souscripteurs quant il se pose un problème, le plus souvent financier afin que ces derniers trouvent une solution en participant à la dépense.

Le prix d'acquisition des terrains varient entre 500 et 700 \$ avec une cotisation moyenne mensuelle de l'ordre de 50 \$. Ce qui fait que la participation financière des membres se trouve le plus souvent garantie à cause de la hauteur de leur budget.

Le cas le plus éloquent est celui des Universités et instituts supérieurs de la RDC où l'on trouve plusieurs mutualités au sein de l'UNIKIN :

- Millenium,
- La Mutuelle de Solidarité des personnels de l'Université de Kinshasa à Kimpoko à Maluku avec statut,
- la Mutuelle de corps scientifique de l'UNIKIN « ACS » à Kinkole,
- la mutuelle des agents et cadres du personnel de l'UNIKIN à Kindisa.

Parmi ces mutualités, celle qui n'a donné de bons résultats est celle de l'ACS, qui, plusieurs années après n'a pas encore remis de terrain à ses membres alors que d'autres mutualités ont déjà donné de terrain.

De même, l'ISAU, l'ISPT/Gombe, l'INBTP, l'ISP/Gombe, l'OCC et la DGI, etc. ont aussi acquis de terrain en faveur de leurs membres souscripteurs.

V.3. Appui au développement économique des communautés locales

La situation de précarité qui a caractérisé la RDC pendant plusieurs décennies a poussé la population à apprendre à se prendre en charge sans beaucoup compter sur le pouvoir public. En effet, la récurrence des conflits, la mauvaise gouvernance, la lenteur du processus de la décentralisation, etc. ont conduit à l'abandon et à l'absence de l'Etat avec tous ses corollaires. Cette situation est à la base de la naissance et du succès des organisations communautaires qui essaient de combler le vide laissé par le pouvoir public afin d'assurer l'accès de la population aux services sociaux de base dans divers domaines: la santé, la scolarisation des enfants, l'eau de boisson (forage par exemple), la production agricole, le transport, l'habitat, l'accès aux ressources financières, activités de réduction de la misère, etc. leur principale caractéristique est qu'elles sont transversales et interviennent dans tous les secteurs de la vie nationale.

L'appui de développement économique aux communautés locales s'observe à travers - le renforcement des structures d'appui au développement, notamment la promotion des Organisations de développement communautaire local afin de la dynamisation de leurs activités et fonctionnement, - l'amélioration de la qualité des services rendus auprès de la base par ces structures des communautés locales ainsi que leur diversification, - la construction et/ou la

réhabilitation des infrastructures sociales et économiques constituant le socle ou base sur lequel se bâtira le développement local, facteur de surcroît de la mobilité des facteurs de production, d'attrait et de promotion d'investissements, - la mise en place ou la valorisation du système ou circuit bancaire afin de rapprocher ces institutions de l'administré le plus éloigné du centre-ville et de parvenir à l'unification monétaire du territoire national, - la construction et l'accroissement des installations de conservation et de transformation en milieux ruraux, la disponibilisation des intrants et semences améliorés, l'accroissement des unités de production de différente taille (familiale, industrielle, etc.), etc.

Le programme du Fonds National de Micro finance a déjà démarré dans certaines régions pilotes de la RDC. Il est chargé d'accompagner les micros entreprises et les petits exploitants du pays. Sa mise en œuvre vise à contribuer à l'inclusion des couches défavorisées dans le cercle vertueux du progrès économique et de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Un vaste programme de mécanisation et d'industrialisation de l'agriculture vient d'être lancé par le gouvernement central. Les travaux de construction d'une première usine d'engrais dans la ville de Boma seront achevés d'ici peu. Cette usine sera opérationnelle au courant de l'année 2015. Le parc agroindustriel pilote de BukangaLonzo, d'une superficie de 80.000 ha dans la province du Bandundu, est déjà opérationnel. Cette expérience sera reproduite dans d'autres provinces dès l'année 2015 d'après les prévisions gouvernementales. Parallèlement à la mise en œuvre de ces grands projets, le pouvoir central s'engage à soutenir et à assister les paysans et les petits producteurs agricoles avec l'aide de partenaires.

Dans certaines villes, le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage avec la FAO distribuent des intrants agricoles et de pêche pour appuyer les associations maraîchères et de pêches. A Kinshasa, par exemple, on note la volonté de développer d'autres activités agricoles, comme l'élevage ou l'agriculture plus industrielle, en particulier dans le domaine présidentiel de la N'sele, à l'est de la ville.

V.4. Création des emplois décents et des moyens de subsistance

La vision du Gouvernement est d'assurer le plein emploi et la possibilité pour tous, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un emploi décent et productif. A cet effet, l'orientation du Gouvernement congolais est de baser sa politique de l'emploi sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la promotion du secteur privé via l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements publics, notamment les infrastructures. Cette stratégie induira la création d'emplois directs et indirects en quantité et en qualité.

Pour y parvenir, les actions du Gouvernement s'articulent autour de quatre axes stratégiques : (i) placer l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles ; (ii) accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé ; (iii) améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle et ; (iv) organiser le système d'information et améliorer le fonctionnement du marché du travail.

- **Placer l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles.**

A cet effet, quatre priorités ont été retenues : (i) l'accroissement du niveau des investissements publics dans les projets et programmes à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) ; (ii) la facilitation de l'accès aux avantages du code des investissements publics aux projets d'investissement privés créateurs d'emplois ; (iii) l'intégration d'un poids significatif au critère « emploi » dans l'octroi des marchés publics et ; (iv) le renforcement de la Cellule de Promotion de l'Emploi dans les Investissements Publics (CPEI).

- **Accroître l'offre d'emplois décents et développer le secteur privé.**

Pour y parvenir, le Gouvernement a défini les priorités pour les cinq prochaines années à savoir : (i) la levée des contraintes institutionnelles au développement de l'entreprise privée ;(ii) l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion des approches à haute intensité de main d'œuvre dans les programmes d'investissements publics ; (iii) la mise en place d'un cadre incitatif à la création de l'emploi salarié décent ; (iv) la création d'une gamme d'incitations nécessaires pour la création d'emplois salariés ; (v) la mise en place d'un dispositif favorisant la création de petites unités génératrices d'emplois et de richesse; (vi) l'élaboration des programmes spécifiques envers les populations vulnérables et la mise en place d'une législation sur la micro finance sensible à l'équité du genre ; (vii) la création du Fonds National de l'Emploi (FONEM) décentralisé en Fonds Provincial de l'Emploi (FOPEM) dans les provinces; (viii) la promotion de l'emploi des chômeurs de longue durée et la mise en place d'une convention premier emploi négocié entre les parties prenantes ;(ix) la promotion des petites et moyennes entreprises des jeunes et le renforcement de leur capacité de création d'emplois ;et(x) la promotion de l'esprit de la culture d'entreprise pour les jeunes en particulier.

- **Améliorer l'employabilité des populations ciblées et développer la formation professionnelle.**

le Gouvernement entend mener les actions prioritaires suivantes: (i) la mise en place des mécanismes pour assurer l'adéquation de l'offre et de la demande de compétence ; (ii) la mise en place des mesures permettant d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter au changement et d'améliorer leur compétitivité ; (iii) la mise en place des mesures d'acquisition et de maintien des compétences en vue de la satisfaction des futurs besoins du marché du travail ; et (iv) le développement des filières de formation par un apprentissage «rénové ».

- **Améliorer le système d'information et la gouvernance du marché du travail**

Le Gouvernement entend renforcer les capacités de veille sur l'évolution du marché du travail (offre et demande) à travers : (i) le renforcement de capacités du personnel de l'Office National de l'Emploi (ONEM); (ii) l'amélioration du dialogue social par son élargissement au patronat, aux représentations syndicales, aux organisations sociales de jeunes, de femmes, de chômeurs et de tous les groupes vulnérables; (iii) la mise en place d'un système de traitement et

de gestion des demandes d'emplois par les bureaux de placement privés ; et (iv) la création des tribunaux du travail efficaces nécessaire pour améliorer la gouvernance du marché du travail.²

- **Offre d'emploi Insuffisante**

L'insuffisance d'emplois correspondant à leurs qualifications contraint les jeunes diplômés au chômage. Cette situation s'explique par la faible capacité de l'économie congolaise à créer de nouveaux emplois. Il y a donc nécessité de mettre en place une politique de relance à même d'absorber cette main d'œuvre qualifiée.

- **Manque de qualification des jeunes**

En principe, la formation dans le système éducatif formel et non formel devrait permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. La baisse de la qualité de l'enseignement et l'importance de la déperdition scolaire en RDC font que la plupart des jeunes quittent le système scolaire sans aucune qualification professionnelle. Ils sont davantage confrontés au chômage et finissent pour la plupart à rejoindre le secteur informel, peu exigeant en matière de qualification³.

V.5. Intégration de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national

L'intégration de l'économie urbaine pose un certain nombre des préalables dont les plus importants tournent autour de la construction de bonnes infrastructures économiques et sociales constituant le support susceptible de recevoir l'investissement mais aussi permettant l'attrait de l'investissement local, national et étranger. De même, un bon climat d'affaires, une bonne administration ou une administration de développement, une sécurité et une sûreté, une main d'œuvre bon marché, etc. constituent autant des facteurs favorisant le développement économique de la ville ou d'une contrée géographique.

Les villes congolaises ne disposent pas toutes du même poids dans l'économie nationale. Le poids économique de chaque ville est dépendant du nombre des facteurs d'émergence donnant à la ville son importance dans l'économie nationale. Parmi ces facteurs, on peut citer les infrastructures de transport, la multi modalité de transport, la situation géographique de la ville, statut, etc.

Par exemple pour Kinshasa, son émergence économique relève de trois facteurs : (a) le transport fluvial, (b) la situation géographique du port de Matadi et (c) le statut politico-administratif de la ville. L'impossibilité de continuer à transporter, par voie fluviale, les marchandises en provenance de la Province Orientale et d'autres provinces du pays vers le port de Matadi, a contraint Kinshasa à mettre en place une structure susceptible d'emmagasiner les produits devant être exportés. Le facteur géographique tient à la morphologie accidentée de Matadi, laquelle détermine son incapacité à stocker les marchandises importées et à exporter.

² RDC, DSCR2, pp.72-74.

³ RDC, Rapport National des progrès des OMD, Rapport Pays, p.46

Ceci suppose, en effet, des installations plus importantes au port de Matadi pour remplir cette double fonction. Subséquemment, Kinshasa verra se développer un certain nombre d'activités propres à une ville portuaire.

Ensuite, l'Etat ou le gouvernement provincial pourrait aussi participer directement à l'intégration de la ville dans la stratégie de développement par la mise sur pied des projets de développement et la création des unités économiques susceptibles de participer à l'amélioration du taux d'emplois et de la réduction de celui du chômage, à la distribution des revenus, bref à la réduction de la pauvreté urbaine. C'est le cas notamment de nombreux projets et réalisations faits par exemple par la ville de Kinshasa : sociétés de transport urbain (Transkin, New Transkin), société d'assainissement, recours aux ONG pour le nettoyage des artères de la ville, Service des sapeurs pompiers, DGRK, etc. et qui ont des impacts positifs sur l'emploi et la distribution des revenus, donc sur la réduction de la pauvreté urbaine.

Mais le plus grand problème est celui de rendre ces projets pérennes à travers le choix à opérer, l'affectation et la distribution judicieuses des ressources, etc. afin d'éviter des projets sans lendemain parce que mal choisis et orientés.

L'Etat, dans le cadre par exemple de la construction du pont qui sera jeté entre Kinshasa et Brazzaville, met en place une zone économique spéciale à Maluku avec comme ambition de faire de cette dernière une zone économique et industrielle importante qui profiterait de la présence de cet ouvrage d'art et qui attirerait (elle attire déjà) l'investissement étranger et national. Cela aura pour conséquence d'intégrer cette commune, mieux la ville de Kinshasa à travers la commune de Maluku dans la stratégie de la réduction de la pauvreté urbaine.

Dans l'ensemble, les villes congolaises restent principalement des villes d'importation et de consommation. L'économie de ces villes est largement dominée par le secteur des services. Les services marchands dominent, avec les échanges et le commerce formel et informel. Ce sont les collectivités locales de certaines provinces qui confèrent à celles-ci leur poids dans l'économie nationale.



Photo 7 : Le parc agro alimentaire de Bukanga-Lonzo en marche

Tableau 10 : Axe 5 : Obstacles et enjeux de l'économie urbaine

Domaine	Obstacles rencontrés	Défis et enjeux futurs
1-Amélioration de financement des municipalités (collectivités locales)	<ul style="list-style-type: none"> -Non effectivité de la rétrocession et l'absence de la caisse de péréquation, -Manque d'application de guichet unique dans la gestion municipale, -Absence de zones géographiques d'activités marchande 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>définir en amont la nomenclature des taxes à payer</i> - <i>orienter valablement les recettes dans le trésor public</i> - <i>mettre en place des agents percepteurs intégrés et honnêtes pour la perception des taxes communales par guichet unique.</i>
2- Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de crédits au logement constitue un frein au développement de l'habitat dans les villes du pays. - Les banques refusent d'accorder des crédits immobiliers à la population dont le revenu reste encore très précaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - accorder les crédits logement aux travailleurs - stimuler la politique de l'habitat pour tous - améliorer les salaires des agents, notamment la classe moyenne
3-Appui au développement économique des communautés locales	L'absence d'une politique de déconcentration, laquelle est à la base de la rétrocession partielle de fonds destinés aux communes urbaines	- <i>Favoriser la rétrocession totale de fonds</i>
4-Création des emplois décents et des moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> - L'économie informelle est de plus en plus grandissante dans les villes congolaises. Elle ne profite pas à l'Etat et nécessite d'être rendue formelle ; - La pratique généralisée de la corruption dans les administrations congolaises n'attire pas des investisseurs susceptible de créer des emplois décents dans les différents secteurs économiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>déterminer à la fois les zones prioritaires pour le redéploiement de l'emploi local et des pôles de développement favorisant la concentration d'acteurs économiques</i> - <i>Redynamiser les activités industrielles, car elles constituent les zones privilégiées de développement d'activités économiques et d'emplois</i> - <i>Stimuler le développement de zones de stimulation de l'emploi local urbain</i>

<p>5-Intégration de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prédominance de l'économie informelle - la modicité des recettes fiscales, le faible taux d'exécution du budget d'investissement, les tracasseries administratives et policières - non-respect de la loi dans le domaine de l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> -<i>La planification d'une armature urbaine de développement économique nationale ;</i> -<i>Renforcer les trois pôles économiques nationaux,</i> -<i>Développer les villes technopoles dans l'armature urbaine pour hisser les citoyens au rang des priorités dans le domaine de développement,</i> -<i>Création des zones d'activités concertée marchande(ZAC)</i>
---	--	--

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET SERVICES DE BASE

VI.1. Réaménagement des bidonvilles et prévention de leur prolifération

Les villes congolaises sont confrontées à un déficit criant en logement. Le déficit global en logement est évalué à plus de trois millions (3.000.000). Rien que pour la ville de Kinshasa, les besoins en logement sont estimés à 54,4 % du déficit global. Cette situation a pour conséquence la prolifération des bidonvilles, qui sont très bien identifiés par les congolais qui les ont affublés de plusieurs noms ; *Tshiasasa, Bitshaku-tshiaku, Grand-Monde, Masamba, Mangobo, Birere, Pakadjuma*, etc. Ceux-ci se distinguent par les conditions déplorables du bâti et des équipements. Cette situation est due à la faible politique de l'habitat.

Le pouvoir central, les administrations locales et d'autres autorités partenaires ont du mal à réaménager les bidonvilles existants, très visibles dans toutes les villes congolaises, voire à prévenir leur prolifération. Beaucoup de projets n'ont pas atteint les objectifs visés suite à l'absence de sécurité foncière et à leur manque d'intégration dans une vision globale de requalification de la ville.

L'échec d'une politique non réfléchie de lutte contre la prolifération des bidonvilles a été observé dernièrement dans la ville de Kinshasa lorsque le gouvernement provincial avait décidé de déloger de force la population du bidonville de « Bribano » (avec au moins 1.700 habitants) au quartier Kingabwa, pour l'installer à la « Cité de l'Espoir » dans la commune de Kimbanseke. Comme ce site d'accueil était non aménagé et dépourvu d'eau potable et d'électricité, cette population déguerpie est vite revenue dans son bidonville initial quelques temps après (Mpuru M.B. et ali ; 2009).

Malheureusement, aucune politique de prévention contre la prolifération des bidonvilles dans les autres villes congolaises n'a été jusqu'ici initiée par le gouvernement central, ni par les gouvernements provinciaux et encore moins par les partenaires. Dans l'entre-temps, il s'avère que plus de 80 % des quartiers populaires sont aujourd'hui réputés être des bidonvilles. Nous pensons que la lutte contre cette prolifération attend des gouvernements centraux et provinciaux ainsi que des partenaires un engagement ferme. En effet, les bidonvillois sont passés de 61,7% en 2009 à 58,0% en 2014 (ID-RDC).

VI.2. Améliorer l'accès au logement convenable

Pour améliorer l'accès au logement et réparer les conflits fonciers, menace pesante sur la cohésion sociale en RDC, le gouvernement central, avec l'appui des bailleurs de fonds et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, UN-HABITAT, envisage la nouvelle formulation d'une politique foncière, la modernisation de l'administration foncière, la mise en place d'un système d'information foncière, la révision de la loi foncière et l'harmonisation de la législation foncière.

Les bailleurs de fonds sur la réforme foncière ont prôné la mise en œuvre de la feuille de route qui doit faire l'objet de l'évaluation et du suivi pour éradiquer les conflits fonciers.

Quelques réalisations pour améliorer l'accès à un logement convenable ont été observées dans les villes congolaises, sans grande importance, notamment le projet 4.100 logements.

A Kinshasa, par exemple, les Cités du Fleuve, Millenium, Kin-Oasis, Msee Kabila, etc., sont construites, malheureusement, pour satisfaire uniquement les besoins en logement des populations de classes aisées.

La « Cité de l'espoir » devrait normalement apporter un soulagement à la population pour laquelle elle a été destinée, le bidonvillois de la commune de Limete. Malheureusement, la cité n'a jamais été aménagée, assainie, ni connectée au réseau des services de base. Les occupants de cette cité destinée à la population du bidonville de « Bribano » sont quasiment tous retournés à leur site d'origine car, se retrouvant dans une brousse, sans eau potable ni électricité, le site offert gratuitement ne revêtait aucun attrait.

La « Cité de la Paix » est à pied d'œuvre sous la réalisation de l'ONG ASODEV de l'Abbé Oswald Bagaza, Ambassadeur de la paix pour la RDC ; seulement son plan d'aménagement ne concilie pas avec celui de la topographie du terrain.

La « Cité Maman Olive Lembe » est construite pour loger une population à faible revenu. La cité loge des personnes ayant un handicap, des orphelins et des veuves.

La « Cité du fleuve » offre un niveau de service élevé avec l'adduction en eau potable, l'approvisionnement en énergie électrique, la connexion à la fibre optique, avec piscines et boutique de qualité. Les prix d'achat des logements varient entre 150.000 et 460.000\$ US. Avec le contexte économique actuel de la RDC, des tels coûts de logement ne sont accessibles qu'à une couche privilégiée de la population.

La « Cité Kin-Oasis » offre près de 1000 unités d'habitations revêtant quasiment les mêmes caractéristiques que celles de la « Cité du Fleuve », mais elle aura en son sein des habitations dont le prix d'achat s'élèverait à 850.000\$. Ces conditions de production de logements semblent trop éloignées d'une production des « logements sociaux » qu'attend la majorité des congolais.

VI.3. Assurer l'accès permanent à l'eau potable

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations, le programme visant l'accès à l'eau potable dans les villes et les zones rurales congolaises a bénéficié des crédits conséquents de la part des gouvernements central et provinciaux, bien que la desserte en eau de manière générale demeure encore largement en-deçà des normes requises.

A Kinshasa, par exemple, où les problèmes de distribution de l'eau sont récurrents comme dans toutes les villes congolaises, la CTB, en partenariat avec l'ONG congolaise ADIR (Action pour le développement des infrastructures en milieu rural), a mis en place, entre 2006-2011, des solutions alternatives pour les populations les plus défavorisées de l'est de la ville qui n'ont pas accès au réseau de la REGIDESO.

Cette alternative prend la forme de plus de 400 bornes fontaines et 20 mini-réseaux d'adduction d'eau, gérés de manière autonome et communautaire. Un mini-réseau est constitué

d'un forage, de conduites pour le transport de l'eau, de réservoirs (pour le stockage de l'eau) et de bornes fontaines (où les populations puisent l'eau). Celles-ci sont installées dans les quartiers périphériques de Kinshasa, ce qui permet à 400.000 personnes d'accéder à l'eau potable, à moins de 250 mètres de leur domicile. Ici, les réseaux sont conçus afin que la communauté concernée puisse les gérer de manière autonome. Le prix du service de l'eau (environ 0,01 US), y compris l'entretien des réseaux est à charge des habitants, organisés en associations d'usagers.

En dehors de Kinshasa, la CTB a établi des mini-réseaux d'eau potable dans les périphéries des villes de Mbuji-Mayi, de Bukavu et de Kindu. Au total, environ un million de personnes sont directement concernées. Ce programme est le fruit d'un effort conjugué multi-bailleurs (Belgique, Union européenne et Grande Bretagne). Le champ d'action de ces interventions pourra encore s'élargir dans le futur proche avec le renforcement de l'intervention belge et éventuellement l'appui complémentaire de la coopération française.

Tableau 11: Indicateurs et production d'eau potable en RDC

N°	Année	1970	1980	1990	2000	2009	2010
1	Nombre des centres	51	59	84	93	94	94
2	Capacité de production en m ³ /an	10.335.540	1.888.734.030	268.541.229	302.745.600	336.623.520	358.511.760
3	Livraison au réseau en m ³ /an	--	151.916.351	209.108.330	187.733.187	273.114.436	289.583.345
4	Vente en m ³ /an	64.325.163	102.621.321	146.856.436	114.818.660	151.110.493	165.542.257
5	Nombre des abonnés	122.102	155.361	327.303	428.320	498.003	507.269
6	Taux de desserte en %	27 %	43 %	49 %	40 %	38 %	38 %

Source : Regideso

Ce tableau, malgré le maigre résultat obtenu et eu égard aux contraintes susmentionnées, montre quelques performances :

- l'accroissement de la production en m³ ;
- la hausse de la livraison au réseau en m³.

Néanmoins, l'objectif du gouvernement était de porter le taux de desserte en eau potable de 22 % en 2005 à 26,9 % en 2008, avec la perspective d'atteindre 40 % en 2015.

Par ailleurs, les études EDS-RDC (2014), montrent une nette progression des populations urbaines qui ont accès à l'eau potable ; 79,4% en 2007 et 84,5% en 2014.

VI.4. Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage

Dans les quartiers de Kinshasa, comme ceux d'autres villes de la RDC, le réseau d'évacuation des eaux de pluie se trouve souvent obstrué par du sable et des détritiques solides. La situation est alarmante là où le système d'assainissement est inadapté, voire inexistant. Les eaux de pluie non canalisées se transforment en véritables torrents d'eau et provoquent l'érosion des sols et des flancs des collines. Outre les risques d'éboulements, la congestion du trafic et

l'abandon de structures publiques comme les marchés, les communes au pied des collines se retrouvent inondées.

Pour contrer cette détérioration tant des canalisations que des terres, la coopération (l'Union Européenne) intervient dans 8 communes prioritaires de Kinshasa. Elle réhabilite, aménage les voiries, cure les caniveaux et mène des activités de lutte antiérosive et de recyclage des déchets. Les riverains bénéficient ainsi d'un environnement assaini mais aussi de conditions de vie et de mobilité accrues. Là où les caniveaux ont été curés ou construits, les inondations font beaucoup moins de dégâts. Et grâce au désenclavement des quartiers, les contacts sociaux et commerciaux avec les communes environnantes et le centre-ville sont favorisés.

Avant les travaux de réhabilitation des voiries et les évacuations d'eau de la ville, les activités prioritaires et les budgets sont définis en collaboration avec les comités de quartiers. Pour les travaux, ce sont pour la plupart des ouvriers de la commune, des ONG ou PME locales qui sont engagés et qui profitent des installations construites. Cette double casquette accentue la motivation du travail bien fait et donne un gage supplémentaire de compréhension de l'intérêt et de la pérennisation de l'ouvrage. De plus, cela permet de multiplier facilement les interventions tout en augmentant les capacités techniques des partenaires. Des brigades d'assainissement, créées par l'Hôtel de Ville de Kinshasa, bénéficient également d'un appui institutionnel pour participer à certains travaux.

Quant à la revalorisation des détritiques, depuis 2007, l'ONG congolaise Umoja développement durable, appuyée par la CTB, récupère les sacs en plastique, collectés par les habitants. Après traitement, ces sacs, réduits en boulettes homogènes, sont réutilisés par l'industrie plastique pour fabriquer des flacons et des sachets. Cette opération de collecte des sachets a permis à certaines familles à faire face aux besoins primaires.

Face à l'ampleur de la tâche et à la multiplication des initiatives, la CTB, en partenariat avec SNV (Organisation Néerlandaise de Développement), a lancé en décembre 2006 plusieurs initiatives pour dynamiser la plate-forme Assainissement de la ville de Kinshasa et d'autres villes du pays. Son objectif est de créer une vraie synergie entre les pouvoirs publics, la société civile, les ONG, les industriels et les donateurs autour des questions d'assainissement de la ville de Kinshasa.

Entre 2006-2008, la CTB, le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, l'Hôtel de ville de Kinshasa, le ministère du Plan et le ministère des Travaux Publics s'étaient lancés, en partenariat, dans un projet « Voiries et assainissement à Kinshasa » dont l'objectif a consisté à améliorer les conditions de vie des populations pauvres par la création d'emplois, l'assainissement, l'amélioration de l'accessibilité des quartiers et le désenclavement de certaines zones de Kinshasa. Ce projet d'assainissement à Kinshasa a priorisé les communes de Kimbanseke, Kisenso, Masina, Barumbu, Kinshasa, Gombe, Lingwala et Ngaliema.

Cependant, l'accès aux systèmes élémentaires d'assainissement n'a pas la même ampleur dans toutes les villes congolaises. Kinshasa et Lubumbashi connaissent en réalité plus de succès dans l'assainissement que les autres villes. Ce qui constitue aujourd'hui la force dans ce domaine pour la ville Kinshasa est notamment :

- l'existence des services techniques de PNA, OVD, RATPK, le service d'hygiène ainsi que le PARAU ;
- l'existence d'une police d'assainissement ;
- la construction des ouvrages d'assainissement à travers le programme du Gouvernement (caniveaux, égouts, ...) ;
- l'acquisition de matériels d'assainissement et d'analyse de laboratoire par le PNA, l'OVD, etc.;
- la création de la Régie d'assainissement et des travaux publics de la ville de Kinshasa (RATPK) ;
- la dotation des motoculteurs par Commune ;
- la création d'un centre d'enfouissement technique (CET) de Kinshasa à Mpsa ;
- la création des décharges de transit dans 9 communes (Barumbu, Kinshasa, Gombe, Lingwala, Kintambo, Bandalungwa, Ngiri-Ngiri, Kalamu et Kasa-vubu) ;
- l'appui financier et technique de la GIZ, ISF, SNV, UE et autres. La présence de telles structures est malheureusement faible dans les autres villes du pays.

La situation de toilettes en milieu urbain congolais reste tout particulièrement préoccupante car, très peu de populations ont accès à une toilette améliorée, comme nous le montre le tableau ci-après.

Tableau 12 : Evolution en % de l'état des toilettes en milieu urbain

<i>ETAT</i>	<i>2007</i>	<i>2014</i>
Amélioré	21,2	18,7
Rudimentaire	74,5	74,5
Nature	4,3	7,8

Sources : EDS-RDC, (2007), (2014).

VI.5. De l'amélioration de l'accès à l'énergie domestique dans les villes

S'agissant de la desserte en électricité de manière générale, elle demeure encore largement en-deçà des normes requises. Les villes congolaises font régulièrement l'objet de délestage. L'énergie électrique est à la fois fournie par les barrages (Inga, Zongo, Nsanga, etc.), des groupes électrogènes et des panneaux solaires. Les bois de chauffage et le charbon de bois sont couramment utilisés pour la cuisson. On note ainsi, 88,6% de ménages urbains qui utilisent les combustibles solides pour cuisiner en 2007 contre 86,0 % en 2014. La promulgation de la loi sur l'électricité le 17 juin 2014 libéralise le secteur et sécurise les investissements privés. Cette loi ordonne la création de l'autorité de régulation et l'agence de l'électrification rurale.

Le gouvernement central s'emploie, dans le souci d'apporter des solutions pérennes au problème de déficit énergétique, à la construction du projet grand Inga, de la centrale de Zongo 2, et la réhabilitation des centrales de Nseke, Nzilo, Ruzizi et Tshopo, et bientôt celles de Mpiana-Mwanga et Force Bendera. Il compte achever la construction de la deuxième ligne de transport Inga-Kinshasa, du barrage de Kakobola dans le Bandundu et celui de Katende dans le Kasai-Occidental au courant de l'année 2015 (Ghonda M., 2011). Les tableaux 13, 14 et 15 ci-

dessous présentent respectivement le bilan et le coût de la production Hydroélectrique, la production thermique et le transport de l'énergie en RD Congo.

Tableau 13 : La production Hydroélectrique de 2001 à 2011

Intitulé	Province	Coût en \$US	Observation
Fiabilisation du groupe 3 d'Inga 2	Bas-Congo	30295840	Groupe réhabilité et remis au réseau en juin 2010
Acquisition d'un jeu de batardeau pour la Centrale d'Inga 2	Bas-Congo	6981121	Matériel livrés sur site et en cours d'utilisation à Inga
Acquisition d'une roue turbine pour Inga 2 B	Bas-Congo	6564222	Roue livrée à Inga
Fiabilisation des centrales hydroélectriques du Katanga	Katanga	8090858	Travaux réalisés à Nzilo, Mwadingusha et Nseke
Réhabilitation de la centrale de Nseke et renforcement réseau HT	Katanga	14000000	G3 réhabilité et remis en service. Le projet se poursuit
Fiabilisation du groupe 2 de la centrale de Bendera	Katanga	6000000	Travaux terminés et groupe remis en service
Fiabilisation du groupe 1 de la centrale de Mobayi	Equateur	418264	Travaux terminés
Réhabilitation du groupe 4 de la centrale de Ruzizi 1	Sud-Kivu	7000000	G4 réhabilité et remis en service en mars 2011
Total		205.350.305	

Source : Société Nationale d'Electricité

Tableau 14 : La production Thermique de 2001 à 2011

Intitulé	Province	Coût en \$US	Observation
Réhabilitation de la centrale thermique de Kikwit	Bandundu	7715775	1groupe 750 KVA installé et mis en service
Réhabilitation de la centrale thermique de Mbuji-Mayi	Kasaï Oriental		2 groupes 1250 KVA installés et mis en service
Réhabilitation de la centrale thermique de Mbandaka	Equateur		1 groupe 1250 KVA installés et mis en service
Réhabilitation de la centrale thermique de Kananga	Kasaï Occidental	2000000	1 groupe 1250 KVA installés et mis en service
Réhabilitation de la centrale de Moanda	Bas-Congo	1316500	Acquisition et installation de 2 groupes à gaz
Total		11032275	

Source : Société Nationale d'Electricité

Les efforts méritent d'être faits dans ce secteur car, on note une régression des populations urbaines qui ont accès à l'électricité ; 63,2% en 2007 contre 42,0% en 2014.

Tableau 15: Situation de transport de l'énergie

<i>Intitulé</i>	<i>Province</i>	<i>Coût en \$US</i>	<i>Observation</i>
Réhabilitation du réseau de transport Ouest	Bas-Congo - Kinshasa	16757915	Fiabilisation des protections, acquisition des transformateurs de puissance
Construction du poste 220/120 KV-2x150 MVA NR Kapasa	Katanga	25200000	Travaux terminés
Réparation du booster n°2 du Répartiteur Sud	Lubumbashi	252404	Booster réparé et remis en service
Compensation de l'énergie réactive au poste de Badiadingi	Kinshasa	1107000	Equipements installés et mis en service
Implantation d'un dispatching HT pour le réseau Ouest	Kinshasa	3860000	Travaux en cours
Alimentation de la ville de Kindu en énergie électrique	Maniema	8000000	Travaux terminés en avril 2007
Total		55.177.319	

Source : Société Nationale d'Electricité

La distribution et la réhabilitation des réseaux électriques dans les villes sont mis en exergue dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16: Réseaux de distribution de l'énergie électrique dans les villes

Ville	Province	Coût en \$US	Niveau de réalisation
Lubumbashi	Katanga		Cellules MT remplacées au RS et au NR 15
Likasi	Katanga		Remplacement de disjoncteurs 50 KVA à Kakontwe
Kolwezi	Katanga		Assainissement des réseaux de distribution et installation de 2 cabines MT/BT
Mbuji-Mayi	Kasaï Oriental		Implantation d'un réseau MT et installation de 10 cabines MT/BT
Mbandaka	Equateur		Installation de 4 cabines MT/BT et réseau MT et BT
Kikwit	Bandundu		Installation de 4 cabines MT/BT et réseau MT et BT
Kananga	Kasaï Occidental		Installation de 14 cabines MT/BT et 3 postes de réflexion et réseaux MT et BT
Bandundu	Bandundu		Installation de 5 cabines MT/BT et 3 postes de réflexion et réseaux MT et BT
S/TOTAL		17636945	
Kinshasa	Kinshasa		30 cabines de décharge implantées avec réseaux MT et BT
Matadi	Bas-Congo		Ligne 132 KV et poste OEBK mise en service
Boma	Bas-Congo		Renforcement de la puissance du poste de Boma
Kimpese	Bas-Congo		Implantation de 5 cabines MT/BT et conversion du réseau 6,6 KV en 15 KV
S/TOTAL			19260346
TOTAL		36897291	

Source : Société Nationale d'Electricité

VI.6. Améliorer l'accès aux moyens de transport viables

Après avoir inventé l'automobile et y opéré une concurrence sans partage, les pays industrialisés reviennent au moyen de transport non polluant qu'est le vélo, le tramway. En Europe, certains Maires favorisent cette mobilité par une politique volontariste.

En RD Congo, depuis le début des années 2000, les villes congolaises, de suite d'une longue crise politique, ont connu une absence totale des sociétés de transport collectif. C'est alors que les sociétés (privées) informelles de transport se sont multipliées, tous modes confondus : voiture, taxi-bus, bus, vélo et moto sont exploités partout dans les villes du pays. D'après les récents résultats des enquêtes de l'Habitat III, Kisangani dispose de 2.018 vélos (alias Toleka) et 278 motos, Goma 589 motos, Lubumbashi 734 motos, Mbuji-Mayi 234 motos, Kikwit 200 motos, Kinshasa 2450 motos. Cet engouement traduit certes une certaine amélioration pour les déplacements urbains.

Mais il va sans dire que dans les grandes villes comme Kinshasa, qui regorge près de 12 millions d'habitants, l'amélioration de l'accès au transport viable devra passer par le transport des masses, rapide et moins polluant ; d'où la mise sur pied du « système de transport collectif en site propre » qui est moins polluant, (Etude de l'amélioration du transport à Kinshasa, 2011).

Il sied de noter que la réhabilitation et la modernisation des routes préoccupe au plus haut point le gouvernement central. On note à cet effet 125 km de routes réhabilitées à Kinshasa, 65 Km à Lubumbashi, 18 Km de routes à Goma, 8 Km de routes à Kisangani, pour ne citer que cela et le futur proche reste aussi prometteur.

Tableau 17 : Axe 6 : Les enjeux et défis en logement et services urbains de base

Domaine	Obstacles rencontrés	Défis et enjeux futurs
1-Réaménagement des bidonvilles et prévention de leur prolifération	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'une vraie politique de prévention du phénomène de bidonville - les conflits fonciers permanents entre les acteurs pour lotir - Non actualisation des plans d'urbanisme existant pour les rares villes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Exécution sur le terrain des orientations et des principes retenus par le Plan de développement des villes (PDU) et les PPA retenus.</i> - <i>création d'une banque de l'habitat</i>
2-Améliorer l'accès au logement convenable	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de la planification urbaine prive les quartiers spontanés des infrastructures en eau potable. - Pratiques des lotissements non assainis. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Production ambitieuse de logements sociaux à travers une politique national de l'habitat bien affinée.</i>
3-Assurer l'accès permanent à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - l'adduction d'eau n'accompagne pas les lotissements surtout dans les quartiers périphériques des villes 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>implanter les autres sociétés appuyant la REGIDESO dans la desserte en eau</i>
4-Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage	<ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'un système efficient de collecte de déchets ménagers, industriels, hospitaliers ou dangereux - La présence des immondices observée sur les voies publiques - la présence des épaves, garages pirates disséminés dans les espaces publics ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Travailler pour réduire le retard en viabilisation et équipement des quartiers habités</i> - <i>Redynamiser en moyens logistiques les services existants (OVD, PNA, etc.).</i>
5-De l'amélioration de l'accès à l'énergie domestique dans les villes	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'une véritable politique nationale en matière d'énergie - Les délestages persistent dans les villes 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réduire à Zéro le système de délestage</i> - <i>Programmation d'une Planification nationale de production d'énergies hydroélectrique ou renouvelable.</i>

VII. PLAN D'ACTION NATIONAL D'AMELIORATION DE L'HABITAT (Documents stratégiques)

I. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
1. Aménagement du territoire et Planification	- Adopter la SOSAK et le Plan Particulier d'Aménagement (PPA) de la zone Nord de Kinshasa	- La SOSAK et le PPA de la zone Nord de Kinshasa sont adoptés	- La disponibilité des documents du SOSAK et le PPA adoptés	- Les textes d'adoption des documents
	-Adopter le PDU de Kisangani et ses Plan Particuliers d'Aménagement (PPA)	-Le PDU de Kisangani et ses PPA sont validés	-Disponibilité des documents d'adoption	-Textes d'adoption des documents
	- Elaborer les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et les PPA pour toutes les villes de la RD. Congo	- Les SDAU et les PPA pour toutes les villes de la RD. Congo sont adoptés	- La disponibilité des documents de SDAU et PPA acceptés par ville	- Les textes d'adoption des documents
	- Mise en application des orientations du SDAU et des PPA adoptés	- Les orientations des SDAU et des PPA adoptés sont mises en œuvre	- Le degré d'urbanité des villes congolaises	- Les données de l'Observatoire urbain national
	- Création du Fonds National pour les Aménagements Urbains	- Le Fonds National pour les Aménagements Urbains est créé	- Le fonctionnement du Fonds National pour les Aménagements Urbains	- Les rapports d'activités du Fonds
2. Gestion foncière urbaine/contrôle de l'étalement	-Appliquer la Méthode d'auto construction assisté(MACA)	- Les opérations pilotes de la MACA sont appliquées	- Production de cités pilotes	- Le constat terrain

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
urbain	-Instaurer la MACA dans l'environnement institutionnel et réglementaire de la RD. Congo	- La MACA est insérée dans l'environnement institutionnel et réglementaire de la RD. Congo	- usage de la MACA en milieu urbain congolais	- Le constat sur terrain
3. Production alimentaire en milieu urbain	- Elaborer un Plan national de promotion de l'agriculture urbaine	- Le document du plan national de promotion de l'agriculture urbaine est validé	- La disponibilité du Plan nationale de promotion de l'agriculture urbaine	- Le document du Plan national
	- Mise en œuvre des orientations de la stratégie du plan national	- Les orientations du plan national de promotion de l'agriculture urbaine exécutées	- L'évolution du secteur de l'agriculture urbaine	- Les rapports du ministère en charge de l'agriculture
	- Adopter la préoccupation de l'agriculture urbaine dans le projet de loi sur le foncier urbain	- La préoccupation de l'agriculture urbaine est adoptée dans le projet de loi sur le foncier urbain	- Le niveau d'encadrement des agriculteurs urbains	- Le contenu du texte de loi sur le foncier urbain
4. Mobilité urbaine	- Doter le pays d'une politique de mobilité urbaine	- Le pays est doté d'une politique de mobilité urbaine	- La disponibilité du document de politique de mobilité urbaine	- Le document de politique
	- Mise en œuvre des orientations de la politique nationale de mobilité urbaine	- Les orientations de la politique nationale de mobilité urbaine sont mises en œuvre	- Le niveau de fluidité de la circulation à travers le pays ; - L'évolution des taux de trafics de la circulation	- Le constat terrain ; - Les rapports des services de sécurité routière, CNPR, Office de Routes, ...

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
5. Amélioration des capacités techniques de planification et de gestion des villes	- Faire une évaluation des besoins de formation des acteurs(Agents) du développement urbain	- L'évaluation des besoins de formation des acteurs(Agents) du développement urbain est faite	- La disponibilité du rapport d'évaluation	- Le rapport d'évaluation
	- Concevoir les modules (curricula) de formation	- Les modules de formation sont conçus	- La disponibilité des modules de formation	- Le contenu de la formation
	- créer des centres de formation	- Le centre de formation est réalisé	- L'existence du centre de formation	- Le constat terrain

II. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
1. Ensemble des domaines de la thématique Environnement et urbanisation	- Concevoir un document de plaidoyer pour le financement des actions	- Un document de plaidoyer pour le financement des actions est conçu	- La disponibilité du document de plaidoyer	- Le document de plaidoyer
	- Mettre en œuvre des actions de protection de l'environnement	- Les actions de protection de l'environnement sont mises en œuvre	- L'évolution de l'écosystème	- Le constat terrain, - Les rapports des services en charge de l'environnement
	- Faire une évaluation des besoins des structures de contrôle	- Une évaluation des besoins des structures de contrôle est faite	- La disponibilité du rapport d'évaluation des besoins	- Le rapport d'évaluation
	- Intégrer les besoins des structures de contrôle dans le budget de l'Etat	- Les besoins des structures de contrôle sont intégrés dans le budget de l'Etat	- Le taux d'activités des structures de contrôle	- Les rapports d'activités des structures de contrôle

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
	- Intégrer les modules d'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté dans tous les curricula	- Les modules d'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté sont intégrés dans tous les curricula	- L'évolution des comportements à l'égard de l'environnement	- Le constat terrain
	- Conduire une campagne de sensibilisation sur la préservation de l'environnement et la promotion de l'écocitoyenneté	- Une campagne de sensibilisation sur la préservation de l'environnement et la promotion de l'écocitoyenneté est conduite	- Le nombre d'actions de sensibilisation menées	- Le rapport d'activités de sensibilisation
	- Maintenir les mesures incitatives visant à favoriser l'importation des sources d'énergies alternatives et renouvelables	- Les mesures incitatives visant à favoriser l'importation des sources d'énergies alternatives et renouvelables sont maintenues	- L'évolution de la proportion des ménages utilisant des sources d'énergies alternatives et renouvelables	- Les rapports des services en charge de l'énergie
	- Installer une industrie nationale de production de l'énergie solaire	- Une industrie nationale de production de l'énergie solaire est installée	- Le fonctionnement de l'industrie	- Le constat terrain
	- Conduire une étude d'évaluation des impacts sur l'environnement des investissements réalisés en violation des procédures et des exigences environnementales	- Une étude d'évaluation des impacts sur l'environnement des investissements réalisés en violation des procédures et des exigences environnementales est faite	- La disponibilité du rapport d'étude d'évaluation	- Le rapport d'étude d'évaluation

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
	- Vulgariser les résultats de l'étude	- Les résultats de l'étude sont vulgarisés	- Le niveau de prise de conscience par rapport aux risques environnementaux	- Le constat terrain, - Les sondages d'opinion
	- Appliquer les sanctions à l'encontre des contrevenants	- Les sanctions à l'encontre des contrevenants sont appliquées	- La proportion d'investisseurs qui respectent les procédures en vigueur	- Les rapports du service en charge des études environnementales

III. GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
1. Amélioration de la législation urbaine	- Faire une revue des textes régissant le domaine de la planification spatiale et de gestion foncière	- Une revue des textes régissant le domaine de la planification spatiale et de gestion foncière est faite	- La disponibilité du document de revue	- Le document de revue
	- Mise en place du Comité National de l'Habitat (C.N.H.)	Le Comité National de l'Habitat (CNH) est créé	Les membres du CNH sont nommés	Promulgation de l'Arrêté du premier Ministre
	- Opérer la relecture des textes pour les mettre en cohérence	- La relecture des textes est opérée pour une mise en cohérence	- La disponibilité des textes relus	- Les décrets de promulgation des textes relus
	- Elaborer et adopter le texte de loi	- La loi sur le foncier urbain est adoptée	- La disponibilité du texte de loi	- Le décret de promulgation de la loi

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
	- Elaborer les textes de création de l'Ordre des Architectes et des urbanistes de la RD. Congo	- Les textes de création de l'Ordre des Architectes et des urbanistes du RD. Congo sont adoptés	- La disponibilité des textes de création	- Les textes de création
	- Mettre en place les structures de l'Ordre des Urbanistes et des Architectes de la RD. Congo	- Les structures de l'Ordre des Urbanistes et des Architectes de la RD Congo sont effectives	- Le fonctionnement des structures de chaque Ordre	- Les rapports d'activités de chaque Ordre
2. Décentralisation et le renforcement des capacités des acteurs locaux	- Rendre effectif, la fonction publique territoriale	- La fonction publique territoriale est une réalité	- L'existence des fonctionnaires territoriaux	- Les rapports du ministère de la décentralisation territoriale
	- Relever le niveau de formation politique des élus dans les ETD	- Les élus des ETD ont un bon niveau	- Evolution du nombre des élus instruits dans les ETD	- Les rapports des ETD
	Appuyer les ETD en ressources humaines techniques qualifiées	- Les ETD sont appuyées en ressources humaines techniques qualifiées	- La proportion de personnel technique qualifié des ETD	- Les rapports du ministère de la décentralisation
3. Renforcer la sécurité et la sûreté urbaine et Améliorer l'inclusion sociale et genre	- Réformer la justice	- La justice est réformée	- Le taux de satisfaction des usagers de la justice	- Sondage d'opinion
	- Equiper les services de sécurité à la hauteur des exigences de leur mission	- Les services de sécurité sont équipés à la hauteur des exigences de leur mission	- Le niveau d'équipements des services de sécurité	- Les rapports divers et constat sur terrain

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
	- Construire durablement les postes de sécurité(CIAT)	- Les postes de sécurité(CIAT) sont construites de façon durable	- L'existence de nouveaux postes de sécurité(CIAT)	- Le constat de nouveaux CIAT dans les villes
	- Organiser et renforcer les initiatives communautaires existantes	- Les initiatives communautaires existantes sont organisées et renforcées	- Le fonctionnement des initiatives communautaires	- Les rapports d'activités des services de sécurité

IV. ECONOMIE URBAINE

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
1. Améliorer les finances municipales / locales	- Réaliser une étude de faisabilité socio-économique urbaine	- L'étude de faisabilité socio-économique est réalisée	- La disponibilité du rapport d'étude de faisabilité	- Le rapport d'étude
	- Mettre en place le cadre juridico-institutionnel	- Le cadre juridico-institutionnel est mis en place	- L'existence du cadre juridico-institutionnel	- Les textes de création du cadre juridico-institutionnel
	- Sensibiliser les décideurs et acteurs sur le bienfait et la portée de la mesure	- Les acteurs sont sensibilisés sur le bienfait et la portée de la mesure	- Le nombre d'actions de sensibilisation menées	- Le rapport d'activités de sensibilisation
	- Réaliser des études de faisabilité socio-économiques de création de zones d'activités et la réalisation d'équipements marchands	- Des études de faisabilité socio-économiques sur la création de zones d'activités et la réalisation d'équipements marchands sont réalisées	- La disponibilité du rapport d'étude de faisabilité	- Le rapport d'étude de faisabilité

DOMAINES	ACTIONS/ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
	- Montage d'une stratégie de mobilisation des finances pour la création des zones d'activités marchandes	- Le document de stratégie de mobilisation des finances pour la création de zones d'activités et la réalisation d'équipements marchands est adopté	- La disponibilité du document de stratégie	- Le document de stratégie
	- Réaliser les zones d'activités et les équipements marchands dans les villes Chefs-lieux de province	- Les zones d'activités et les équipements marchands sont réalisés dans les villes capitales province	- L'existence des zones d'activités et des équipements marchands	- Le constat dans les villes
2. Renforcement et amélioration de l'accès au crédit logement	- Elaborer une politique nationale du logement, assortie d'un plan d'actions	- Une politique nationale du logement, assortie d'un plan d'actions est élaborée	- L'existence du document de politique et du plan d'actions	- Le document de politique et du plan d'actions
	- Mettre en œuvre la politique nationale du logement (Plan d'action Nationale, 2001)	- La politique nationale du logement est mise en œuvre	- Le taux de satisfaction des demandes en logement	- Les rapports des services en charge du logement
3. Intégration de l'économie urbaine dans la politique nationale de développement	- Organiser les assises nationales sur les leviers du développement national	- Les assises nationales sur les leviers du développement national sont organisées	- La tenue effective des assises nationales	- Le rapport (recommandations) des travaux des assises
	- Mettre en œuvre les recommandations issues des assises	- Les recommandations issues des assises sont mises en œuvre	- L'évolution des parts d'investissement en milieu urbain	- Le budget de l'Etat - Les données du ministère en charge de l'industrie et du commerce, etc.

V. LOGEMENT ET SERVICES URBAINS DE BASE

(Généralement, les résultats attendus, les indicateurs et les sources de cette thématique sont déjà pris en charge par le point II).

DOMAINES	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
1. Amélioration et prévention des bidonvilles et accès à un logement convenable	- Adopter la SOSAK et le Plan Particulier d'Aménagement (PPA) de la zone Nord de Kinshasa	- La SOSAK et le PPA de la zone Nord de Kinshasa sont adoptés	- La disponibilité des documents du SOSAK et le PPA adoptés	- Les textes d'adoption des documents
	- Elaborer les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et les PPA pour toutes les villes de la RD. Congo	- Les SDAU et les PPA pour toutes les villes de la RD. Congo sont adoptés	- La disponibilité des documents de SDAU et PPA acceptés par ville	- Les textes d'adoption des documents
	- Mise en application des orientations du SDAU et des PPA adoptés	- Les orientations des SDAU et des PPA adoptés sont mises en œuvre	- Le degré d'urbanité des villes congolaises	- Les données de l'Observatoire urbain national
	- Création du Fonds National pour les Aménagements Urbains	- Le Fonds National pour les Aménagements Urbains est créé	- Le fonctionnement du Fonds National pour les Aménagements Urbains	- Les rapports d'activités du Fonds
2. Assurer un accès durable aux services urbains de base (eau potable, assainissement et drainage, énergie domestique)	-Forte mobilisation de la taxe foncière pour équiper les quartiers non viabilisés	-La taxe foncière est mobilisée de façon particulière pour la mise en œuvre des quartiers non viabilisés	-Niveau de viabilité des quartiers	- Constat sur terrain
	-Elaboration d'une campagne stratégique pour faciliter la mobilisation de la taxe foncière	-Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de la campagne	-Les actions de la campagne	-Rapport d'activités

Chronogramme indicatif de mise en œuvre de l'agenda 2016-2036

N°	ACTIONS/ACTIVITES	PERIODE																				
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
01	Mise en place du C.N.H. pour suivi-évaluation des actions de l'agenda 2016-2036	■																				
02	Elaboration/adoption des documents de politiques et de stratégies	■	■	■	■																	
03	Mise en œuvre des plans d'actions des documents de politiques et de stratégies			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
04	Elaboration/adoption des outils de planification spatiale	■	■	■	■																	
05	Rattrapage des quartiers non viabilisés			■	■	■	■	■	■	■	■	■										
06	Mise en œuvre des orientations des documents de planification spatiale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
07	Mise en application des actions de sensibilisation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
08	Elaboration ou adoption des textes juridiques	■	■	■																		
09	Application des dispositions des textes juridiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
10	Réformes structurelles et institutionnelles	■	■	■	■	■																
11	Renforcement de capacités techniques et logistiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
12	Suivi –évaluation des actions CNH dans l'agenda 2016-2036	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ Intense activité

■ Ajustement des activités

■ Validation mi-chemin et à terme

CONCLUSION GENERALE

Nous voici au terme de cette mission qui nous a permis de revisiter le passé récent du processus de développement urbain de la R.D. Congo depuis 1996, pour en estimer les efforts fournis, prendre en compte les difficultés qui ont bloqué cet élan, tirer les leçons judicieuses et jeter un regard courageux sur l'avenir du milieu urbain congolais.

Dans cette étape de préparation de la R.D. Congo à la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain (Habitat III) qui va se terminer en 2016 à Quito, sur le thème "*le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation*", il sied de retenir qu'au delà des efforts réalisés par le gouvernement depuis 1996, sous les contraintes qui ont jalonné ce parcours, beaucoup d'enjeux et défis ont été identifiés pour une meilleure projection d'un Nouvel Agenda de développement urbain pour la période 2016-2036. Ce faisant, nous retiendrons que les enjeux et défis sont énormes et très divers :

- Les opérations d'aménagement et développement urbain exigent notamment, un financement conséquent qui reste le point commun à toutes les villes de la R.D. Congo.
- La maîtrise de la planification spatiale apparaît comme la voie souhaitable pour prévenir les bidonvilles, maîtriser les sols urbains, assurer une meilleure répartition démographique sur le territoire national ; mais les efforts à fournir restent très immenses.
- La gouvernance urbaine constitue le défi majeur pour arriver à mieux gérer les villes congolaises. Mais aussi la décentralisation des ETD à la base, les renforcements des capacités des acteurs gestionnaires, la mise en place des textes juridiques efficaces constituent des enjeux majeurs.
- La question de l'aménagement durable apparaît effectivement comme un défi aux enjeux multiples. Appliquer dans toute sa rigueur, "*l'auto-construction assisté (pratiques des trames assainies)*" pourrait paraître la réponse à plusieurs contraintes de la vie quotidienne de citoyens. L'auto-construction assistée peut dissuader le spéculateur et éviter l'habitat spontané. Ce qui pourra nous conduire à la production d'un cadre de vie urbain agréable.
- La question du logement demeure une préoccupation majeure comme l'étude le montre, avec un besoin qui s'estime à 3.000.000 des logements de 2001 à 2015, naturellement l'avenir ne semble pas radieux aux yeux du retard qui s'accumule de plus en plus sur le besoin de la population en logement sociaux. Aussi, les jeunes qui constituent le levier du développement économique national du pays demeurent majoritairement sans emploi.

Il convient d'ajouter à ses enjeux majeurs, les autres thématiques examinées qui relèvent de l'émergence comme les changements climatiques et la sécurité urbaine. Ses préoccupations sont réelles en milieu urbain congolais, et relèvent plus du contexte national où l'état et ses partenaires réagissent en termes de priorités.

Au total, depuis habitat II (1996), les problèmes dans le secteur de l'habitat subsistent à des niveaux divers; ce qui nécessite une « volonté omniprésente et agissante des décideurs » dans les considérations des questions d'urbanisation du pays.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- ALVERGNE C. (2008), Les défi des territoires. Comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre, éd. Karthala-PDM, Paris.
- BEAU, (1982), Schéma d'aménagement du territoire, villes et infrastructures. Document de travail, Kinshasa.
- BRUNEAU J-C. (2001), la République Démocratique du Congo (ex-Zaïre), un espace à réarticuler, La jaune et la Rouge, Paris, pp. 27-30.
- DE SAINT MOULIN L. (1977), Perspectives de la croissance urbaine au Zaïre, Zaïre -Afrique, n°111, Kinshasa.
- DE SAINT MOULIN L. (2005) Atlas de l'organisation administrative de R.D.Congo, CEPAS-Kinshasa, 234 pages.
- Fonds International de Développement Agricole : « évaluation de la Pauvreté rurale », Afrique de l'Ouest et du Centre. Rome, Décembre 2001.
- FUMUNZANZA M. J. (2013), Kinshasa, société et culture, éd. L'Harmattan, 300 pages.
- GHONDA, M. (2011), Joseph Kabila. Mythe ou réalité ? éd. CT, 186 pages.
- Hôtel de Ville de Kinshasa, (2007), Kinshasa horizon 2020, atelier préparatoire pour l'élaboration du plan générale d'aménagement de Kinshasa, Rapport final, décembre 2007, 8 pages.
- Hôtel de ville de Kinshasa, (2014), Schéma d'orientation stratégique de l'agglomération Kinois et Plan Particulier d'Aménagement de la zone nord de la ville. Rapport final, Kinshasa, 306 pages.
- KANENE M. (2012), Complexité de la problématique foncière en milieu urbain congolais : cas de Kisangani et Kinshasa-Masina. Communication, In Atelier national sur la réforme foncière du 19 au 21 juillet 2012, Kinshasa.
- Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, (2014), Dynamique urbaine de Kinshasa : rupture et continuité. Actes des journées scientifiques du 1er au 2 juin 2007, Cahiers Congolais de l'Aménagement et du Bâtiment, Spécial N° 3, IBTP-Kinshasa.
- LELO N. (2009), croissance urbaine et recul de la ceinture verte maraichère à Kinshasa, Congo-Afrique, Kinshasa, N° 438, pp. 567-591.
- LELO N. (2009), Kinshasa : Ville et environnement, éd. L'Harmattan, Paris
- LELO N. et Tshimanga M. (2004), Pauvreté urbaine à Kinshasa, éd. Cardaid, La Haye, 167 pays.
- MANGUERAT Y. et POITOU D. (1994), A l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire. Ed. Fayard, France, 628 pages.
- MASHINI D.M. (2013), Gouvernance en RD Congo : Regard et témoignage. Ed, L'Harmattan, 333 pages.
- Ministère de la Coopération et du Développement, (1992), Jeunes, villes et emploi. Quel avenir pour la jeunesse africaine ? Actes du colloque, du 26-29 Octobre 1992, Paris, 332 pages + annexes

- Ministère des Travaux Publics, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, (2001), Plan d'Action National pour l'Habitat, PNUD, CNUEH-HABITAT, Kinshasa.
 - Ministère des Travaux Publics, Aménagements du Territoire, Urbanisme et Habitat, (2001), Actes du séminaire national de concertation sur le Plan d'Action national pour l'Habitat. Du 12-15 mars, Grand Hôtel de Kinshasa, 400 pages.
 - MPURU M.B et ali. (2009), les aspects socio-économiques et démographiques des populations des bidonvilles de Kinshasa. Les Annales de l'IBTP- Kinshasa, N°8, pp. 69-79.
 - PAIN M. (1985), Kinshasa, symbole d'une Afrique urbaine. Les Cahiers d'Outre-mer, 38 (149), Bordeaux III, pp 24-50.
 - RAOGO A.S (2001), l'Etat africain face à la décentralisation, éd. Karthala, Paris, 278 pages
 - République Démocratique du Congo, (2007), Enquête Démographique et de Santé (EDS-RDC II), Ministère du Plan et Ministère de la Santé Publique. Rapport conjoint, Kinshasa.
 - République Démocratique du Congo, (2009), Document de programme-pays 2008-2009, UN-Habitat, 2008.
 - République Démocratique du Congo, (2014), Cadre d'accélération de l'objectif du millénaire pour le développement. Assurer l'éducation primaire pour tous. Rapport-Kinshasa, 77 pages.
 - République Démocratique du Congo, (2014), Enquête Démographique et de Santé (EDS-RDC II), Ministère du Plan et Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la modernité, Ministère de la Santé Publique. Rapport conjoint, Kinshasa.
 - République Démocratique du Congo, (2014), Evaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2012, Rapport National OMD, Kinshasa, 89 pages.
 - République Démocratique du Congo, « Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes », MICS2/2001, Rapport d'analyse, Kinshasa, juillet 2002.
 - République Démocratique du Congo, Enquête démographique et santé, Ministère du plan- Ministère de la santé, Kinshasa, 2007.
 - République Démocratique du Congo, (2012), Atelier National sur la réforme foncière du 19 au 21 juillet 2012. Ministère des affaires foncières, Rapport, 26 pages.
 - Ministère de l'aménagement du territoire, urbanisme et habitat (2015), recueil des textes légaux sur l'état réglementaire de l'urbanisme. CPGEI, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- ../..

ANNEXES

Annexe 1: LES INDICATEURS URBAINS

Tableau 18 : Evolution en % de la population qui accèdent aux services urbains de base de 1996, 2007 et 2013

<i>Indicateurs</i>	<i>1996</i>	<i>2007</i>	<i>2013</i>
- <i>Population de bidonville</i>	77	61,2	58,0
- <i>Accès au logement convenable</i>	-	-	38,3
- <i>Accès à l'eau potable</i>	70,1	79,5	82
- <i>Accès aux installations sanitaires modernes</i>	25	18,7	21,2
- <i>Services des ordures municipales réguliers</i>	6	-	19,6
- <i>Accès à l'électricité</i>	-	63,2	42,0
- <i>Accès aux transports en commun</i>	60	38,1	41,7
- <i>Niveau de décentralisation des ETD</i>	-	25	25
- <i>Accès aux soins de santé moderne</i>	-	77,3	66,4
- <i>Accès à l'école primaire</i>	-	38	59
- <i>Quintiles de bien-être économique</i>	-	46	57
- <i>Le pourcentage des politiques et des lois mises en place en matière de gestion des municipalités de 1996 à nos jours, par les collectivités territoriales et les administrations régionales</i>	-	-	-
- <i>Le pourcentage des recettes et des dépenses affecté aux collectivités territoriales et les administrations régionales à partir du budget national</i>	100	100	100
- <i>Le pourcentage des autorités municipales, régionales et nationales qui ont mis en œuvre des politiques urbaines favorables au développement économique local et à la création d'emplois décents et des moyens de subsistance</i>	100	100	100
- <i>Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont adopté ou mis en œuvre des politiques ou des stratégies de sécurité en milieu urbain</i>	100	100	100
- <i>Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont mis en œuvre des plans d'aménagement urbain pour des villes durables</i>	-	-	-
- <i>Le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) généré par les activités effectuées dans les zones urbaines</i>	-	-	-

Sources : - Enquête Démographique et de santé (EDS-RDC) 2007 ; 2013-2014 ;
- Rapport Habitat II.

N.B. : Le 100% se réfèrent aux lois nationales qui s'appliquent dans le pays et dont bénéficient toutes les entités du pays.

Annexe 2 : ETUDE DE CAS

1. Leçons tirées de différents cas types de productions de l'habitat à Kinshasa

De la description de ces cinq cités prises comme échantillon à Kinshasa, deux cités sont produites pour satisfaire une population dont le revenu est élevé (Cité du Fleuve et Cité Kin-Oasis), une cité appartient à une population à revenu moyen (Cité de la Paix) et les deux restantes (Maman Olive Lembe et Cité de l'Espoir) sont habitées par les pauvres. L'une de ces dernières cités est planifiée et l'autre est une production d'un habitat improvisé par le gouvernement provincial de Kinshasa.

La « Cité du fleuve » est une production d'habitat planifié des populations dont le revenu est élevé ; elle offre le niveau de service élevé parmi lesquels nous pouvons citer : l'adduction en eau potable, l'approvisionnement en énergie électrique, la connexion à la fibre optique,... Les prix d'une habitation varient entre 150.000 et 460.000\$, ayant comme mode de commercialisation, la vente directe. Avec le contexte économique actuel de la RDC, cette production n'est accessible qu'à une couche de population privilégiée.

Pour accéder à la « Cité du fleuve », se positionne, en interface, le bidonville de la localité « Grand monde » qui marque de la sorte une rupture d'harmonie entre les grands riches d'une part et les très pauvres de l'autre. Cette cohabitation est à coup sûr frustrante, et crée de l'insécurité potentielle pour cette mitoyenneté. Il serait souhaitable que la localité Grand-Monde subisse une opération urbanistique qui permettrait de réduire l'écart trop grand de niveau de service entre les deux cités.

La « Cité Kin-Oasis » offre presque les mêmes caractéristiques que celles de la « Cité du fleuve », mais elle aura en son sein des habitations dont le prix s'élèverait à 850.000\$. L'approche participative serait de grande importance dans la production de l'habitat ceci dans le but de satisfaire les besoins liés à des dispositions culturelles de la population bénéficiaire de cet habitat.

La « Cité Maman Olive Lembe » a été produite pour loger une population à très faible revenu. Il serait difficile de déterminer si cet habitat est à la portée de quelle couche de population par le fait qu'elle fut un don caritatif. Ce faisant, la population bénéficiaire aurait besoin d'un encadrement qui leur permettrait d'obtenir des moyens financiers afin de couvrir certaines dépenses relatives à l'entretien de la cité, autrement dit, à « l'effort de ménage ».

La « Cité de l'Espoir » était créée en 2007, par la province de Kinshasa pour accueillir la population déguerpie de la localité (Bidonville) de Bribano à Kingabwa, suite à l'inondation provoquée par des eaux diluviennes occasionnant des dégâts matériels importants. La « Cité de l'Espoir » devrait normalement, selon la signification de sa désignation, apporter un soulagement à la population pour la quelle la cité avait été destinée. Mais malheureusement la plupart des occupants retourna dans son site d'origine car, se retrouvant dans une brousse. Cette population n'ayant ni eau ni électricité, ni aucune structure cadastrale, ne trouva autre solution que d'abandonner des parcelles offertes gratuitement par la municipalité de Kinshasa.

Les études menées par le professeur Mpuru M.B. et ali. (2003, 2007, 2009), sur les bidonvilles de Limete à Kinshasa, montrent que les chefs de ménage acquéreurs de parcelle à la « Cité de l'espoir », n'ont pas d'emplois, et certains travaillent souvent sur les travaux temporaires et saisonniers qui se créent dans les zones portuaires, industrielles et ferroviaires de Kingabwa pour subvenir à la vie quotidienne de leur famille. La localisation de ces populations pauvres dans la commune de Limete n'est donc pas le fait du hasard, car, elle permet à celles-ci de minimiser le coût de plusieurs charges : le transport (domicile-lieu de travail), l'électricité et l'eau dans le budget ménager. L'échec de ce projet de relocalisation des sinistrés de bidonville de Bribano en 2007 traduit, sans doute, l'incapacité des autorités d'appliquer la politique et l'évaluation préventive de l'habitat des populations pauvres de Kinshasa.

La « Cité de la paix » est une production qui s'adapterait aux conditions sociales et économiques actuelles de la RDC, mais jusqu'à maintenant l'exécution de ce projet se trouve encore dans sa phase embryonnaire.

Au total, ces différents types de production de l'habitat, initiés par les privés sont loin de satisfaire de nombreuses demandes en logement qui s'estiment à 3000000 pour la période 2001 à 2015 en milieu urbain congolais. Cette situation traduit la lourde tâche qui incombe au Gouvernement central dans sa programmation future.

2. Etablissement du document sur l'objectif du millénaire pour le développement (OMD)

Ce document de référence rappelle d'abord sur l'évolution des indicateurs des OMD de la RDC. Ce document contient en lui 8 objectifs majeurs à savoir : (1) éliminer l'extrême pauvreté et la faim, (2) assurer l'éducation primaire pour tous (3) promouvoir l'égalité de sexe et l'autonomisation de femme (4) réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, (5) améliorer la santé maternelle, (6) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, (7) assurer un environnement durable, (8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les différents objectifs de l'OMD cités ci-haut, examinent d'une part la situation récente et les tendances et d'autres parts, les contraintes à la réalisation de ces différents OMD. Les recommandations et perspectives post-2015 ont été exposées dans ce document stratégique. Actuellement, le gouvernement est passé au niveau supérieur de la lutte contre la pauvreté et a fait adopter au concert de l'Organisation des Nations Unies, les Objectifs Durables du Développement (ODD) de la RD Congo d'ici 2030.

3. Document de programme-pays de la République Démocratique du Congo (2008-2009)

Dans l'analyse de la situation générale du pays la situation des établissements humains relève 5 priorités, à savoir : (1) le plaidoyer, évaluation et partenariat ; 2 l'aménagement urbain participatif, la gestion et la gouvernance ; (3) le foncier et logement pour les plus pauvres ; (4) l'environnement et infrastructures de base ; et (5) les systèmes de financement des établissements humains. En outre ce document à analyser les instruments de programmation, les

activités récentes et en cours, les stratégies, les modalités de mise en œuvre avant de déboucher sur le cadre du programme.

4. Le plan d'action national pour l'habitat (2001)

Les recommandations d'Istanbul furent très éloquentes pour une meilleure gestion des villes, et au lendemain de ces assises, le gouvernement congolais avait conçu un programme quinquennal d'amélioration des services urbains et de la gestion des villes qui s'appela « *Plan national du Zaïre pour l'amélioration des établissements humains* » devenu plus tard, en 2001, « *Plan d'Action National pour l'Habitat (PANH)* ».

Ce document de grande importance sur la question de l'Habitat en RD Congo est le fruit d'une réflexion intégrale qui a mobilisé les forces vives de la nation et renferme des orientations et des stratégies d'intervention en matière d'Habitat de la RD Congo. Ce rapport expose le contexte général et l'état du secteur de l'habitat, examine les données démographiques et ses perspectives à l'horizon 2015. Sur base d'une enquête solide, nonobstant la situation de guerre dans le pays, le document ressort les caractéristiques économiques des ménages, les tendances de l'évolution spatiale des villes, les caractérogies foncières et urbaines des villes congolaises. Mais aussi ce rapport recadre le système institutionnel, la gestion urbaine et foncière du pays. Après avoir relevé les contraintes et les potentialités du secteur de l'habitat, le document fait une évaluation des besoins en logement, en équipements sociocommunautaires, en voirie et réseaux divers.

Ce document de référence ressort des stratégies d'intervention et la formulation des actions. Les stratégies d'intervention reposent sur le programme d'urgence, le programme à moyen et long terme où ressortent les stratégies de la réorganisation du secteur de l'habitat, la stratégie d'amélioration de l'habitat, de la mobilisation des ressources pour l'habitat, etc. Enfin, une formulation des actions sont proposées pour leurs exécutions éventuelles.

Ce faisant, le Plan d'action d'amélioration de l'Habitat qui suit, récapitule les enjeux et défis des thèmes et sous-thèmes examinés de façon consensuelle plus haut. Des études ultérieures, par domaine retenu, établiront des fiches projets plus détaillés qui feront ressortir les programmes des activités/actions futures à mener à l'horizon 2025 voire, 2036.

Annexe 3 : Termes de référence du consultant national

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR LA PREPARATION DU RAPPORT NATIONAL HABITAT III DE LA RD. CONGO

Organisme responsable	Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
Lieu d'affectation	Kinshasa
Fonction	Consultant National – préparation d'Habitat III Rapport National
Agent responsable	- Point Focal du Processus préparatoire Habitat III - Directeur de l'Habitat
Durée du poste	2 mois répartis sur 4 mois
Date de démarrage	2014

Cette mission est financée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et s'exécutera sous le Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat.

Elle vise à aider le gouvernement à préparer un rapport national pour Habitat III de manière inclusive, participative, avec la participation effective des partenaires pour Habitat. Elle vise également à renforcer le partenariat entre les acteurs étatiques et non étatiques dans l'élaboration d'un Agenda urbain africain pour les vingt prochaines années et au-delà.

Contexte et justification

L'Assemblée Générale (AG) de l'Organisation des Nations Unies, à travers sa résolution 66/207, a décidé de convoquer en 2016, la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et développement urbain (Habitat III), alors que la résolution 67/216 a précisé les modalités, les activités préparatoires et le format de la Conférence. Conformément aux alinéas 6a et 6c de la résolution GA 67/216, qui indiquent que le document final d'Habitat III sera fondé sur les réalités du pays et devrait être basé sur un processus préparatoire hautement inclusif. C'est dans ces conditions qu'ONU-HABITAT se propose de recruter un Consultant national pour :

- (i) soutenir le Gouvernement à élaborer un Rapport National Habitat III ;
- (ii) mobiliser et assurer la participation active des partenaires pour l'Habitat, aux niveaux national et local, du Comité National Habitat III tout au long du processus, y compris la préparation et la validation du rapport National Habitat III.

Les Partenaires de l'Agenda pour l'Habitat, conformément à la Conférence Habitat II en 1996, sont les suivants : les autorités locales, les ONG et organismes communautaires, les syndicats, les professionnels et les chercheurs, les académiciens, les groupes de solidarité humaine, les populations autochtones, les parlementaires, les acteurs du secteur privé, les fondations, les institutions financières, les jeunes et les femmes.

1. Responsabilités

Sous la supervision du Secrétaire Général à l'aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat, du Point focal et en collaboration avec le Comité National Habitat III, le consultant national aidera le Gouvernement à élaborer un Rapport National Habitat III sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat, en soulignant les politiques, la législation, les mesures concrètes prises, les réalisations, les défis, les nouveaux enjeux et les domaines prioritaires d'action dans le Nouvel Agenda

Urbain. Conformément aux directives de ONU-Habitat sur la préparation des rapports nationaux Habitat II, le Rapport National Habitat III devrait se concentrer sur les questions démographiques, politiques urbaines nationales, planification urbaine et aménagement, logement, services sociaux de base, planification du territoire, gouvernance urbaine et législation, économie urbaine et emploi, catastrophes et résilience, environnement et changement climatique, et d'autres questions clés jugées importantes dans le contexte national.

Une approche combinée "bottom-up" and "top-down" est recommandée pour créer un espace pour les citoyens surtout les habitants des zones urbaines et les acteurs non étatiques, individuellement et collectivement, pour s'engager de manière constructive avec les villes et les autorités locales, les gouvernements et les agences de l'ONU pour déterminer les questions clés qui touchent la vie nationale et doivent être traitées dans le « Nouvel Agenda Urbain », le document final de Habitat III. Il est important que le « Nouvel Agenda Urbain » reflète réellement les choix des personnes et des organisations travaillant dans le domaine du logement et du développement urbain basés sur leurs expériences vécues. A cette fin, le consultant doit également administrer un sondage des citoyens et faciliter le dialogue entre acteurs étatiques et non étatiques au niveau national et local. Il est prévu que les associations nationales et les collectivités locales facilitent les consultations de niveaux national et local.

2. Objectifs de la mission

Les objectifs de cette mission sont :

- i. Mener des consultations nationales afin de valider le cadre et les grandes lignes du Rapport National Habitat III ;
- ii. Effectuer un sondage d'opinions et identifier les priorités des citoyens pour un avenir urbain qui seront incorporées dans le rapport National Habitat III ;
- iii. Entreprendre une évaluation nationale et préparer une ébauche du Rapport National Habitat III sur la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat depuis 1996, identifier les réalisations, défis, lacunes, nouveaux enjeux et les priorités pour un "Nouvel Agenda Urbain ». Ces résultats préliminaires seront présentés lors de la première réunion du Comité Préparatoire Habitat III en septembre 2014.

3. Principales tâches et activités à mener :

- (A) Collecter et compiler les informations pertinentes sur le développement urbain et le logement en s'appuyant sur les directives pour l'élaboration des Rapports Nationaux Habitat III en prenant en compte tout autre sujet que le gouvernement, les partenaires pour l'Habitat et les citoyens considèrent comme crucial pour le pays mais qui n'est pas pris en compte dans les lignes directrices fournies par ONU-Habitat ; préparer un document d'information sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat, à travers des consultations avec les ministères et les partenaires pour l'Habitat aux niveaux national et local. La conduite du processus sera la suivante : (i) travailler en étroite collaboration avec le ministère en charge de l'urbanisme à mettre en place un Comité National Habitat III, si elle n'est pas déjà en place ; (ii) réaliser une enquête auprès des citoyens (y compris l'administration d'un questionnaire à 330 personnes à interroger) pour évaluer les enjeux clés identifiés qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration de l'agenda urbain pour le pays (voir les tâches G et H ci-dessous) ; et (iii) mettre en place le Comité National Habitat III et des sous-commissions thématiques du Comité National Habitat comprenant des experts, techniciens et autres acteurs concernés issus des ministères compétents, des institutions et des partenaires pour l'Habitat.
- (B) Organiser et préparer un rapport de synthèse à l'issue d'au moins six(06) demi-journées de consultations avec les partenaires pour l'Habitat, en collaboration avec le ministère en charge du développement urbain et du logement, le Comité National Habitat III et l'Association des

Municipalités du Burkina Faso. Trois (03) demi-journées de consultation seront menées au niveau national et au moins trois (3) demi-journées de consultations au niveau décentralisé, dans certaines villes et auprès de certaines autorités locales pour examiner les progrès accomplis et identifier les principaux enjeux, valider et adopter un cadre et les grandes lignes du Rapport National Habitat III. Le consultant devrait consigner les observations et remarques faites par les participants en ce qui concerne les questions et thèmes énoncés dans les lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux Habitat III ainsi que d'autres questions jugées essentielles pour le pays, comme indiqué au point A ci-dessus.

- (C) Proposer une première ébauche du Rapport National Habitat III en utilisant le format prévu dans les lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux, y compris une représentation complète des positions des partenaires pour Habitat dans le Rapport National Habitat III.
- (D) Organiser et assurer la participation active des partenaires pour l'Habitat, en particulier des Organisations de la Société Civile, (à prendre en compte dans la délégation gouvernementale qui prendront part aux réunions du Comité Préparatoire Habitat III et à la Conférence Mondiale l'Habitat III elle-même).
- (E) Veiller à ce que 25-30 participants prennent part à la consultation des partenaires pour l'Agenda Habitat et répondent aux questionnaires individuels des citoyens sur l'avenir urbain.
- (F) Coordonner la collecte des réponses aux questionnaires sur une large audience en administrant 300 questionnaires (200 au niveau national et 100 au niveau décentralisé). (voir A ci-dessus).
- (G) Prendre les dispositions pour que 25-30 personnes parmi les 300 ayant pris part aux consultations remplissent correctement les questionnaires individuels dans le format Excel fournie par ONU-Habitat. Partager la feuille Excel avec ONU-Habitat afin que les réponses soient analysées et intégrées dans les Rapports Nationaux de Habitat III.
- (H) Réviser la première ébauche du Rapport National Habitat III sur la base des observations du ministère en charge du développement urbain et du logement, le Comité National Habitat III et ONU-Habitat et préparer, pour approbation, un deuxième et dernier Rapport National Habitat III, y compris un résumé des principaux résultats et les domaines prioritaires pour une action future.

4. Principaux produits attendus

Le Consultant National devra soumettre les 4 produits ci-après :

- i. Un rapport national préparé sur la base des consultations nationales et décentralisées, de la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat et autres aspects pertinents, sur la base des objectifs et des cibles acceptés au plan international, y compris la déclaration sur les villes et les établissements humains, sur la base de l'évaluation des réalisations, des défis, des difficultés, des nouvelles questions et des priorités pour un "Nouvel Agenda Urbain", et ce, conformément à la structure indiquée dans les lignes directrices pour la préparation des Rapports Nationaux Habitat III fournies par ONU-Habitat.
- ii. Vingt-cinq à trente (25-30) questionnaires remplis par les experts et participants à la Consultation des partenaires de l'Agenda Habitat et 300 questionnaires par pays en utilisant les questionnaires fournis par ONU-Habitat. Les questionnaires remplis seront soumis à ONU-Habitat.
- iii. Une première ébauche du Rapport National Habitat III intégrant les commentaires de consultations des partenaires pour l'Habitat ayant validé les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat aux niveaux national et local.

- iv. Un second Rapport (final) National Habitat III approuvé prenant en compte et intégrant les commentaires et les informations supplémentaires des partenaires, de l'ONU-Habitat, du Comité National Habitat III et du ministère en charge du développement urbain et du logement.

Étant donné que le Rapport National Habitat III vise principalement les villes, les décideurs du niveau local, les responsables gouvernementaux et les partenaires de l'ONU-Habitat, il devrait être accessible et facile à lire. A cet égard, les termes techniques devraient être expliqués lorsqu'ils sont utilisés. Il est essentiel *que la discussion dans le rapport soit empirique et fondée sur des preuves, en utilisant les données nationales et celles de la ville* - ou du milieu urbain autant que possibles et guidées par les indicateurs énumérés dans les lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux Habitat III.

Pour préparer la première ébauche du Rapport National Habitat III après consultation des partenaires pour l'Habitat, le Consultant doit prendre en compte tous les commentaires et remarques qui ont été exprimés par les participants dans *un langage simple*. Ces observations et remarques peuvent être intégrées dans le Rapport National final Habitat III comme des citations directes des partenaires pour l'Agenda Habitat.

A la fin de sa mission, le consultant national soumettra un projet au Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat, à ONU-Habitat par courrier électronique à : [habitat3@unhabitat.org]. Le document d'information *sur la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat, ainsi que les drafts et le Rapport final National Habitat III doivent être rédigés en français. Chaque pays devrait assumer le coût de la traduction en anglais ou en Français.*

Le document devrait être un texte clair, contenir des notes et des références bibliographiques et des illustrations nécessaires tels que les tableaux, les figures, etc. Le Consultant National doit préparer le rapport de synthèse des observations faites au cours de la consultation avec les partenaires de l'Agenda pour l'Habitat et tous les documents devraient être rédigés à l'aide de MS Word. Le rapport devrait inclure une table des matières, une liste des acronymes utilisés, une liste de tableaux/figures/boîtes (le cas échéant) et une liste de toutes les références citées.

5. Principaux résultats

- (i) *Le renforcement du pouvoir des décideurs, (notamment des partenaires pour l'Habitat, afin qu'ils soient en mesure de participer et d'influencer les dialogues sur les politiques, en particulier dans les processus menant à l'Habitat III, y compris la conduite des évaluations nationales, la préparation des rapports nationaux et la représentation à toutes les réunions du Comité préparatoire de Habitat III, y compris les membres des délégations gouvernementales) est effectif.*
- (ii) *Le renforcement des partenariats entre l'État et des acteurs non étatiques dans l'élaboration d'un « Nouvel Agenda Urbain » aux niveaux local et national est effectif.*
- (iii) *Un « Nouvel Agenda Urbain » pour le pays (qui prend vraiment en compte les politiques gouvernementales ainsi que les priorités et les recommandations des citoyens et des partenaires du programme Habitat) est disponible.*

6. Durée de la consultation :

La durée de la mission sera de 2 mois étalée sur 4 mois.

7. Qualifications et expériences

Qualifications:

- Etre un titulaire au moins d'un diplôme de niveau bac +5 en Urbanisme, en Géographie ou en Architecture ;
- Avoir de l'expertise dans la réalisation de travaux similaires ;

Expériences :

Le ou la consultant(e) devra disposer d'une expérience minimum de 8 ans de travail dans le secteur du logement, de l'urbanisme, de l'architecture, de la planification participative en matière d'aménagements urbain.

Il ou elle doit en outre :

- Avoir de l'expérience dans l'organisation et l'animation d'ateliers, la planification et la conduite de concertation avec les parties prenantes et les partenaires ;
- Avoir de l'expérience dans la rédaction des rapports de synthèse des ateliers et concertations
- Avoir de l'expérience dans la formulation d'un plan d'actions dans le domaine du développement urbain
- Avoir des aptitudes et des facilités de communication avérée ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail sous pression;

Langue/communication : Le ou la candidat(e) doit parler couramment le français, conformément à la langue de travail du pays, avec une capacité avérée à préparer d'excellents rapports écrits pour publication.

VII. Calendrier et Nombre d'exemplaires du rapport

Le niveau de rémunération de l'expert-Conseil national s'appuiera sur l'expérience et les qualifications. Les questionnaires remplis doivent être présentés pour examen et observations au Comité National l'Habitat III et à ONU-Habitat dans la semaine du 16 au 21 juin 2014 (date limite le 25 juin 2014). La première ébauche du rapport doit être soumise par le consultant dans la semaine du 14 au 19 juillet 2014. Sur la base des commentaires et des réactions des partenaires de l'Agenda pour l'Habitat, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Comité National Habitat III et ONU-Habitat (date limite 30 juillet 2014), l'expert National révisera et soumettra le rapport finalisé en format papier (et en version électronique dans la semaine du 18 au 24 Août 2014.

Annexe 4 : Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux de l'Habitat III



TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE LOGEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE (HABITAT III)

LIGNES DIRECTRICES ET FORMAT POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX : SUR SIX THÈMES PRINCIPAUX, TRENTE QUESTIONS ET DOUZE INDICATEURS

CONTEXTE

Les directives contenues dans le présent document ont été élaborées en réponse à la résolution 24/14 du Conseil des gouverneurs d'ONU-Habitat intitulé « Intrants pour et soutien aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et développement urbain durable (Habitat III) », adoptée à sa vingt-quatrième session, par laquelle le Conseil a invité les États membres à préparer, avant la première réunion du Comité Préparatoire pour l'Habitat III, qui se tiendra à New York au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée Générale, des rapports nationaux qui considèrent la mise en œuvre de l'Agenda pour l'Habitat II et d'autres organisations à l'échelle internationale a accepté de buts et objectifs, en plus de nouveaux défis, nouvelles tendances et une vision prospective pour les établissements humains durables et développement urbain, comme une base pour la formulation d'un « Nouvel Agenda Urbain », conformément au paragraphe 6 de la résolution 67/216 "(paragraphe 40).

Par la même résolution, le Conseil des Gouverneurs a également prié ONU-Habitat pour suggérer les directives et les modalités pour la préparation des rapports nationaux, qui doivent, examiner la mise en œuvre de l'Agenda pour l'Habitat II et les nouveaux défis, nouvelles tendances et une vision prospective pour des établissements humains durables et le développement urbain, ainsi que des questions transversales, de manière équilibrée (paragraphe 2).

Dans l'Agenda pour l'Habitat adopté en 1996, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à deux objectifs principaux, c'est-à-dire un « logement convenable pour tous » et « établissements humains durable dans un monde urbanisé », et à mettre en œuvre un Plan d'Action basé sur ces objectifs.

En ce qui concerne l'objectif d'un "logement convenable pour tous", les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à permettre aux populations d'obtenir le logement sain, sûr, accessible et abordable et qui comprend des services de base, des installations et des équipements et dans lequel chacun jouit de la non-discrimination dans le logement, une sécurité d'occupation foncière – entièrement conforme aux normes de droits de l'homme (paragraphe 39 du Programme pour l'Habitat). Dans la déclaration du Millénaire, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles d'ici 2020. Ils se sont également engagés à réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population sans accès durable adéquat à l'eau potable et l'assainissement de base.

En ce qui concerne l'objectif « établissements humains durable dans un monde urbanisé », les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à développer des sociétés qui font une utilisation efficace des ressources en adéquation avec la capacité de charge des écosystèmes et à fournir aux populations, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés, des chances égales

d'accès aux soins de santé, la sécurité et une vie productive en harmonie avec la nature et leur patrimoine culturel et les valeurs spirituelles et culturelles et une vie qui garantit le développement économique et social et la protection de l'environnement, contribuant ainsi à la réalisation du développement durable national (paragraphe 42, programme pour l'Habitat).

PROCESSUS DE PRÉPARATION

L'Assemblée Générale, par sa résolution 67/216, paragraphe 11, a encouragé " les contributions effectives et la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les administrations locales, les principaux groupes, tels qu'identifiés dans Agenda 21, les fonds et programmes des Nations Unies pertinentes, les commissions régionales et institutions spécialisées, les institutions financières internationales et autres partenaires du Programme pour l'Habitat, à tous les stades du processus préparatoire et à la Conférence elle-même...".

Résolution 24/14 du Conseil des Gouverneurs d'ONU-Habitat a invité "... Les États membres, à l'aide de toute assistance et orientations disponibles et nécessaire et de soutien de l'Organisation des Nations Unies pour les établissements humains et en consultation avec les parties intéressées, pour former des comités nationaux de l'Habitat où ils n'existent pas et renforcer les comités nationaux de l'Habitat existants pour assurer leur participation effective et efficace dans le processus préparatoire de l'Habitat III, y compris la préparation des rapports nationaux".

Bien que les pays sont libres de déterminer le processus qu'ils estiment le plus approprié pour la préparation de leurs rapports nationaux de l'Habitat III, le recours aux comités nationaux de l'Habitat pour l'élaboration des rapports nationaux est fortement encouragée, et le Secrétariat Général de Habitat III a déjà distribué un guide sur la formation (ou le renforcement) et les fonctions de ces comités.

Comme souligné dans ce guide, ONU-Habitat recommande que la composition des comités nationaux d'Habitat soit entièrement inclusive, avec des représentants du Gouvernement, société civile, le secteur privé, les universitaires et instituts de recherche et toutes les autres parties prenantes. Les comités nationaux d'Habitat pourraient également inclure des représentants-pays des institutions du système des Nations Unies, les Institutions de BrettonWoods (Banque mondiale, Fonds Monétaire International et autres), banques régionales de développement et bailleurs de fonds.

ÉTAPES RECOMMANDÉES DANS LE PROCESSUS DE DÉCLARATION

Étape 1: Organiser un Comité National Habitat

La première étape recommandée est d'initier ou de rétablir un Comité National d'Habitat élargie, équilibrée. Étant donné que les gouvernements ont la responsabilité principale de l'élaboration des rapports, il est important de promouvoir le dialogue et un consensus entre toutes les parties prenantes. Il est également recommandé que les villes et les collectivités établissent leurs propres comités locaux pour faire le rapport sur les progrès réalisés au niveau local et communautaire.

Étape 2: Recueillir et analyser l'information

Il est recommandé que les comités nationaux d'Habitat initient la collecte et l'analyse des indicateurs, des meilleures pratiques, des études de cas, de bonnes politiques, des plans d'action et autres informations. Exemples de plans d'action nationaux et locaux incluent : national Habitat II rapports, politiques urbaines nationales (lorsqu'ils existent) des stratégies nationales de développement urbain etc.

Étape 3: Organiser un atelier national pour examiner les plans d'action

Il est recommandé que le Comité National de l'Habitat organise un atelier national pour examiner les plans d'action nationaux et locaux et leur mise en œuvre depuis 1996 et à *évaluer les*

progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat. Il est suggéré que cela soit organisé sous la forme d'une discussion ouverte et inclusive avec un groupe large et équilibré des parties prenantes.

Étape 4: S'accorder sur les priorités, les enjeux et les défis pour un nouvel agenda urbain

Dans la quatrième étape de la présentation des rapports, *il est recommandé que partenaires identifient les priorités, les enjeux et les défis pour un Nouvel Agenda Urbain.*

Étape 5: Préparer un rapport National de l'Habitat III

À l'aide de la structure de rapport fournie ci-dessous, il est suggéré que les comités nationaux d'Habitat préparent et diffusent largement leurs rapports de pays.

ÉVALUER LES PROGRÈS ET TOURNER VERS L'AVENIR : PRÉSENTATION ET CONTENU DU RAPPORT NATIONAL

Le rapport National ne doit pas dépasser 25 000 mots, ou **50 pages**. C'est y compris les tableaux et illustrations. Le rapport doit être préparé à l'aide de MS Word, interligne simple et taille de police 12 et doit être soumis au 30 juin 2014, par courriel, à l'Habitat III, Secrétariat à < habitat3.secretariat@unhabitat.org >.

Dans les cas où les rapports nationaux sont préparés en arabe, chinois, français, espagnol et russe, une traduction en anglais du rapport devrait également être soumise avec la copie du rapport dans la langue originale.

Le rapport devrait être empirique et illustré avec des données actuelles, ainsi que les politiques et les programmes pertinents et devrait également être **tourné vers l'avenir**. Les sources d'information, bibliographie et personnes contactées dans la préparation du rapport devraient être fournis à la fin du document.

Le rapport National doit suivre la structure fournie dans l'esquisse ci-dessous.

I. Démographie urbaines : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

1. Gestion de l'urbanisation rapide (540 mots)
2. Gestion des relations rural-urbain (540 mots)
3. Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain (540 mots)
4. Répondre aux besoins des personnes âgées (540 mots)
5. Intégration du genre dans le développement urbain (540 mots)
6. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (1-5) (730 mots)
7. Défis et enjeux dans ces domaines (1-5) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots)

II. L'aménagement du territoire et la planification urbaine : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

8. Assurer une planification et un aménagement urbains durable (540 mots)
9. Amélioration de la gestion de l'espace urbain et la maîtrise de l'étalement urbain (540 mots)
10. Amélioration de la production alimentaire urbaine et péri-urbaine (540 mots)
11. Relever les défis de la mobilité urbaine (540 mots)
12. Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes (540 mots)
13. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (8-12) (730 mots)
14. Les défis et enjeux dans ces domaines (8-12) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots)

III. Environnement et Urbanisation : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum de 3560 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

15. Faire face au changement climatique (540 mots)
16. La réduction des risques (540 mots)
17. Réduire la congestion du trafic (540 mots)
18. La pollution atmosphérique (540 mots)
19. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (15-17) (700 mots)
20. Les défis et enjeux dans ces domaines (15-17) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (700 mots)

IV. Gouvernance Urbaine et législation : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain (Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants ont réalisé, dans le cadre de l'Agenda pour l'Habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous.

Décrire également les difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines, ainsi que les enjeux et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouvel Agenda urbain.

21. Amélioration de la législation urbaine (540 mots)
22. La décentralisation et le renforcement des capacités des autorités locales (540 mots)
23. Amélioration de la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain (540 mots)
24. Renforcement de la sécurité et la sureté urbaine (540 mots)
25. Améliorer l'inclusion sociale et l'équité (540 mots)
26. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (20-24) (730 mots)
27. Les défis et enjeux dans ces domaines (20-24) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots)

V. Economie urbaine : Enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum de 4160 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris le capital ou les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants, ont obtenu, par le biais de l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrire également les défis expérimentés et leçons tirées dans ces zones, comme les questions et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouveau programme urbain.

28. Améliorer les finances municipales/locales (540 mots)
29. Renforcement et amélioration de l'accès au crédit logement (540 mots)
30. Soutenir le développement économique local (540 mots)
31. Création d'emplois décents et des moyens de subsistance (540 mots)
32. L'intégration de l'économie urbaine dans la politique nationale de développement (540 mots)
33. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (27-31) (730 mots)
34. Les défis et enjeux dans ces domaines (27-31) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (730 mots)

VI. Logement et services urbains de base : enjeux et défis pour un nouvel Agenda urbain

(Maximum 4800 mots y compris les tableaux et illustrations)

Décrire ce que votre gouvernement Central, les autorités locales (y compris le capital ou les grandes villes) et les autres autorités gouvernementales infranationales, en partenariat avec les intervenants, ont obtenu, par le biais de l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrire également les défis expérimentés et leçons tirées dans ces zones, comme les questions et les défis futurs qui pourraient être abordés à travers un nouveau programme urbain.

35. Amélioration et prévention des bidonvilles (540 mots)
36. Amélioration de l'accès à un logement convenable (540 mots)
37. Assurer un accès durable à l'eau potable (540 mots)
38. Assurer un accès durable à l'assainissement et de drainage (540 mots)
39. Améliorer l'accès à l'énergie domestique (540 mots)
40. Améliorer l'accès à des moyens durables de transport (540 mots)
41. Difficultés rencontrées et les leçons tirées dans ces domaines (34-36) (780 mots)
42. Les défis et enjeux dans ces domaines (34-36) qui pourraient être abordés par un nouvel Agenda urbain (780 mots)

VII. Les indicateurs

Fournir des données pour votre pays pour les indicateurs urbains suivants. Données devraient être pour 1996, 2006 et 2013, lorsque possible ventilée selon le sexe.

- i. pourcentage de personnes vivant dans des bidonvilles
- ii. le pourcentage de population urbaine avec accès à un logement convenable
- iii. le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines avec accès à l'eau potable
- iv. le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines avec accès à un assainissement adéquat
- v. pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines avec accès à la collecte régulière des déchets

- vi. le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines avec accès à des énergies domestiques propres
- vii. le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines avec accès aux transports en commun
- viii. niveau de décentralisation effective pour un développement urbain durable, mesurée par: (i) pourcentage de politiques et de la législation sur les questions urbaines dans les gouvernements locaux et régionaux dont formulation ont participé depuis 1996 à ce jour ; (ii) le pourcentage de la part des revenus et des dépenses allouées aux gouvernements les et régionaux sur le budget national ; (iii) le pourcentage de la part des dépenses des collectivités locales financées par les recettes locales
- ix. le pourcentage de la ville, les autorités régionales et nationales qui ont mis en place des politiques urbaines de développement économique local et la création d'emplois décents et des moyens de subsistance
- x. pourcentage de la ville et les autorités régionales qui ont adopté ou mis en œuvre des stratégies ou des politiques de sécurité et de la sécurité urbaines
- xi. pourcentage de la ville et les autorités régionales qui ont mis en place des plans et des dessins pour des villes durables et résistants qui sont inclusives et répondent adéquatement à la croissance de la population urbaine
- xii. la part du produit national brut (PIB) qui est produit dans les zones urbaines
- xiii. toute autre urbaine donnée utile au rapport National

VIII. Les études de cas et les documents de politique

Les pays sont encouragés à ***soumettre des études de cas***, des plans d'action et des documents de politique etc. sur des approches réussies à la mise en œuvre du programme pour l'Habitat. Ces documents doivent être illustratifs des réalisations mentionnées dans le rapport national de l'Habitat III. Cependant, ces documents ne doivent pas être soumis dans le cadre du rapport national, mais ***comme éléments additionnel***⁴.

Remarque : Afin d'aider les pays à préparer leurs rapports nationaux avec les données adéquates, une version actualisée du **Programme des indicateurs urbains** d'ONU-Habitat a été ressuscitée. Le Programme des indicateurs urbains fournira également les données nécessaires à la préparation du rapport mondial de l'Habitat III, dirigée par l'ONU-Habitat.

Annexe 5 : Experts et personnes ressources

N°	NOMS	FONCTION	INSTITUTION
1.	BENA DIAKIESE	CEPC	B.E.A.U
2.	SHITA LORENZO JESUS	Conseiller	H.V.K
3.	KANENE MUDIMUBADU	Représentant/Pays	UN-HABITAT, retraité
4.	Juliana AGUILAR	Consultant	The World Bank
5.	VALLE MANGA	Directeur Général	C.N.P.R
6.	ALINE NGOMBOKA	Point Focal Habitat III	UN-HABITAT
7.	KADIMA- KADIMA	Expert	Cellule des infrastructures, ITPR
8.	KANKONDE MBUYI	Directeur Général	B.E.A.U
9.		Ministre Provincial	Province Kasai-Oriental
10.	KANDINE ADAM	Consultant	UN-HABITAT
11.	Marie Michel MBAKATA	Directeur National	Secrétariat Général Urbanisme & Habitat
12.	THERESE BAFALANKA	Secrétaire Général	MIN. A.T.-U.H
13.	BOONGI EFONDA	DIRCAB	MIN. A.T.-U.H
14.	MBULUKU NSAYA	Directeur	B.T.C
15.	KALAMBAYI LUMPUNGU	Professeur	UNIKIN
16.	Jean Claude POMBO	Directeur HABITAT	MIN. A.T.-U.H
17.	BYE MAKALY	Directeur Général	R.A.T.P.K
18.	NKENYE ZIMIKA	Directeur	Agence Congolaise des Grands Travaux
19.		Ministre Provincial	Province Orientale
20.	GABUBA MAFU	Député National	PARLEMENT
21.	LEON DE SAINT MOULIN	Professeur Emérite	UCC-C. E.P.A.S
22.	MUTAMBA NENE	Chef de Section voiries	Cellule Infrastructures
23.	Olivia D'AOUST	Economiste Urbain	The World Bank

Annexe 6 : Equipe de rédaction

N°	NOMS	GRADE/INSTITUTION	FONCTION
1.	René MPURU MAZEMBE BIAS	Professeur/ISAU	Consultant National
2.	Michel LUSAMBA KIBAYU	Professeur /INBTP	Expert
3.	Francis LELO NZUZI	Professeur/UNIKIN	Expert
4.	Jean-Claude MASHINI	Professeur/UPN	Expert
5.	Jean-Pierre MBWEBWA	Professeur/UCC	Expert

Annexe 7 : Liste des enquêteurs

N°	NOMS	INSTITUTION	PROVINCE ENQUETEE
1.	<i>BULAMATADI NGANGULA</i>	MIN. AT-UH	BANDUNDU
2.	<i>MULEYA MULUBA</i>	MIN. AT-UH	
3.	<i>MUKENDI MUEMPESHA</i>	MIN. AT-UH	BAS-CONGO
4.	<i>KATELE AFINEME</i>	MIN. AT-UH	
5.	<i>Marguerite BOLA LOKOLI</i>	MIN. AT-UH	EQUATEUR
6.	<i>Guy BAKUMBA MANGITULU</i>	MIN. AT-UH	
7.	<i>Bijou BOCKO FUNDU</i>	MIN. AT-UH	PROVINCE ORIENTALE
8.	<i>MATUTA LANDA</i>	MIN. AT-UH	
9.	<i>MUTEBA MUKUNA</i>	MIN. AT-UH	SUD KIVU
10.	<i>AMANI MUSISI</i>	ISAU	
11.	<i>Rose KASHALA</i>	MIN. AT-UH	NORD KIVU
12.	<i>Bénie NGUNZA</i>	MIN. AT-UH	
13.	<i>Damas MPUTU IKALE</i>	MIN. AT-UH	MANIEMA
14.	<i>Gloire KIBALA NTONDELE</i>	ISAU	
15.	<i>ILUNGA MUBALAMATE</i>	MIN. AT-UH	KATANGA
16.	<i>Felly KISIONA MUYAKA</i>	MIN. AT-UH	
17.	<i>BEYA LUMPUNGU</i>	MIN. AT-UH	KASAI ORIENTAL
18.	<i>FUTA TSHIBUABUA</i>	MIN. AT-UH	
19.	<i>KASEWU MAPANZI</i>	MIN. AT-UH	KASAI OCCIDENTAL
20.	<i>Lucie BAKAJIKA NGENIBUNGI</i>	MIN. AT-UH	
21.	<i>KABONGO MUBIKAY</i>	MIN. AT-UH	KINSHASA
22.	<i>DIANKUDI IKENTER</i>	ISAU	